



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'océan en référence

Répertoire 2021-2025

des principaux documents dans
lesquels figurent les informations
publiques produites par le Shom



Répertoire des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom

Le présent document et ses annexes, le Petit catalogue et le Grand catalogue, constituent le répertoire des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom. Il présente notamment les conditions d'usage et de réutilisation de ces informations publiques.

Les licences d'utilisation autorisent le licencié à utiliser des produits et services du Shom pour ses besoins propres. L'utilisation peut avoir lieu en l'absence d'avantages économiques directs ou indirects, ou dans le cadre d'une activité économique (par exemple, pour servir de base de référence de prospection à un bureau d'études sans que ces produits et services soient directement exploités ou diffusés à des tiers).

Le tarif de la licence d'utilisation correspond au tarif de référence du [Shom](#).

Les licences d'exploitation autorisent le licencié à utiliser des produits et services du [Shom](#) en vue de l'élaboration de produits dérivés ou de services, gratuits ou onéreux, dans le cadre d'une activité économique. Ces produits dérivés ou services sont diffusés à des utilisateurs finaux. L'avantage économique procuré au licencié peut être direct ou indirect. À titre d'exemple d'avantages indirects, l'accès gratuit à des données du [Shom](#) comme produit d'appel sur un site Internet génère du trafic favorable pour des activités économiques connexes (autres services payants, bannières publicitaires, etc.).

Les barèmes publics suivants donnent pour chaque produit et service du [Shom](#) :

- son titre exact,
- son objet,
- son tarif de référence,
- sa date de création,
- les conditions de la réutilisation des informations publiques correspondantes,
- le cas échéant, la date et l'objet de ses mises à jour.

SOMMAIRE

Références verticales

Références altimétriques maritimes		5
Surface de référence verticale Bathyelli		5
Service de changement de référence verticale		6

Bathymétrie-Sédimentologie

MNT bathymétriques de façade		8
MNT topo-bathymétriques côtiers		9
MNT topo-bathymétriques Litto3D®		10
Lots bathymétriques		11
Natures de fonds		12

Bases de données

Délimitations maritimes		14
Câbles et conduites sous-marines		14
Toponymes		15
Epaves et obstructions		16

Océanographie

Prévisions océanographiques		18
-----------------------------	---	----

Marées et courants

Observations de marée (Refmar)		20
Prédictions de marées : 100 ports calculés.....		20
Services de prédictions de marées : 1 000 ports à la carte.....		21
Service de prédictions de marées en tout point.....		21
Atlas de modèles de courants de marée en 2D.....		23
Modèles de courants de marée 2D.....		23
Modèles de courants de marée 3D.....		24
Annuaire des marées.....		24

Cartographie

Carte des espaces maritimes français		27
Cartes des aires marines protégées		27
Images numériques géoréférencées des cartes marines.....		28
Données numériques vectorielles des cartes marines.....		28
Produits cartographiques à usage AEM.....		29
RasterMARINE.....		30
SCAN Littoral®.....		31

Ouvrages d'information nautique

Ouvrages généraux.....	34
Livres des feux.....	34
Instructions nautiques.....	35
Radiosignaux.....	36
GPS et navigation maritime.....	37
Guide de la marée.....	37
Service NautiShom.....	38

Les licences d'utilisation

Grille des coefficients multiplicateurs des licences.....	40
Licence d'utilisation interne pour les produits numériques du Shom.....	41
Licence d'évaluation ou de démonstration.....	42
Licence de réutilisation non commerciale de données du Shom à des fins d'information ou d'illustration d'un document.....	43
Licence pour les produits coédités par le Shom et l'IGN.....	44
Licences Open Data.....	45

Les licences d'exploitation

Licences pour les prédictions de marées.....	47
Licences pour les autres produits.....	49
Coûts de mise à disposition des données.....	53

Modalités d'accès aux données

Diffusion par les services numériques en ligne.....	53
Diffusion par le bureau prestations.....	53

Annexes	54
----------------------	----

Références verticales

Références altimétriques maritimes (RAM)



Le Shom mesure et tient à jour les références altimétriques maritimes (RAM) ou cotes des « zéros hydrographiques » pour les ports français de métropole et d'outre-mer. Ces niveaux sont fournis afin de permettre aux utilisateurs le rattachement aux systèmes de référence altimétriques légaux (IGN69 par exemple). Le Shom diffuse également les valeurs caractéristiques de la marée pour chaque port (niveau des plus basses mers, niveau moyen...).

Déterminée à partir des mesures effectuées dans les différents observatoires de marée ou recueillies auprès d'organismes partenaires, la connaissance des zéros hydrographiques est régulièrement mise à jour.

Date de création : 2014

Mise à jour : annuellement ; intégration des dernières informations disponibles

Format de diffusion

- PDF, SHAPE

Mode de diffusion

- téléchargement
- flux WMS
- flux WFS

Le produit « RAM » est diffusé gratuitement, sous licence Open Data « Licence Ouverte » (voir annexe 6).

Surfaces de référence verticale zéro hydrographique Bathyelli



Le zéro des cartes marines ainsi que plusieurs niveaux de mer utiles en hydrographie sont diffusés sous forme ponctuelle pour chaque zone de marée dans le produit RAM. Le produit Bathyelli met à disposition cette information sous forme surfacique cotée par rapport à l'ellipsoïde.

Les avancées des techniques spatiales ont effectivement généralisé l'emploi de l'ellipsoïde comme référence verticale : cette modélisation mathématique de la planète est notamment employée pour exprimer les hauteurs d'un GPS. Elle présente donc l'avantage d'être stable (non liée à des niveaux de mer qui peuvent évoluer sur le long terme), précise et accessible partout en mer.

Date de création : 2014

Mise à jour : en fonction de la disponibilité de nouvelles mesures

Mode de diffusion :

- téléchargement

La surface zéro hydrographique Bathyelli est diffusée sous licence Open Data « Licence Ouverte » (voir annexe 6).

Service de changement de référence verticale

Le service de changement de référence verticale (CRV) offre à l'utilisateur la possibilité de passer simplement d'une référence verticale marine à une autre. Il est ainsi possible de transformer une cote par rapport au zéro hydrographique en une cote par rapport au niveau moyen des mers, à l'ellipsoïde ou au quasi-géoïde IGN69.

Dans la même emprise que celle des surfaces Bathylli, en Manche, en façade Atlantique ou en Méditerranée, ce service permet de changer de référence verticale soit une sonde ponctuelle, soit un lot de sondes.

Tarif de référence :

- Achat ponctuel du CRV (limitation sur le lot de sondes à 70 Mo ou 30 x 30 km²) : 60 € HT
- Tarif abonné :
 - 1 an : 1 980 € HT
 - 2 ans : 2 574 € HT
 - 3 ans : 3 168 € HT

Date de création : septembre 2014

Mise à jour : en fonction de la disponibilité de nouvelles mesures

Mode de diffusion

- service en ligne

Les conditions d'utilisation sont décrites dans les conditions générales d'utilisation des produits et services numériques (annexe 1) et dans les licences d'exploitation (annexe 8).

Bathymétrie-Sédimentologie

Modèles numériques de terrain (MNT) bathymétriques de façade



Le produit MNT bathymétrique de façade correspond à une surface bathymétrique dont l'emprise englobe tout ou partie d'une façade maritime nationale (100 à 1000 km). Il couvre intégralement le plateau continental, s'étend vers les zones hauturières et inclut généralement le talus. La résolution définie est de 0.001° (~100 m).

Les positions des nœuds de la grille bathymétrique sont fournies en positions géographiques (rapportées au système WGS84).

Date de création : selon les emprises entre 2015 et 2018

Mise à jour : non planifiée

Niveaux de référence

Ces MNT sont disponibles avec deux références verticales :

- niveau moyen (NM) ;
- niveau des plus basses mers astronomiques (PBMA).

Format

- asc, glz, bag, grd

Mode de diffusion

- téléchargement
- flux WMS/WMTS

Utilisation et citation

Les MNT bathymétriques de façade sont diffusés sous licence Open Data « Licence Ouverte » (voir annexe 6) sous réserve de citer les sources de la manière suivante :

"Shom, 2016. MNT bathymétrique de la façade XXXXXX (Projet Homonim).
http://dx.doi.org/10.17183/MNT_XXXXXX_HOMONIM_WGS84"

Le produit MNT topo-bathymétrique côtier correspond à une surface topographique et bathymétrique dont l'emprise englobe la bande littorale et s'étend de part et d'autre du trait de côte, sur terre comme en mer, couvrant partiellement le plateau continental. La résolution définie est de 0.0001 ou 0.0002° (~10 ou 20 m).

Les positions des nœuds de la grille bathymétrique sont fournies en positions géographiques (rapportées au système WGS84).

Date de création : selon les emprises entre 2015 et 2018

Mise à jour : non planifiée

Niveaux de référence

Ces MNT sont disponibles avec deux références verticales :

- niveau moyen (NM)
- niveau des plus basses mers astronomiques (PBMA).

Format

- asc, glz, bag, grd

Mode de diffusion

- téléchargement
- flux WMS/WMTS

Utilisation et citation

Les MNT topo-bathymétriques côtiers sont diffusés sous licence Open Data « Licence Ouverte » (voir annexe 6) sous réserve de citer les sources de la manière suivante :

"Shom, 2015. MNT topo-bathymétrique côtier de la zone XXXXX (Projet TANDEM ou Projet HOMONIM). http://dx.doi.org/10.17183/MNT_COTIER_XXXXX_TANDEM_ou_HOMONIM_10_m_ou_20m_WGS84"

MNT topo-bathymétriques Litto3D®



Le programme national Litto3D® réalisé en coproduction par le Shom et l'IGN a pour objectif d'établir un modèle altimétrique continu terre-mer à haute résolution sur le littoral français.

Le référentiel Litto3D® est disponible sous forme d'un semis de points tridimensionnels et d'un modèle numérique de terrain maillé et qualifié, structuré en dalles de 1 km².

Les données sont disponibles en coordonnées projetées, dans le système géodésique légal et la projection plane légale de la zone (Lambert-93-RGF93 en métropole). Le système d'altitude utilisé est toujours le système légal sur la zone (IGN69 pour la métropole).

Dates de création : selon les emprises entre 2005 et 2021

Mise à jour : non planifié pour l'instant. Dépendra des nouvelles acquisitions disponibles.

Format de diffusion

- Semis de points : XY
- MNT : ASC

Mode de diffusion

- téléchargement
- flux WMS et WMTS

Utilisation

Le référentiel Litto3D®, intégrant la partie terrestre et la partie maritime, est diffusé gratuitement sous licence Open Data « Licence Ouverte » (voir annexe 6).

Lots bathymétriques



Les lots bathymétriques sont les lots de sondes du Shom des acquisitions réalisées en mer, échantillonnés à 25 mètres sauf dans les zones de restriction de la Marine nationale.

Date de création : octobre 2013

Date de mise à jour : annuellement

Format de diffusion

- ASCII

Mode de diffusion

- Téléchargement sur le portail européen (www.geo-seas.eu)

Le produit « Lots bathymétriques » est diffusé sous double licence, au choix CC-BY-SA 4.0 ou licence d'exploitation Shom :

- Partage dans les mêmes conditions (BY SA) : Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales) ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous la même licence ou sous une licence compatible avec celle qui régit l'œuvre originale. Dans la pratique, seule la licence CC-BY-SA 4.0 est actuellement compatible. Voir le détail des clauses de la licence :

<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr> (annexe 7)

- Licence d'exploitation sans rediffusion à l'identique, avec paiement de redevances (annexe 8).



Couverture au 1:50 000

Le produit numérique « natures de fonds » contient des données vectorielles caractérisant les surfaces sédimentaires. Les données sont géoréférencées dans le système WGS 84.

L'échelle des documents papier équivalents à ce produit est de l'ordre du 1:50 000. Il est mis à jour par éditions successives, incluant les nouvelles éditions des cartes G. La dernière mise à jour a été faite en 2016.

Couverture au 1:150 000

Les données sont disponibles de la frontière belge à Bréhat.

Couverture au 1:500 000

Les données sont disponibles dans les zones suivantes :

- La Manche et la mer du Nord;
- La mer Celtique ;
- Le golfe de Gascogne ;
- La Méditerranée occidentale.

Couverture mondiale

Les données sont disponibles.

Pour les 4 couvertures, les caractéristiques des données sont les suivantes :

Date de création : 1998 à 2016.

Mise à jour : augmentation de la couverture chaque année, par édition de nouvelles emprises. Les autres mises à jour ne sont pas planifiées.

Format de diffusion

- SHAPE
- GML 3.2

Mode de diffusion

- téléchargement
- flux WMS/WFS/WMTS

Le produit « Natures de fonds » est diffusé sous double licence, au choix CC-BY-SA 4.0 ou licence d'exploitation Shom :

- Partage dans les mêmes conditions (BY SA) : Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales) ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous la même licence ou sous une licence compatible avec celle qui régit l'œuvre originale. Dans la pratique, seule la licence CC-BY-SA 4.0 est actuellement compatible. Voir le détail des clauses de la licence :

<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr> (annexe 7)

- Licence d'exploitation sans rediffusion à l'identique, avec paiement de redevances (annexe 8).

Bases de données

Délimitations maritimes

Les données « délimitations maritimes » sont constituées de polygones décrivant les espaces maritimes sous juridiction française, dans le système WGS 84.

Date de création : 2010.

Mise à jour : tenu à jour en continu. Tient compte des nouveaux calculs, et des évolutions législatives et réglementaires.

Formats de diffusion

- SHAPE (sans topologie)

Mode de diffusion

- téléchargement
- flux WMS/WFS/WMTS

Le produit « délimitations maritimes » est diffusé gratuitement sous licence Open Data « Licence Ouverte » (voir annexe 6).

Câbles et conduites sous-marines

Le Shom recueille les informations relatives aux câbles et conduites sous-marines. Les données sont généralement issues d'opérateurs (câbliers) ou de professionnels.

La base de données des câbles et conduites sous-marines a pour vocation principale de contribuer à la sécurité nautique.

Date de création : 2012.

Mise à jour : Annuellement. Intégration des nouvelles informations disponibles.

Formats de diffusion

- SHAPE

Mode de diffusion

- téléchargement
- flux WMS/WFS/WMTS

Le produit « câbles et conduites sous-marines » est diffusé sous double licence, au choix CC-BY-SA 4.0 ou licence d'exploitation Shom :

- Partage dans les mêmes conditions (BY SA) : Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales) ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous la même licence ou sous une licence compatible avec celle qui régit l'œuvre originale. Dans la pratique, seule la licence CC-BY-SA 4.0 est actuellement compatible. Voir le détail des clauses de la licence :

<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr> (annexe 7)

- Licence d'exploitation sans rediffusion à l'identique, avec paiement de redevances (annexe 8).

Toponymes



Le Shom est l'organisme référent pour la toponymie des espaces maritimes français de métropole et d'outre-mer. Les toponymes officiels sont actuellement disponibles sur les cartes marines papier et les cartes électroniques (ENC) du Shom.

La base de données des toponymes maritimes est élaborée à partir des cartes marines à petites échelles et de normes internationales. Les toponymes sont géoréférencés avec précision et classifiés selon leur nature. Ce référentiel au format SIG peut être utilisé en complément d'autres données maritimes (bathymétrie, données thématiques, etc.), ajoutant ainsi la possibilité de se localiser par requête sur un nom de lieu. Il peut également enrichir une cartographie thématique.

Date de création : 2012.

Mise à jour : 2013.

Formats de diffusion

- SHAPE

Mode de diffusion

- téléchargement
- flux WMS/WFS/WMTS

Le produit « toponymes » est diffusé sous double licence, au choix CC-BY-SA 4.0 ou licence d'exploitation Shom :

- Partage dans les mêmes conditions (BY SA) : Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales) ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous la même licence ou sous une licence compatible avec celle qui régit l'œuvre originale. Dans la pratique, seule la licence CC-BY-SA 4.0 est actuellement compatible. Voir le détail des clauses de la licence :

<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr> (annexe 7)

- Licence d'exploitation sans rediffusion à l'identique, avec paiement de redevances (annexe 8).

Epaves et obstructions



Le produit numérique « épaves et obstructions » comprend les positions géographiques des épaves et obstructions dans le système WGS 84, ainsi que les caractéristiques connues de l'objet (nom, nationalité, circonstances du naufrage, brassiage, etc.).

Date de création : 2012

Mise à jour : annuelle avec intégration des nouvelles données disponibles

Formats de diffusion

- SHAPE

Mode de diffusion

- téléchargement
- flux WMS/WFS/WMTS

Le produit « épaves et obstructions » est diffusé sous double licence, au choix CC-BY-SA 4.0 ou licence d'exploitation Shom :

- Partage dans les mêmes conditions (BY SA) : Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales) ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous la même licence ou sous une licence compatible avec celle qui régit l'œuvre originale. Dans la pratique, seule la licence CC-BY-SA 4.0 est actuellement compatible. Voir le détail des clauses de la licence :

<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr> (annexe 7)

- Licence d'exploitation sans rediffusion à l'identique, avec paiement de redevances (annexe 8).

Océanographie

Prévisions océanographiques



Le Shom diffuse des données de prévisions océanographiques issues de modèles développés avec de nombreux partenaires scientifiques et institutionnels (<https://hycom.org/> et <http://polar.ncep.noaa.gov/>).

Ces données à très haute résolution spatiale et temporelle sont disponibles sur le portail data.shom.fr qui permet d'afficher les prévisions, jusqu'à 5 jours, des paramètres décrivant les mers et océans, en Manche, golfe de Gascogne et en Méditerranée :

- température de la mer,
- salinité,
- courants marins,
- vagues,
- vents,
- courants de surface.

Dates de création : 2015

Mise à jour : quotidienne, nouvelles prévisions

Format de diffusion : NetCDF ou GRIB

Mode de diffusion

- téléchargement

Les données de prévisions océanographiques sont diffusées gratuitement sous licence Open Data « Licence Ouverte » (voir annexe 6).

Marées et courants

Observations de marée (Refmar)



Le Shom est le référent national pour l'observation du niveau de la mer *in situ* sur l'ensemble des zones sous juridiction française. Il assure donc différentes fonctions de coordination en matière de collecte, d'archivage et de diffusion des données publiques relatives à l'observation des mesures de hauteurs d'eau, de manière à promouvoir leur utilisation dans de multiples applications.

Les données des partenaires REFMAR sont visualisables, accessibles et mises à disposition en temps réel et en temps différé sur <http://data.shom.fr>.

Date de création : 2014

Mise à jour : En temps réel. Intégration des nouvelles informations disponibles.

Mode de diffusion

- téléchargement

Les données REFMAR du Shom sont diffusées sous licence Open Data « Licence Ouverte » (voir annexe 6). Toute autre mention est remplacée par cette licence.

Les données REFMAR des autres producteurs sont soumises à des conditions générales d'utilisation consultables sur le site REFMAR.

Prédictions de marées : 100 ports calculés

Le produit « 100 ports calculés » du Shom propose à des professionnels ou à des particuliers les prédictions officielles de marée (heures et hauteurs de pleines et basses mers, coefficients) pour une centaine de ports situés dans les zones de juridiction française et sur une année calendaire, 1 an à l'avance. Ces données pré-formatées peuvent être ensuite reproduites dans des ouvrages, sur des sites Internet ou des applications mobiles. Pour les ports situés sur les côtes Manche et Atlantique de France métropole, les prédictions sont en heures légales, pour les autres ports en heures locales.

Tarif de référence :

- 66,70 € HT** pour une durée ≤ 4 mois
- 200 € HT/12 x nbre de mois** pour une durée > 4 mois et < 12 mois
- 200 € HT** pour une durée de 12 mois « par année calendaire »

Date de création : 2012

Mise à jour : Annuellement. Intégration des nouvelles informations disponibles

Formats de diffusion

- XML
- TXT
- PDF

Mode de diffusion

- téléchargement

Valeurs de rattachement (corrections en temps et hauteur des ports secondaires par rapport au port principal correspondant) : 60 € HT

Formats de diffusion

- TXT
- PDF

Les conditions d'utilisation sont définies dans les conditions générales d'utilisation des produits numériques (annexe 1) et dans la licence d'exploitation des prédictions de marées (annexe 9).

Service de prédictions de marées : 1000 ports à la carte

Le service de prédictions avancées « 1 000 ports à la carte » offre la possibilité d'effectuer des calculs de prédictions de marée dans plus de 1 000 sites répartis dans le monde.

Les fonctions suivantes sont disponibles :

- **calculs de hauteur d'eau à un pas de temps donné** (5, 10, 15, 30 et 60 minutes),
- **calculs de seuil** : recherche des créneaux horaires pour lesquels une hauteur d'eau est supérieure ou inférieure à un seuil donné.
- **calculs de type « annuaire des marées »** : heures et hauteurs des pleines et basses mers, associées éventuellement aux coefficients de marée pour les ports français de la Manche et de l'Atlantique.
- **accès aux prédictions de marées** sur une période paramétrable de 20 ans comprise entre le 01/01/1700 et le 31/12/2100.

Tarif de référence :

Achat ponctuel :

63 € x nbre de sites x nbre d'années de prédictions x système horaire

Abonnement au service :

4 200 € HT pour 1 an et 6 720 € pour 3 ans.

Date de création : 2012

Mise à jour : Annuellement. Intégration des nouvelles informations disponibles

Formats de diffusion

- XML
- TXT

Mode de diffusion

- téléchargement

Les conditions d'utilisation sont définies dans les conditions générales d'utilisation des produits numériques (annexe 1) et dans la licence d'exploitation des prédictions de marées (annexe 9).

Service de prédictions de marées en tout point

Ce service propose de calculer les prédictions de marées pour n'importe quel point en mer, en dehors des sites proposés par le service « prédictions à la carte ».

Contrairement au produit « prédictions de marée à la carte », dont les paramètres de marée sont basés sur les observations précises effectuées sur ces sites, le calcul réalisé dans ce service repose sur des modèles de marées calculés par le Shom, à partir de l'ensemble des informations de marées qu'il a collectées et validées. Les prédictions de marées proposées ici constituent le meilleur calcul possible en rapport avec la connaissance de ces régions.

Les fonctions suivantes sont disponibles :

- **calculs de hauteur d'eau à un pas de temps donné** (5, 10, 15, 30 et 60 minutes),
- **calculs de seuil** : recherche des créneaux horaires pour lesquels une hauteur d'eau est supérieure ou inférieure à un seuil donné.
- **calculs de type « annuaire des marées »** : heures et hauteurs des pleines et basses mers, associées éventuellement aux coefficients de marée
- **accès aux prédictions de marées** Les prédictions sont disponibles entre le 01/01/1700 et le 31/12/2100, pour une durée limitée à 20 ans pour chaque calcul.

Tarif de référence :

Achat ponctuel :

210 € HT x nbre de sites x nbre d'années de prédictions

Abonnement global :

8 400 € HT pour tout point du monde pour 1 an

Date de création : 2017

Mise à jour : Annuellement. Intégration des nouvelles informations disponibles

Formats de diffusion

- XML
- TXT

Mode de diffusion

- téléchargement

Les conditions d'utilisation sont définies dans les conditions générales d'utilisation des produits numériques (annexe 1) et dans la licence d'exploitation des prédictions de marées (annexe 9).

Atlas de modèles de courants de marée en 2D

Les atlas de modèles de courants de marée sont disponibles sous forme de fichiers numériques.

555 - Rade de Brest

557 - Pas de Calais - Baie de Somme

558 - Côte Sud de Bretagne

559 - Côtes Ouest de France

560 - Mer d'Iroise

561 - Baie de Seine

562 - Golfe Normand-Breton

563 - Côte Nord de Bretagne

564 - La Manche

565 - Golfe de Gascogne

566 - Pays de la Loire

Tarif de référence : 30,80 € HT

Dates de création : cf. le Grand Catalogue.

Mise à jour : non planifiée. Rééditions en fonction des modélisations réalisées.

Format de diffusion

- PDF

Commande/accessibilité

- téléchargement

Les conditions d'utilisation sont décrites dans les conditions générales d'utilisation des produits et services numériques (annexe 1) et dans les licences d'exploitation (annexe 8).

Modèles de courants de marée en 2D

Les données de courants de marée sont disponibles sous forme de fichiers numériques.

Les fichiers numériques fournissent les composantes du courant de marée de surface pour deux coefficients de marée caractéristiques (45 et 95) et pour treize périodes comprises entre 6 h avant et 6 h après la pleine mer (PM) ou la basse mer (BM) d'un port de référence. Les points de courant contenus dans les fichiers correspondent aux flèches représentées sur les atlas de courant papier.

Les positions sont en coordonnées géographiques (latitude et longitude) rapportées au système géodésique WGS 84.

Le produit de modèles de courants de marée 2D couvre les emprises des atlas papier.

Tarif de référence : 169,40 € HT

Dates de création : identiques aux atlas de modèles de courants de marée papier, cf. le Grand Catalogue.

Mise à jour : non planifiée. Rééditions en fonction des modélisations réalisées.

Format de diffusion

- données numériques au format texte

Mode de diffusion

- téléchargement

Les conditions d'utilisation sont décrites dans les conditions générales d'utilisation des produits et services numériques (annexe 1) et dans les licences d'exploitation (annexe 8).

Modèles de courants de marée en 3D

Les données contenues dans le produit « modèles de courants de marée 3D » concernent la zone Manche, Estuaire de la Loire et Fromveur et comprennent pour chaque heure autour d'une pleine mer au port de référence (Cherbourg) :

- des fichiers numériques (vectoriels) avec en chaque point d'une grille irrégulière, la hauteur d'eau totale, les vitesses et directions du courant de marée, la vitesse maximum de courant de marée (m/s) ;
- des cartes géoréférencées représentant les champs de courant (intensité et direction) ;
- des cartes de vitesse maximum de courant ;

Trois couches sont fournies : surface, mi-profondeur et fond.

Tarif de référence : 557,70 € HT

Dates de création : de 2012 à 2015.

Mise à jour : non planifiée. Rééditions en fonction des modélisations réalisées.

Format de diffusion

- ASCII
- SHAPE
- GeoTIFF

Mode de diffusion

- téléchargement

Les conditions d'utilisation sont décrites dans les conditions générales d'utilisation des produits et services numériques (annexe 1) et dans les licences d'exploitation (annexe 8).

Annuaire des marées

Tarif de référence :

215-MAA – Annuaire des marées, tome 1 – Ports de France

19,20 € HT

215AMAA – Annuaire des marées, tome 2 – Ports d'outre-mer

19,20 € HT

Dates de création : 2016

Mise à jour : Annuellement. Intégration des nouvelles informations disponibles

Format de diffusion

- PDF

Commande/accessibilité

- téléchargement

Les conditions d'utilisation sont décrites dans les conditions générales d'utilisation des produits et services numériques (annexe 1) et dans les licences d'exploitation (annexe 8).

Cartographie

Carte des espaces maritimes français



Le service des délimitations maritimes du Shom propose une carte des espaces maritimes français qui comprend l'affichage de la zone économique exclusive (ZEE), et les extensions du plateau continental au-delà des 200 milles marins issues de recommandations de la Commission des limites du plateau continental de l'ONU (CLPC), sans nécessité de partage avec des États tiers.

Dates de création : 2017

Mise à jour : en fonction des évolutions des espaces maritimes

Format de diffusion

- PDF

Mode de diffusion

- téléchargement

La carte des espaces maritimes français est diffusée gratuitement sous licence Open Data « Licence Ouverte » (voir annexe 6).

Cartes des aires marines protégées



L'Office français de la biodiversité (OFB) s'est associée au Shom afin de produire une cartographie du réseau métropolitain d'aires marines protégées. Les cinq cartes illustrent les limites de l'ensemble des aires marines protégées sur les côtes de France métropolitaine.

Une aire marine protégée est un espace délimité en mer ayant pour objectif la conservation de la nature à long terme. Les aires marines protégées recoupent des outils de protection et de gestion du milieu marin variés, avec des réglementations et des moyens appropriés. Ce sont aussi des espaces de dialogue et d'innovation où se retrouvent des usagers de la mer souhaitant être associés à la gestion du milieu marin.

Les cartes disponibles sont :

- Cartes des aires marines protégées - de Dunkerque à Saint-Brieuc
- Cartes des aires marines protégées - de la pointe de Barfleur à l'île de Noirmoutier
- Cartes des aires marines protégées - de l'île de Noirmoutier à Hendaye
- Cartes des aires marines protégées - de l'Estartit à Saint-Raphaël
- Cartes des aires marines protégées - de Toulon à Orbetello

Dates de création : 2012 à 2015

Mise à jour : non planifiée. Réalisation en fonction des besoins des services de l'Etat.

Format de diffusion

- PDF

Mode de diffusion

- Téléchargement

Les cartes des aires marines protégées sont diffusées gratuitement sous licence Open Data « Licence Ouverte » (voir annexe 6).

Images numériques géoréférencées des cartes marines

Les fichiers disponibles sont l'image des cartes marines papier éditées correspondantes. Les données cartographiques raster sont fournies dans le système WGS 84 (compatible avec le système légal RGF93) en projection de Mercator pour les côtes de métropole et dans les systèmes et projections légaux pour les DOM. La résolution est de 300 dpi.

Tarif de référence : 30,50 € HT / carte marine

Dates de création : 2012

Mise à jour : toutes les semaines. Intégration des nouvelles informations disponibles.

Format de diffusion

- GéoTIFF

Mode de diffusion

- téléchargement

Les conditions d'utilisation sont décrites dans les conditions générales d'utilisation des produits et services numériques (annexe 1) et dans les licences d'exploitation (annexe 8).

Données numériques vectorielles (format S57) des cartes marines

Les données cartographiques vectorielles respectent les spécifications de la norme internationale S57 de l'OHI et sont géoréférencées dans le système WGS 84 (compatible avec le système légal RGF93).

Tarif de référence : 40,70 € HT/carte marine

Dates de création : 2012

Mise à jour : toutes les semaines. Intégration des nouvelles informations disponibles.

Format de diffusion

- S57

Mode de diffusion

- téléchargement

Les conditions d'utilisation sont décrites dans les conditions générales d'utilisation des produits et services numériques (annexe 1) et dans les licences d'exploitation (annexe 8).

Produits cartographiques à usage AEM

Les produits cartographiques AEM et Manche Grid sont disponibles au format raster géoréférencé dans le système WGS 84 en projection de Mercator. Les cartes sont tenues à jour par éditions successives et sont impropres à la navigation maritime.

Tarif de référence : 33,60 € HT

Dates de création : 2012 à 2020

Mise à jour : non planifiée. Réalisation en fonction des besoins des services de l'Etat.

Format de diffusion

- GéoTIFF

Mode de diffusion

- téléchargement

Les conditions d'utilisation sont décrites dans les conditions générales d'utilisation des produits et services numériques (annexe 1) et dans les licences d'exploitation (annexe 8).

RasterMARINE

Les RasterMARINE sont des images cartographiques numériques, géoréférencées dans la projection de Mercator associée au WGS84, qui présente une description continue de l'espace maritime à toutes les échelles. Référentiel utile des applications dans les domaines du développement économique des activités maritimes et littorales, de la prévention des risques et de la gestion du trait de côte, de la protection du milieu maritime, ils sont découpés en dalle de 0.25° x 0.25° pour les RasterMARINE20, 50 et 150 et de 5° x 5° pour les produits RasterMARINE400 et RasterMARINE 1M. La résolution est de 300 dpi.

Tarif de référence de la licence

Offre par façade maritime	Raster		
	MARINE20	MARINE50	MARINE150
Dalle au détail*	34 €	35 €	18 €
Offre complète**	8 960 €	21 841 €	19 453 €
Offre France Métropole & DOM.....	4 125 €	11 489 €	12 114 €
France Métropole (dont Corse).....	3 125 €	9 103 €	10 323 €

*RasterMARINE400 = 10 € - Raster MARINE sup.1M = 10 €
 **RasterMARINE400 = 414 € - RasterMARINE sup. 1M = 2431 €

Offre par façade maritime

Façade Atlantique.....	1 881 €	2 742 €	3 124 €
Façade Atlantique.....	1 763 €	3 598 €	3 465 €
Façade Méditerranée (dont Corse).....	1 615 €	3 333 €	4 291 €

Offre régionale

Hauts-de-France.....	311 €	969 €	592 €
Normandie.....	996 €	1 593 €	1 124 €
Bretagne.....	1 618 €	2 123 €	2 420 €
Pays de Loire	590 €	719 €	765 €
Nouvelle Aquitaine.....	622 €	1 342 €	1 343 €
Occitanie.....	311 €	781 €	656 €
PACA	995 €	1 217 €	1 702 €
Corse	435 €	1 540 €	1 545 €
Guadeloupe	328 €	693 €	577 €
Martinique.....	163 €	396 €	0 €
Réunion	99 €	528 €	742 €
Guyane.....	262 €	955 €	247 €
Mayotte.....	99 €	264 €	561 €
Nouvelle-Calédonie.....	1 449 €	3 391 €	1 727 €

Dates de création : 2014

Mise à jour : Hebdomadaire. Intégration des nouvelles informations disponibles

Format de diffusion

- GéoTIFF compressé en LZW

Mode de diffusion

- téléchargement
- flux WMS/WMTS

Les conditions d'utilisation sont décrites dans les conditions générales d'utilisation des produits et services numériques (annexe 1) et dans les licences d'exploitation (annexe 8).

SCAN Littoral®

Le SCAN Littoral® est constitué de dalles numériques de 10 km x 10 km (sans habillage, ni légende). Les données sont géoréférencées dans les projections Lambert-93 pour la métropole et UTM pour les DOM, associées au système géodésique légal de la zone concernée (RGF93 pour la métropole). Le SCAN Littoral® n'est pas destiné à la navigation maritime.

Tarif de référence de la licence

<i>Un licencié, nombre de postes illimité</i>	<i>Prix (HT)</i>
France entière (métropole et DOM).....	71 720 €
Façade Atlantique – Manche – Mer du Nord.....	59 385 €
Façade Méditerranée.....	14 630 €
Façade Corse.....	12 910 €
Dalle (10 km x 10 km).....	246 €

Une réduction de 20 % est appliquée pour les achats supérieurs à 60 dalles.

Offre régionale

Hauts-de-France.....	10 494 €
Normandie.....	19 435 €
Bretagne.....	23 500 €
Pays de Loire	8 498 €
Nouvelle Aquitaine.....	18 696 €
Occitanie.....	6 130 €
PACA	11 812 €
Martinique	4 110 €
Guadeloupe	5 945 €
Guyane.....	8 661 €
Mayotte.....	2 495 €
La Réunion.....	6 312 €

Dates de création : 2010

Mise à jour : Non planifiée.

Formats de diffusion

- GéoTIFF

Mode de diffusion

- téléchargement
- flux WMS/WMTS

Les conditions de vente et d'utilisation sont décrites dans la licence pour les données coéditées par le Shom et l'IGN (annexe 4).

Information nautique

Ouvrages généraux

Ouvrages nécessaires à la pratique d'une navigation en toute sécurité et à jour des corrections parues dans le groupe d'avis aux navigateurs.

Les ouvrages gratuits

Règlement international pour prévenir les abordages en mer
Signalisation maritime
Symboles, abréviations et termes utilisés sur les cartes marines
L'hydrographie, les documents nautiques, leurs imperfections et leur bon usage
Le grand catalogue

Les ouvrages payants

Guide du Navigateur, vol. 1 : documentation et information nautiques
Guide du Navigateur, vol. 2 : méthodes et instruments de navigation
Guide du Navigateur, vol. 3 : réglementation nautique

Tarif de référence : 27,10 € HT/ouvrage

Météorologie maritime : **62,60 € HT**

Album des pavillons : **62,60 € HT**

Accès aux mises à jour sur une période de 12 mois à la date de paiement.

Mise à jour : En continu. Intégration des nouvelles informations disponibles.

Formats de diffusion

- PDF

Mode de diffusion

- téléchargement

Les conditions d'utilisation sont décrites dans les conditions générales d'utilisation des produits et services numériques (annexe 1) et dans les licences d'exploitation (annexe 8).

Livres des feux

Tarif de référence

LA - Atlantique Nord- Est - Manche - Mer du Nord (partie Sud).....	42,90 € HT
LB - Méditerranée occidentale - Syrie - Liban.....	42,90 € HT
LC - Océan Atlantique (Est) - Océan Indien (Ouest) - Océan Pacifique.....	42,90 € HT
LD - Saint-Pierre-et-Miquelon - Petites Antilles - Guyane.....	42,90 € HT

Accès aux mises à jour sur une période de 12 mois à la date de paiement.

Mise à jour : En continu. Intégration des nouvelles informations disponibles.

Format de diffusion

- PDF

Mode de diffusion

- téléchargement

Les conditions d'utilisation sont décrites dans les conditions générales d'utilisation des produits et services numériques (annexe 1) et dans les licences d'exploitation (annexe 8).

Instructions nautiques

Tarif de référence par ouvrage : 62,60 € HT

- B4 Mer du Nord (partie Sud) : de la frontière franco-belge à Scheveningen et côtes Sud-Est de l'Angleterre de North Foreland à Southwold
- C1 Angleterre (côte Sud)
- C21 France (côte Nord) : de la frontière belge au cap de La Hague
- C22 France (côtes Nord et Ouest) : du cap de La Hague à la Pointe de Penmarc'h
- C23 France (Côte Ouest) : de la Pointe de Penmarc'h à l'île d'Yeu
- C24 France (côte Ouest) : de l'île d'Yeu à la frontière espagnole
- C3 Espagne (côtes Nord et Ouest) - Portugal
- C4 Afrique (côte Ouest) : de Râs Spartel à Cape Palmas – Iles du large
- C5 Afrique (côte Ouest) : de Cape Palmas à Cape Agulhas
- D1 Détroit de Gibraltar – Espagne (côtes Sud et Est, îles Baléares)
- D21 France (côte Sud) : de la frontière espagnole au Cap de l'Aigle
- D22 France (côte Sud) : du Cap Croisette à la frontière italienne
- D23 France - côtes de Corse
- D3 Italie (côte Ouest, Sardaigne et Sicile) – Iles Maltaises
- D4 Italie (côte Sud-Est) – Mer Adriatique
- D5 Grèce – Turquie (côte Ouest)
- D6 Mer Méditerranée (côtes d'Afrique et du Levant)
- G4 Saint-Pierre-et-Miquelon
- H5 Antilles orientales – Amérique du Sud (côte Nord-Est) : de Cabo Orange (Brésil) à Boca del Drago (Panama)
- K11 Iles de l'Océan Pacifique (partie centrale) – Ile Clipperton
- L3 Océan Indien (partie Nord-Ouest) : du Sri Lanka au Pakistan
- L4 Golfe Persique et ses abords
- L7 Mer Rouge - Golfe d'Aden
- L8 Afrique (côte Est) : de Cape Agulhas à Ras Hafun
- L9 Terre Adélie - Iles de l'Océan Indien (partie Sud)

Accès aux mises à jour sur une période de 12 mois à la date de paiement.

Mise à jour : En continu. Intégration des nouvelles informations disponibles.

Format de diffusion

- PDF

Mode de diffusion

- téléchargement

Les conditions d'utilisation sont décrites dans les conditions générales d'utilisation des produits et services numériques (annexe 1) et dans les licences d'exploitation (annexe 8).

Radiosignaux

Tarif de référence par ouvrage : 51,90 € HT

- 91 Radionavigation maritime
- 921 Radiocommunications maritimes Europe – Groenland Méditerranée
- 922 Radiocommunications maritimes Afrique - Asie - Australasie
- 924 Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer (SMDSM)
- 930 Systèmes de comptes rendus
- 931 Radiocommunications portuaires – Océan Atlantique
- 932 Radiocommunications portuaires – Océans Indien, Pacifique et Austral
- 961 Stations Radiométéorologiques - Europe - Afrique - Asie
- 962 Stations Radiométéorologiques - Pacifique Sud-Ouest - Amériques & Antarctique
- 99 Répertoire des radiosignaux

Accès aux mises à jour sur une période de 12 mois à la date de paiement.

Mise à jour : en continu. Intégration des nouvelles informations disponibles.

Format de diffusion

- PDF

Mode de diffusion

- téléchargement

Les conditions d'utilisation sont décrites dans les conditions générales d'utilisation des produits et services numériques (annexe 1) et dans les licences d'exploitation (annexe 8).

GPS et navigation maritime

Cet ouvrage est destiné à tous les navigateurs qui utilisent en mer le système GPS : Marine nationale, marine de commerce, pêche, plaisance, et autres.

Tarif de référence : 20,60 € HT/ouvrage

Dates de création : 2003

Formats de diffusion

- PDF

Mode de diffusion

- téléchargement

Les conditions d'utilisation sont décrites dans les conditions générales d'utilisation des produits et services numériques (annexe 1) et dans les licences d'exploitation (annexe 8).

Guide de la marée

Cet ouvrage présente de manière accessible au plus grand nombre les techniques de prédiction et d'observation de la marée.

Tarif de référence : 20,60 € HT/ouvrage

Dates de création : 1997

Mise à jour : pas planifiée

Formats de diffusion

- PDF

Mode de diffusion

- téléchargement

Les conditions d'utilisation sont décrites dans les conditions générales d'utilisation des produits et services numériques (annexe 1) et dans les licences d'exploitation (annexe 8).

Service NautiShom

Le service NautiShom fournit un ouvrage constitué d'extraits de documents du Shom nécessaires à la navigation sur une zone sélectionnée. Ces extraits sont issus des documents complets réglementaires (incluant les annexes) téléchargeables en ligne sur les sites du Shom.

Cet ouvrage permet de naviguer en toute sécurité grâce aux informations sur le balisage, aux extraits des instructions nautiques, des livres des feux et des atlas de courants ainsi qu'aux horaires de marées du port choisi. Afin d'aider à la planification de la navigation, la liste des références de cartes de la région fréquentée et un journal de bord se trouvent également dans cet ouvrage.

Les horaires de marées disponibles pour le port choisi sont fournis sur une année calendaire.

Tarif de référence : 8,80 € HT par zone de navigation

Accès aux mises à jour sur une période de 12 mois à la date de paiement.

Dates de création : 2016

Mise à jour : En continu. Intégration des nouvelles informations disponibles.

Format de diffusion

- PDF

Mode de diffusion

- téléchargement

Les conditions d'utilisation sont décrites dans les conditions générales d'utilisation des produits et services numériques (annexe 1) et dans les licences d'exploitation (annexe 8).

Licences d'utilisation du Shom

Grilles des coefficients multiplicateurs des licences d'utilisation

Pour les produits soumis aux licences d'utilisation du Shom, les tarifs des produits sont établis pour des licences d'utilisation, pour un seul licencié et un déploiement sur 5 postes maximum. Ces tarifs figurent pour chaque produit dans la rubrique « Tarif de référence de la licence » du répertoire en vigueur des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom.

Pour les cas d'utilisation sur plus de 5 postes, pour plus de 5 clés à un service ou par plus de un licencié, un coefficient multiplicateur est appliqué sur le tarif de référence de la licence selon les grilles ci-dessous.

Grille des coefficients multiplicateurs multipostes et multi licenciés :

Nombre de licenciés	Nombre de postes	Coefficients multiplicateurs
1	De 1 à 5	1
1	De 6 à 50	Ajout de 1 par tranche de 5 postes supplémentaires
1	supérieur à 50	10
Multi licenciés	Illimité	30

Grille des coefficients multiplicateurs spécifiques aux produits :

- Shom-IGN : SCAN Littoral®
- Shom-RasterMARINE

Nombre de licenciés	Nombre de postes	Coefficients multiplicateurs
1	illimité	1
2 à 5	illimité	2
au-delà de 5	illimité	4

Grille des coefficients multiplicateurs pour les abonnements aux téléchargements et aux flux de données :

Pour les abonnements aux flux de données (couches complètes de données, mises à jour en continu) un coefficient multiplicateur est appliqué sur le tarif de référence de la licence selon la grille ci-dessous.

Type d'abonnement	Durée de l'abonnement		
	1 an	2 ans	3 ans
Flux WMS/WMTS	0,3	0,6	0,9
Flux WFS	1	1,3	1,6

Licence d'utilisation pour les produits numériques du Shom

Les licences sont octroyées pour une utilisation interne par un licencié jusqu'à 5 postes. Pour une utilisation sur plus de 5 postes ou par plus d'un licencié, un coefficient multiplicateur est appliqué sur le tarif de référence.

La licence d'utilisation concède au licencié les droits pour les modes d'utilisation, de reproduction et de diffusion suivants :

Utilisation par le licencié des produits numériques du Shom sur un nombre limité à 5 postes informatiques du licencié au titre :

- de la satisfaction de la mission de service public à caractère administratif dont il a la charge ;
- de la satisfaction de ses besoins internes dans le cadre d'une activité économique ;
- d'un usage privé ;
- d'un usage documentaire ;
- d'une activité de recherche ou d'enseignement ;
- de tout autre usage ne procurant pas d'avantage économique direct ou indirect.

Diffusion gratuite, des produits numériques du Shom ou des produits dérivés à des utilisateurs finaux, ne procurant pas d'avantage économique direct ou indirect :

- par affichage à des fins de consultation en ligne (sites Internet, mobiles ou intranet, applications mobiles, visualisation en flux...) ;
- via un support physique (cédérom, DVD, clé USB...) ;

avec une résolution maximale de 150 dpi, sans géoréférencement pour les produits numériques issus des cartes marines et des fonctionnalités restreintes limitées :

- à l'affichage de la représentation du produit numérique sur un élément choisi par l'utilisateur final ;
- au déplacement de la représentation du produit numérique à l'écran ;
- au zoom avant et arrière ;
- à l'affichage d'une information pré-calculée ou affichage par thèmes prédéfinis.

Diffusion gratuite, de reproductions sur un support « papier » de produits numériques du Shom ou de produits dérivés à des utilisateurs finaux, ne procurant pas d'avantage économique direct ou indirect, avec une résolution d'impression de 150 dpi et un format limité au A4.

Mise à disposition des produits numériques du Shom auprès d'un prestataire de services par le licencié pour la satisfaction de ses besoins propres et sous réserve de respecter les droits qui lui ont été concédés.

Licence complète en annexe 1.

Licence d'évaluation ou de démonstration

La licence d'évaluation ou de démonstration définit les modalités selon lesquelles le Shom concède, à titre non exclusif et de manière temporaire, au licencié, un droit d'usage incessible sur des produits du Shom à des fins d'évaluation ou de démonstration.

Le droit d'usage à des fins d'évaluation ou de démonstration autorise le licencié, pour une durée définie dans la licence, à utiliser les données du Shom dans le but de prendre connaissance de leur contenu, de leur qualité et de leurs spécifications, de tester leur adaptation aux usages du licencié, de mettre au point et de promouvoir l'application ou le service qu'il développe. L'utilisation des données est limitée aux évaluations, tests ou démonstrations réalisées par le licencié.

Le droit d'usage ne permet pas au licencié de céder à un tiers, de commercialiser ou de distribuer les produits du Shom, ni des produits dérivés.

Licence complète en annexe 2.

Licence de réutilisation non commerciale de données du Shom à des fins d'information ou d'illustration d'un document

La licence définit les modalités selon lesquelles le Shom autorise une personne physique ou morale à reproduire des données du Shom sans coordonnées de géoréférencement dans un but critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information.

La licence concède à titre non exclusif et de manière temporaire, au *licencié*, un droit d'usage personnel et incessible sur les données du Shom désignées dans la licence. Ce droit d'usage comprend le droit de reproduire, modifier, insérer ces données au sein de publications ou documents à des fins d'information ou d'illustration sur tout type de support. Ce droit d'usage est accordé pour le monde entier.

Licence complète en annexe n° 3.

Licence pour les produits coédités par le Shom et l'IGN

La licence d'utilisation (annexe 3) peut être concédée par l'IGN ou par le Shom au *licencié* pour lui permettre de satisfaire ses besoins propres.

Il s'agit d'une :

- licence de site,
- licence d'évaluation ou de démonstration.

LICENCE DE SITE

La licence autorise le *licencié* à utiliser les données géographiques pour son usage interne sur un *nombre de postes* illimité. Les droits concédés autorisent le *licencié* à :

- Utiliser les données et les mettre à disposition des *utilisateurs*.
- Mettre des *images numériques* à disposition *d'utilisateurs finaux*, à des fins de consultation, accessibles en ligne (site Internet ou intranet...) ou sur un support physique (cédérom, DVD, clé USB...). Dans ce cas, le *licencié* peut proposer les fonctionnalités suivantes : affichage de la carte centrée sur un élément choisi par l'*utilisateur final* (coordonnées géographiques, adresse, élément remarquable), déplacement de l'image à l'écran, zoom avant et arrière, affichage d'une information pré-calculée ou affichage par thèmes prédéfinis.
- La mise en place d'un dispositif de copie ou de téléchargement de ces *images numériques* sans coordonnées de géoréférencement est autorisée pour un *usage documentaire*. Le *licencié* qui souhaite proposer des fonctionnalités supplémentaires, sortant de l'usage documentaire, peut acquérir une *licence d'exploitation*.
- Mettre les données à disposition d'un prestataire de services, pour la satisfaction des besoins du *licencié*, en conformité avec les droits qui lui ont été concédés. Le prestataire de services est autorisé à utiliser les données pour les seuls besoins des prestations qui lui ont été confiées par le *licencié*. Il s'engage à restituer au *licencié* ou à détruire, à la fin de la prestation, les données mises à sa disposition.

Le *licencié* prend toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles, pour garantir le respect par le prestataire des droits qui lui sont concédés. Il lui appartient à ce titre d'obtenir explicitement et par écrit l'acceptation par le prestataire des présentes conditions générales. Le *licencié* porte la mention «COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES» sur l'ensemble des documents et supports de données qu'il communique au prestataire. La liste des prestataires ayant bénéficié de ces mises à disposition, au cours des trois dernières années civiles, doit pouvoir être fournie à l'IGN et au Shom sur simple requête.

LICENCE D'ÉVALUATION OU DE DÉMONSTRATION

La licence d'évaluation ou de démonstration autorise le *licencié*, pour une durée définie dans la licence, à utiliser les données concédées, dans le but de prendre connaissance de leur contenu, de leur qualité et de leurs spécifications, de tester leur adaptation aux usages du *licencié*, de mettre au point et de promouvoir l'application ou le service qu'il développe. L'utilisation des données est limitée aux évaluations, tests ou démonstrations réalisées par le *licencié*.

Licences Open Data

Deux licences sont utilisées pour la diffusion des produits du Shom qui sont fournis sous licence Open Data. Selon le produit considéré, il s'agit de la « Licence Ouverte / Open Licence » (voir annexe 7), ou de la licence « Creative Commons CC-BY-SA 4.0 » (voir annexe 7).

Ces deux licences sont conformes aux principes des licences de libre diffusion.

Licences d'exploitation du Shom

Licence pour les prédictions de marées

Elle est contractualisée par une licence d'exploitation qui donne lieu à une redevance comprenant le tarif de référence et les droits annuels d'exploitation.

Barème des droits d'exploitation :

- *Pour des produits dérivés analogiques gratuits*

Cas d'application : distribution gratuite d'une brochure promotionnelle éditée par un office du tourisme et financée par la publicité interne, d'affiches, de flyers pour des spectacles, des activités touristiques, etc.

Droit d'exploitation pour 12 mois : **100 €** par port, par tranche de 10 000 exemplaires édités.

- *Pour un service numérique gratuit*

Cas d'application : diffusion via des sites web et/ou applications smartphone gratuits, films télévisuels gratuits, sans chiffre d'affaires relié directement aux données du Shom, etc.

Droit d'exploitation pour 12 mois : **100 €** par ports et par type de canal de diffusion (Site internet incluant internet mobile, application téléchargeable via un store, TV, radio...).

- *Pour des produits dérivés analogiques payants*

Cas d'application : almanach papier payant intégrant les données du Shom, guides de navigation annuels, impression sur textiles, etc.

Droit d'exploitation pour 12 mois :

- **Forfait jusqu'à 10 ports** : **100 €** par port, par tranche de 10 000 exemplaires édités,
- **Pour plus de 10 ports**

Fourniture à la commande par le licencié d'une déclaration annuelle précisant les éléments nécessaires au calcul des droits de réutilisation suivant la formule ci-dessous :

$$R = P \times T \times N1/N2 \times V$$

R : Montant du droit de réutilisation

P : Prix de gros unitaire, hors taxes du produit dérivé T : Taux de la redevance = 35 %

N1 : Équivalent page avec les données du Shom

N2 : Nombre de pages total (hors publicité) du produit dérivé (couverture incluse)

V : Nombre d'exemplaires édités du produit dérivé.

- *Pour des produits dérivés ou des services numériques payants*

Cas d'application : intégration des données dans un logiciel de navigation, dans un SIG, dans un jeu vidéo, dans une application web payante, dans une application smartphone payante, etc.

Droits annuels de réutilisation :

Fourniture par le licencié d'une déclaration semestrielle précisant les éléments nécessaires au calcul des droits de réutilisation suivant la formule ci-dessous.

$$R = P \times T \times D \times V$$

R : Montant du droit de réutilisation

P : Prix de gros unitaire, hors taxes du produit dérivé ou du service

T : Taux de la redevance = 35 %

D : Pourcentage de données Shom contenues dans le produit dérivé ou le service

V : Nombre d'exemplaires vendus du produit dérivé ou du service (nombre de CD-Rom, d'abonnements, de téléchargements...)

- *Exceptions tarifaires*

Les prédictions de marée demandées dans le cadre :

- des états de catastrophes naturelles ;
- des réquisitions judiciaires ;

font l'objet d'une exception tarifaire et sont délivrées gratuitement.

Licences d'exploitation pour les autres produits

Licence d'exploitation pour les produits dérivés analogiques gratuits

Elle est contractualisée par une licence d'exploitation qui donne lieu à une redevance comprenant le tarif de référence et les droits annuels d'exploitation.

Le tarif de la licence de référence est facturé une seule fois au titre de la licence initiale.

Elle autorise le licencié à diffuser des copies du produit dérivé utilisant les données Shom sur support papier, textile ou autre support (CD-Rom, clé USB... avec fonctionnalité limitée au simple affichage).

- La validité de la licence est de 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction
- Les limites d'utilisation sont définies dans la licence d'exploitation
- Téléchargement unique au titre de la licence initiale
- Le coût de mise à disposition est facturé à la signature de la licence initiale et à chaque renouvellement.

Barème des droits annuels d'exploitation :

Les droits d'exploitation facturés lors de la signature de la licence initiale et à chaque réédition du produit dérivé sont des forfaits annuels basés sur le nombre d'exemplaires édités déclaré par le licencié et par référence de produit du Shom reproduit :

Exemplaires édités	Forfaits HT
De 0 à 100	0 €
De 100 à 1 000	70 €
De 1 000 à 2 000	130 €
De 2 000 à 5 000	260 €
De 5 000 à 10 000	650 €
De 10 000 à 100 000	1 300 €
supérieur à 100 000.....	proportionnel au nombre d'exemplaires : 13 000 € x N/100 000

À ce forfait est appliqué un ratio **N1/N2**

N1 : Équivalent page avec les données du Shom (surface minimale 1/4 page)

N2 : Nombre total de page (hors publicité) du produit dérivé.

Licence d'exploitation pour les produits dérivés numériques et/ou services numériques gratuits

Elle est contractualisée par une licence d'exploitation qui donne lieu à une redevance comprenant le tarif de référence et les droits annuels d'exploitation.

Le tarif de référence est facturé une seule fois au titre de la licence initiale.

Elle autorise le licencié à intégrer les données du Shom dans des services gratuits accessibles en ligne pour l'utilisateur final sans téléchargement possible.

- La validité de la licence est de 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction
- Les limites d'utilisation sont définies dans la licence d'exploitation
- Les publications en remplacement des éditions supprimées prévues dans la licence sont gratuites et donnent droit aux mises à jour associées
- L'intégration de nouvelles références dans le portefeuille du client fait l'objet soit :
 - d'un avenant à la licence en vigueur (l'utilisation de ces nouvelles références est aux mêmes conditions que la licence en vigueur avec échéance prévue) ou
 - d'une nouvelle licence avec les coûts induits (ex. : coût de mise à disposition)
- Le coût de mise à disposition est facturé à la signature de la licence initiale et à chaque renouvellement.

Barème des droits d'exploitation :

Les droits d'exploitation sont des forfaits annuels différents suivant la fréquentation des sites de diffusion. Ils sont applicables par site de diffusion affichant la donnée du Shom et sont basés sur les principes et barème suivants :

Unités de comptabilisation

- nombre de visites (visiteurs non uniques) sur les pages de visualisation des données du Shom (site Web)
- nombre de téléchargements d'une application.

Forfaits pour chaque unité de comptabilisation

De 0 à 1000	0 €
De 1 000 à 10 000	1 000 €
De 10 000 à 100 000	2 000 €
De 100 000 à 500 000	4 000 €
De 500 000 à 1 000 000	20 000 €
De 1 000 000 à 5 000 000	40 000 €
Plus de 5 000 000	proportionnel : 200 000 € x UC/5 000 000

Après 1 an d'exploitation, le licencié établit un état déclaratif concernant la fréquentation des pages de visualisation des données du Shom qui entraîne la facturation du forfait correspondant. La déclaration doit différencier les unités de comptabilisation par site de diffusion (pour chaque site Internet, pour chaque application smartphone).

Licence d'exploitation pour les produits dérivés analogiques payants

Elle est contractualisée par une licence d'exploitation qui donne lieu à une redevance comprenant le tarif de référence des produits et les droits annuels d'exploitation.

Le tarif de référence est facturé une seule fois au titre de la licence initiale.

- La validité de la licence est de 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction
- Les limites d'utilisation sont définies dans la licence d'exploitation
- Les publications en remplacement des éditions supprimées prévues dans la licence sont gratuites et donnent droit aux mises à jour associées.
- L'intégration de nouvelles références dans le portefeuille du client fait l'objet soit :
 - d'un avenant à la licence en vigueur (l'utilisation de ces nouvelles références est aux mêmes conditions que la licence en vigueur avec échéance prévue) ou
 - d'une nouvelle licence avec les coûts induits (ex. : coût de mise à disposition)
- Le coût de mise à disposition est facturé à la signature de la licence initiale et à chaque renouvellement.
- Les droits annuels d'exploitation sont facturés deux fois par an, à semestre échu.

Barème des droits annuels d'exploitation :

Le montant des droits annuels d'exploitation est calculé de la façon suivante :

$$R = P \times T \times V \times [N1/N2] \text{ ou } [D]$$

avec R : Montant des droits d'exploitation

P : Prix de gros unitaire, hors taxes, du produit dérivé

T : Taux des droits d'exploitation

V : Nombre d'exemplaires vendus du produit dérivé

N1 : Équivalent page avec les données du Shom

N2 : Nombre de pages total (hors publicité) du produit dérivé

D : Pourcentage de données empruntées aux produits du Shom contenues dans le produit dérivé

T = 35 %

Licence d'exploitation pour les produits dérivés numériques et/ou services numériques payants

Elle est contractualisée par une licence d'exploitation qui donne lieu à une redevance comprenant le tarif de référence des produits et les droits annuels d'exploitation.

Le tarif de référence est facturé 1 seule fois au titre de la licence initiale.

- La validité de la licence est de 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction
- Les limites d'utilisation sont définies dans la licence d'exploitation
- Les publications en remplacement des éditions supprimées prévues dans la licence sont gratuites
- L'intégration de nouvelles références dans le portefeuille du client fait l'objet soit :
 - d'un avenant à la licence en vigueur (l'utilisation de ces nouvelles références est aux mêmes conditions que la licence en vigueur avec échéance prévue) ou
 - d'une nouvelle licence avec les coûts induits (ex. : coût de mise à disposition)
- Le coût de mise à disposition est facturé à la signature de la licence initiale et à chaque renouvellement.
- Les droits annuels d'exploitation sont facturés deux fois par an, à semestre échu.

Barème des droits annuels d'exploitation :

Le montant des droits annuels d'exploitation est calculé de la façon suivante : $R = P \times T \times V \times [D]$

avec R : Montant des droits d'exploitation

P : Prix de gros unitaire, hors taxes, du produit dérivé et/ou service numérique

T : Taux des droits d'exploitation

V : Nombre d'exemplaires vendus du produit dérivé et/ou service numérique

D : Pourcentage de données empruntées aux produits du Shom contenues dans le produit dérivé et/ou service numérique

T = 35 %

Coût de mise à disposition des données

Un coût forfaitaire par commande d'un montant de **300 € HT** est appliqué pour les licences d'exploitation, pour les licences d'évaluation ou de démonstration, et pour les prestations particulières.

Des coûts de mise à disposition peuvent être appliqués pour les commandes dont les formats et mode de diffusion sont différents de ceux indiqués dans le présent barème public.

Modalités d'accès aux données

Diffusion par le bureau prestations : bps@shom.fr

Si après consultation via les services en ligne, le client constate que les produits présentés ne correspondent pas à ses besoins (paramètres, formats, résolution, découpage, mode de diffusion, réutilisation commerciale...), il peut s'adresser au bureau produits et services pour échanger sur une prestation particulière et/ou l'établissement d'une licence d'exploitation commerciale.

Le client peut établir le contact :

- soit en adressant une demande de format libre par message électronique (bps@shom.fr) ;
- soit en complétant le formulaire disponible en ligne sur la page d'accueil de l'espace de diffusion ou sur le site institutionnel du Shom, rubrique Contact.

Après accord sur la prestation à effectuer, un devis détaillé établi par le Shom est adressé au client qui doit l'accepter et le signer après avoir coché la case «J'ai pris connaissance des CGV et des CGU des produits numériques du Shom et je les accepte.». La validité du devis est de trois mois.

La commande n'est effective que lorsqu'elle a été confirmée par l'acceptation écrite du devis, et après le règlement effectif.

La livraison des produits numériques du Shom s'effectue conformément à la commande :

- soit par Internet :
 - par la transmission directe des produits à l'acquéreur par message électronique ;
 - via un serveur ftp sécurisé, dont l'adresse est communiquée au licencié dès disponibilité des produits ;
 - via data.shom.fr après la réception de la clé pour un accès en téléchargement ou en flux ;
- soit par voie postale par livraison des produits sur un support physique (CD-Rom ou DVD-Rom).

Dans ce dernier cas, des frais de mise à disposition supplémentaires sont facturés.

Diffusion par les services numériques en ligne

Le Shom met ses produits à disposition du public grâce à plusieurs services numériques en ligne. A la date de rédaction du présent répertoire, les internautes peuvent accéder aux données du Shom sur :

Le portail géographique <https://data.shom.fr> ;

L'espace de diffusion <https://diffusion.shom.fr> (voir les CGV en annexe 10) ;

Le portail européen <https://www.geo-seas.eu>.

La liste des services en ligne fournis par le Shom est évolutive.

Annexe 1

Licence d'utilisation interne pour les produits du Shom

1. Présentation et champ d'application de la *licence* d'utilisation

La présente *licence* d'utilisation des *produits* définit les droits et obligations concédés par le Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom), ci-après désigné le *Shom*, établissement public à caractère administratif (n° SIRET 130 003 981 00011, code APE 84 11Z, n° de TVA intracommunautaire : FR 78130003981), dont le siège social est sis 13 rue du Chatellier, CS 92803, 29228 BREST cedex 2, à l'utilisateur, ci-après désigné le *licencié*.

Ainsi, la présente *licence* définit les conditions dans lesquelles le *Shom* autorise le *licencié* à utiliser le *produit* y afférent.

Cette *licence* doit être expressément acceptée par le *licencié* aux fins de validation de la commande du *produit*.

Via l'*espace de diffusion*, cette acceptation expresse consiste dans le fait, pour le *licencié*, de cocher la ou les case(s) correspondant à la phrase suivante : « J'accepte les termes de la *licence* ci-dessus (...) ». Ce fait de cocher la case est réputé avoir la même valeur que la signature manuscrite du client.

En conséquence, sauf contrat spécifique accepté par le *Shom*, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du *licencié* à cette *licence*, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par le *Shom* et qui n'ont qu'une valeur indicative.

2. Objet de la *licence* d'utilisation des *produits*

La *licence* concédée au client porte sur les *produits*, leurs caractéristiques et les utilisations prévues à la commande.

Pour les *produits*, la *licence* est octroyée pour une *utilisation* par un (1) *licencié* jusqu'à cinq (5) postes.

Pour une *utilisation* sur plus de cinq (5) postes ou par plus de un (1) *licencié*, une *licence* spécifique sera établie par le *Shom* (cf. Article 11).

La *licence* d'utilisation concède au *licencié* les droits pour les modes d'exploitation suivants :

Exploitation par le *licencié* des *produits* au titre :

- **de la satisfaction de la mission de service public à caractère administratif dont il a la charge.**
- **d'un usage documentaire, d'une activité de recherche ou d'enseignement ne procurant pas d'avantage économique direct ou indirect.**

Dans le cadre de ces exploitations, sont autorisés :

- la diffusion gracieuse des *produits* ou des *produits dérivés* à des *utilisateurs finaux*, ne procurant pas d'avantage économique direct ou indirect :
 - par affichage à des fins de consultation en ligne (sites Internet, mobiles ou intranet, applications mobiles, visualisation en flux...) ;
 - via un support physique (cédérom, DVD, clé USB...).

avec une résolution maximale de 150 dpi, sans géoréférencement pour les *produits* issus des cartes marines et des fonctionnalités restreintes limitées :

- à l'affichage de la représentation du *produit* ou du *produit dérivé* sur un élément choisi par l'*utilisateur final* ;
- au déplacement de la représentation du *produit* ou du *produit dérivé* à l'écran ;
- au zoom avant et arrière ;
- à l'affichage d'une information pré-calculée ou affichage par thèmes prédéfinis.
- la diffusion gracieuse de reproductions sur un support « papier » des *produits* ou des *produits dérivés* à des *utilisateurs finaux*, ne procurant pas d'avantage économique direct ou indirect, avec une résolution d'impression de 150 dpi et un format limité à A4.

- **de la satisfaction de ses besoins internes dans le cadre d'une activité économique**

Dans le cadre de cette exploitation, sont autorisés :

- la diffusion interne des *produits* ou des *produits dérivés* :
 - par affichage à des fins de consultation en ligne (sites intranet, serveurs, visualisation en flux...) ;
 - via un support physique (cédérom, DVD, clé USB...).
- la diffusion en interne de reproductions sur un support « papier » des *produits* ou des *produits dérivés*.

- **de la mise à disposition des *produits* du *Shom* auprès d'un prestataire de services par le licencié pour la satisfaction de ses besoins propres et sous réserve de respecter les droits qui lui ont été concédés. Le prestataire de service est alors assimilé au sous-traitant, visé à l'article 10 « Sous-traitance ».**

- **d'un usage privé.**

- **de tout autre usage ne procurant pas d'avantage économique direct ou indirect.**

Dans ce dernier cas sont autorisés :

- la diffusion gracieuse des *produits* ou des *produits dérivés* à des *utilisateurs finaux*, ne procurant pas d'avantage économique direct ou indirect :
 - par affichage à des fins de consultation en ligne (sites Internet, mobiles ou intranet, applications mobiles...).
 - avec une résolution maximale de 150 dpi, sans géoréférencement pour les *produits* issus des cartes marines et des fonctionnalités restreintes limitées :
 - à l'affichage de la représentation du *produit* ou du *produit dérivé* sur un élément choisi par l'*utilisateur final* ;
 - au déplacement de la représentation du *produit* ou du *produit dérivé* à l'écran ;
 - au zoom avant et arrière ;
 - à l'affichage d'une information pré-calculée ou affichage par thèmes prédéfinis.
- la diffusion gracieuse de reproductions sur un support « papier » des *produits* ou des *produits dérivés* à des *utilisateurs finaux*, ne procurant pas d'avantage économique direct ou indirect, avec une résolution d'impression de 150 dpi et un format limité à A4.

3. Restrictions d'utilisation

3.1 - Pour la navigation maritime

Les cartes marines raster et les données numériques vectorielles (format S57) disponibles dans l'espace de diffusion en ligne du *Shom* sont mises à jour suivant publication dans le Groupe hebdomadaire d'Avis aux Navigateurs des corrections les concernant. Elles satisfont donc aux obligations d'emport de cartes marines pour les navires de plaisance de longueur inférieure à 24 mètres (division 240 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires).

En revanche, pour les autres catégories de navires, ces produits ne peuvent constituer qu'une aide à la navigation.

3.2 - Pour l'exploitation commerciale

Est **expressément exclue** au titre de la présente *licence*, l'*exploitation commerciale des produits* suivant la définition qui en est donnée à l'article 14.

4. Droit de propriété intellectuelle

L'intégralité des *produits*, soumis à la présente *licence*, est protégée par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. En conséquence, toute utilisation exorbitante de la *licence* concédée au *licencié* sur les *produits* est susceptible d'entraîner des poursuites à son encontre.

La *licence d'utilisation* autorise les modes d'exploitation, de reproduction et de diffusion définis à l'article 2 des *produits dérivés* résultant de la fusion des *produits* avec les données du *licencié* et/ou provenant d'un autre tiers.

Le *licencié* est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces *produits dérivés* si ils ne permettent pas la *reconstitution d'une partie substantielle des produits du Shom*.

Dans le cas contraire, le *licencié* peut exercer ces droits conformément aux dispositions de la présente *licence*, sous réserve des droits de propriété du *Shom* sur les *produits*. Le *licencié* est alors autorisé à diffuser les *produits dérivés*, en franchise de droits et d'autorisation, quel que soit le bénéficiaire du transfert, sous réserve qu'il l'informe :

- des droits de propriété intellectuelle du *Shom* sur ses propres *produits* ;
- de l'obligation de détenir ou d'acquérir auprès du *Shom* les droits nécessaires à la *reconstitution d'une partie substantielle des produits du Shom*.

5 - Etendue des droits concédés par la licence d'utilisation des produits

5.1 - Étendue

Le *licencié* peut reproduire, modifier ou insérer les *produits* au sein d'un *produit dérivé* suivant les modes de diffusion autorisés.

La *licence* d'utilisation des *produits* confère au *licencié* un droit personnel et non exclusif d'utilisation pour les finalités prévues à l'article 2 et du respect des dispositions du point 5.2 suivant.

5.2 - Réserves

Les droits concédés au 5.1 s'appliquent sous réserve du respect des limitations visées ci-dessous :

- le *licencié* doit expressément souscrire à l'exécution de l'insertion des mentions obligatoires prévues à l'article 7 « Obligations du *licencié* » ;
- le *licencié* ne peut céder, à un titre quelconque, les droits qu'il tient de la présente *licence* à un tiers, même à titre gratuit, ou l'y subroger totalement ou partiellement ;
- le *licencié* doit informer l'*utilisateur final* des restrictions d'usage prévues à l'article 7 « Obligations du *licencié* » et rappeler l'interdiction d'*exploitation commerciale*.

Toute utilisation du *produit* non visée dans la *licence* concédée est susceptible d'entraîner une action en contrefaçon par le *Shom* à l'encontre du *licencié* contrefacteur.

Sans distinction des supports et des modes d'exploitation, de reproduction et de diffusion, le *Shom* ne garantit en aucune sorte le résultat de l'adaptation de ses *produits*. Tous les risques concernant les résultats de la restitution des *produits* sont assumés par le *licencié*. Au cas où l'application informatique permettant l'affichage du *produit* fourni par le *Shom* s'avère défectueuse, tous les frais pouvant en découler, de quelque nature qu'ils soient, sont pris en charge par le *licencié*.

6. Durée et territorialité des droits concédés par la *licence d'utilisation des produits*

La *licence d'utilisation des produits* est accordée pour le monde entier et pour la durée légale de protection par le droit d'auteur ou, le cas échéant par le droit des producteurs de bases de données contenues dans les *produits* (articles L.123.3 et L.342.5 du code de la propriété intellectuelle).

7. Obligations du licencié

7.1 - Mentions obligatoires

a) Mentions du droit d'auteur

Les mentions indiquées ci-dessous, ainsi que le logo du *Shom*, devront figurer en toutes lettres et en caractères lisibles sur tout *produit dérivé*.

- Mention obligatoire pour tout type de réutilisation sans diffusion auprès d'*utilisateurs finaux* :
« © Shom – Année d'édition ou de référence des données – LOGO »
- Mention obligatoire lors d'une diffusion auprès d'*utilisateurs finaux* :
« © Shom – Année d'édition ou de référence des données – LOGO - reproduction interdite »

b) Avertissements

Le *licencié* s'engage à ce que les *produits dérivés* comportent, le cas échéant, en toutes lettres et en caractères lisibles, à côté de la mention du droit d'auteur et dans le crédit des contributions, l'un des avertissements ci-dessous :

- Les représentations cartographiques réalisées à partir du produit « délimitations maritimes » porteront l'avertissement suivant :
« Cette carte constitue un produit dérivé du produit « délimitations maritimes » du *Shom* qui n'engage que son auteur. Les espaces maritimes représentés ne constituent pas une quelconque revendication de l'Etat français »
- Les *produits dérivés* réalisés à partir des *produits* issus des cartes marines du *Shom* porteront l'avertissement suivant :
« Les produits dérivés proposés, élaborés à partir des cartes marines du *Shom* ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits dérivés n'ont pas fait l'objet de vérification de la part du *Shom*. »
- Les *produits dérivés* réalisés à partir des *produits* relatifs aux marées porteront l'avertissement suivant :
« [Reproduction des prédictions de marées du Shom pour le\(s\) port\(s\) - non vérifiée par le Shom et réalisée sous la seule responsabilité de l'éditeur](#) »

7.2 - Contrôles

Le *licencié* reconnaît au *Shom* le droit de contrôler toutes les opérations entrant dans l'objet de la présente *licence*. A cet effet, il s'engage à autoriser aux représentants du *Shom* l'accès à ses installations et aux services techniques, à leur communiquer tout document nécessaire et, de manière générale, à ne pas faire obstacle par quelque moyen que ce soit à l'accomplissement de leur mission.

Le *licencié* assure, par ailleurs, aux représentants du *Shom* toutes facilités de contrôle auprès de ses éventuels partenaires techniques, notamment aux fournisseurs d'accès et développeurs. En outre, le *licencié* informe le *Shom* de tout changement de localisation de son site Internet ou mobile, de l'appellation de son application mobile...

8. Responsabilité du licencié

Le *Shom* ne garantit en aucune sorte le résultat de l'adaptation de ses *produits* dans les *produits dérivés* et/ou suivant les modes de diffusion autorisés. Tous les risques concernant les résultats de la restitution des *produits* sont assumés par le *licencié*.

Le *licencié* s'engage envers le *Shom* à informer ses clients par voie d'erratum des erreurs qu'il aura commises en reproduisant, en modifiant ou en utilisant les *produits* dans son *produit dérivé*.

L'erratum les corrigera et informera les clients des risques encourus à ne pas les corriger. Il dégagera explicitement et sans ambiguïté la responsabilité du *Shom*.

Tous les frais pouvant découler d'une erreur de reproduction, de modification ou d'insertion de *produits*, de quelque nature qu'ils soient, sont pris en charge par le *licencié*.

9. Droit moral

De manière absolue, le droit moral du *Shom* est réservé et le *licencié* ne peut exercer les droits qui lui sont concédés dans le cadre de la *licence* d'utilisation que dans le strict respect de ce droit (L.121.1 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

Le *licencié* ne doit faire, ou permettre que ne soit faite, aucune affirmation erronée ou trompeuse à propos de l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI), du Bureau Hydrographique International (BHI), du *Shom* ou des *produits*.

Le *licencié* ne doit pas autoriser que le nom de l'OHI, du BHI, du *Shom* ou des produits, soit utilisé sans le consentement du *Shom* dans ses campagnes de publicité.

10. Sous-traitance

Le *licencié* peut recourir à de la sous-traitance pour utiliser les *produits* visés par sa *licence*.

Les obligations ci-après s'imposent aux sous-traitants :

- les sous-traitants doivent respecter les mêmes obligations que celles imposées au *licencié* par la *licence* ;
- aucun sous-traitant n'a le droit d'accorder à son tour des *licences* sur les *produits* ou sur les *produits dérivés* ;
- aucun sous-traitant ne peut utiliser les *produits* ou les *produits dérivés* pour ses propres besoins ;
- aucun sous-traitant n'a le droit de sous-traiter à son tour tout ou partie des travaux qui lui ont été confiés.

Le *licencié* doit faire respecter ces conditions par chaque sous-traitant et tout manquement est une cause de dénonciation de la présente *licence*.

Le *Shom*, de ce fait, accorde aux sous-traitants du *licencié* la permission de stocker une copie unique des *produits* ou des *produits dérivés*, aussi longtemps que nécessaire pour remplir l'objectif de la sous-traitance. Il s'engage à détruire, à la fin de la prestation, les *produits* et les *produits dérivés* obtenus par l'intermédiaire du *licencié*.

Toute utilisation par le sous-traitant ne rentrant pas dans la *licence* obtenue initialement par le *licencié* est exclue et doit faire l'objet d'une nouvelle *licence*.

11. Service client

Pour les modes d'exploitation, de reproduction et de diffusion qui ne sont pas prévus à l'article 2 de la *licence* ou pour une *utilisation* sur plus de cinq (5) postes ou par plus de un (1) *licencié*, l'établissement d'une licence spécifique sera demandé auprès du *Shom* par courriel à l'adresse

12. Résiliation

À défaut d'exécution par le *licencié* de l'une quelconque de ses obligations prévues par la présente *licence*, le *Shom* aura la faculté de la résilier, de plein droit et sans formalité judiciaire, quinze (15) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

Le *licencié* devra alors cesser immédiatement toute utilisation des œuvres concernées.

13. Compétence - Contestation

La présente *licence* est régie et interprétée en fonction des lois françaises.

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les *parties* rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'informations nécessaires.

À défaut d'accord, le litige est porté devant les tribunaux français compétents.

14. Définitions

Activité de recherche : le droit conféré vise les activités de recherche publiables (sans restrictions de confidentialité) et dont tous les résultats sont aisément accessibles à toute personne qui en fait la demande, au seul coût de mise à disposition (à l'exclusion d'une activité éditoriale de supports pédagogiques).

Activité d'enseignement : enseignement délivré par les organismes d'enseignement public et les établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'Etat (à l'exclusion d'une activité éditoriale de supports pédagogiques).

Exploitation commerciale : utilisation des *produits* en vue de l'élaboration de *produits dérivés*, gratuits ou onéreux, dans le cadre d'une activité économique. Ces *produits dérivés* sont diffusés à des *utilisateurs finaux*. L'avantage économique procuré au licencié peut être direct ou indirect. A titre d'exemple d'avantages indirects, l'accès gratuit aux *produits* comme produit(s) d'appel sur un site Internet génère du trafic favorable pour des activités économiques connexes (autres services payants, bannières publicitaires, etc.).

Licence : autorisation contractuelle d'*utilisation des produits* soumise aux présentes conditions.

Licencié : personne physique ou morale, service ou entité opérationnelle d'une personne morale, détenteur d'une *licence* d'utilisation des *produits*.

Œuvre du Shom : le *Shom* est reconnu comme étant l'auteur d'une œuvre de l'esprit sur les données et produits qu'il élabore et dispose de droits patrimoniaux et moraux sur ceux-ci. L'ensemble de ces droits constitue le droit d'auteur au sein de la Propriété Littéraire et Artistique (laquelle recouvre également les droits voisins et les droits des producteurs de bases de données).

Produit(s) : donnée(s), produit(s) ou service(s) répertoriés dans le barème public en vigueur.

Produit(s) dérivé(s) : produit(s), service(s) ou prestation(s) réalisé(s) par le *licencié* et utilisant les *produits*.

Reconstitution d'une partie substantielle des produits du Shom : traitement permettant d'isoler, de reconstituer et d'utiliser la totalité ou un thème des *produits*, sur une fraction non négligeable de la couverture des *produits*.

Usage documentaire : utilisation à des fins d'illustration d'un document incluant les *produits*, ceux-ci ne constituant pas l'élément essentiel.

Utilisateur final : personne physique ayant accès aux *produits* ou aux *produits dérivés*, sans qu'elle soit préposée du *licencié*.

Utilisation : exploitation des *produits* pour les besoins propres d'un *utilisateur final*. L'utilisation peut avoir lieu en l'absence d'avantages économiques directs ou indirects, ou dans le cadre d'une activité économique (par exemple, pour servir de base de référence de prospection à un bureau d'études sans que les *produits* soient directement exploités ou diffusés à des tiers).

Annexe 2

Licence d'évaluation ou de démonstration des produits du Shom

N° /année

Entre

L'établissement public administratif Service Hydrographique et Océanographique de la Marine, ci-après dénommé Shom, SIRET n° 130 003 981, dont le siège est situé 13 rue du Chatellier, CS 92803 – 29228 BREST CEDEX 2, représenté par son directeur général ou son délégué,

d'une part, et

d'autre part,

Ensemble, désignés les parties :

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Dans le cadre du présent contrat, on entend par :

- acte d'engagement : ce terme désigne l'acceptation de la présente licence qui confère au licencié l'autorisation d'utilisation des produits du Shom ;
- produits Shom : produits désignés dans le présent acte d'engagement concédant une licence ;
- produits dérivés : ce terme désigne un produit réalisé par le licencié et utilisant pour partie les produits Shom fournis ;
- droit d'usage : il s'agit du droit de reproduire, modifier, intégrer et incorporer des produits Shom ;
- pour un usage fait par le licencié.

ARTICLE 2 : OBJET

L'objet du présent acte d'engagement est de définir les modalités selon lesquelles le Shom concède, à titre non exclusif et de manière temporaire, au licencié, un droit d'usage incessible sur des produits du Shom à des fins d'évaluation ou de démonstration.

Le présent droit d'usage à des fins d'évaluation ou de démonstration autorise le licencié, pour une durée définie dans la licence, à utiliser les données du Shom dans le but de prendre connaissance de leur contenu, de leur qualité et de leurs spécifications, de tester leur adaptation aux usages du licencié, de mettre au point et de promouvoir l'application ou le service qu'il développe. L'utilisation des données est limitée aux évaluations, tests ou démonstrations réalisées par le licencié.

Le droit d'usage ne permet pas au licencié de céder à un tiers, de commercialiser ou de distribuer les produits du Shom, ni des produits dérivés.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DES PARTIES

• Obligations du Shom

Le Shom met à disposition du licencié les produits visés dans le présent acte.

Le Shom garantit le licencié qu'il détient l'intégralité des droits de propriété intellectuelle relatifs aux produits visés dans le présent acte.

Le Shom accorde au licencié le droit d'utiliser les produits du Shom exclusivement pour l'usage visé à l'article 2.

• Obligations du licencié

Le licencié s'engage à utiliser les produits du Shom uniquement dans le cadre fixé à l'article 2. Toute utilisation des produits du Shom autre que celle prévue dans le cadre du présent acte d'engagement est proscrite.

Le licencié reconnaît que les produits pour lesquels une licence lui est concédée par le présent acte d'engagement, restent la propriété exclusive du Shom. Le licencié ne dispose que d'un droit d'usage sur ces produits pour une durée fixée à l'article 6.

Le licencié reconnaît que les produits du Shom sont protégés en application du code de la propriété intellectuelle. Les employés du licencié ne sont pas autorisés à détourner le droit d'usage à des fins personnelles.

Au titre du droit d'usage concédé par le présent acte d'engagement, le licencié pourra reproduire, de façon provisoire, les produits du Shom visés dans le présent acte, aux fins de chargement, exécution, stockage des produits.

En dehors des droits concédés ci-dessus et sans préjudice de ceux-ci, le licencié n'est pas autorisé au titre des présentes à :

- copier, imprimer, transférer, transmettre ou afficher tout ou partie des produits ;
- vendre, louer, sous licencier ou distribuer de quelque façon que ce soit les produits ;
- utiliser les produits pour fournir des services de traitement de données, d'exploitation en temps partagé ou d'autres services analogues de quelque nature qu'ils soient, à toute autre personne physique, société ou entité.

ARTICLE 4 : SOUS TRAITANCE ET PRESTATAIRES DE SERVICE

Le licencié peut confier à un/des prestataire(s) de service ou à des sous-traitants, les travaux prévus dans l'article 2. Pour lui permettre d'exercer les droits qui lui sont accordés par le présent acte d'engagement, il doit prendre les dispositions nécessaires pour faire appliquer et respecter ses propres obligations découlant de la licence concédée.

Les obligations ci-après s'imposent aux sous-traitants et prestataires de services :

- ceux-ci doivent respecter les mêmes obligations que celles imposées au licencié par cet acte d'engagement ;
- aucun n'a le droit d'accorder à son tour des licences sur les produits du Shom ;
- aucun ne peut faire usage des produits du Shom pour ses propres besoins.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

Le Shom ne garantit en aucune sorte le résultat de l'adaptation des produits visés dans le présent acte dans les produits dérivés. Tous les risques concernant les résultats de la restitution des produits sont assumés par le licencié.

Tous les frais pouvant découler d'une erreur de reproduction, de modification ou d'insertion de produits, de quelque nature qu'ils soient, sont pris en charge par le licencié.

ARTICLE 6 : ENTREE EN VIGUEUR – DUREE

Le présent acte d'engagement entre en vigueur pour une durée de ... à compter de la date de la dernière signature.

Le présent acte d'engagement doit être signé par le licencié avant la réalisation de l'objet visé à l'article 2.

ARTICLE 7 : LOI APPLICABLE – REGLEMENT DES DIFFERENDS

Le présent acte d'engagement est soumis pour sa validité et son interprétation à la législation française. En cas de différend dans l'interprétation ou l'exécution de celui-ci, les parties recherchent une solution amiable et proposent toute solution de conciliation. En cas de désaccord persistant, les tribunaux français compétents seront saisis.

La présente licence est concédée par le Shom,

à la personne physique, morale, service ou entité opérationnelle suivante, ci-après désignée "le licencié" :

Désignation des produits du Shom :

Désignation du/des sous-traitant(s)

Le licencié a pris connaissance des conditions d'utilisation et accepte celles-ci.

Pour le cocontractant

Pour le directeur général du Shom

Lieu et date :

Lieu et date :

Annexe 3

Licence de réutilisation non commerciale de données du Shom à des fins d'information ou d'illustration d'un document

N° /année Shom

Entre

L'établissement public administratif Service hydrographique et océanographique de la marine, ci-après dénommé Shom, SIRET n° 130 003 981 00011, dont le siège est situé 13 rue du Chatellier, CS 92803 - 29228 BREST CEDEX 2, représenté par son directeur général ou son délégué,

ci-après désigné « le Shom », d'une part,

et

ci-après désigné « le *licencié* », d'autre part

Ensemble, désignés les parties,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA LICENCE

La présente licence définit les modalités selon lesquelles le Shom autorise une personne physique ou morale à reproduire les produits du Shom sans coordonnées de géoréférencement ci-après désignés les « données » dans un but critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information.

Les données définies dans la présente licence, sont utilisées par le *licencié* dans la publication ou pour illustrer un article

ARTICLE 2 : RESTRICTION D'UTILISATION

2.1 - Pour la navigation maritime

Les données issues des cartes marines ne font pas l'objet d'un suivi régulier de mise à jour. Elles ne peuvent être assimilées à une carte marine et ne sont donc pas destinées à être utilisées pour la navigation maritime. Elles ne remplacent pas les documents officiels des services hydrographiques.

2.2 - Pour l'exploitation commerciale

Est expressément exclue du champ d'application de la présente licence, *l'exploitation commerciale* des données.

Le *licencié* doit, dans ce cas, demander une *licence* d'exploitation commerciale à l'adresse suivante : diffusion-commercial@shom.fr.

ARTICLE 3 : DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'intégralité des données du Shom, objet de la présente licence, est protégée par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. En conséquence, toute réutilisation exorbitante de la *licence* concédée au *licencié* sur les données du Shom est susceptible d'entraîner des poursuites à son encontre.

ARTICLE 4 : ETENDUE DES DROITS CONCEDES

4.1 - Etendue

Le Shom concède à titre non exclusif et de manière temporaire, au *licencié*, un droit d'usage personnel et incessible sur les données du Shom désignées dans la présente licence. Ce droit d'usage comprend le droit de reproduire, modifier, insérer ces données au sein de publications ou documents à des fins d'information ou d'illustration sur tout type de support. Ce droit d'usage est accordé pour le monde entier.

4.2 - Réserves

Les droits concédés au 4.1 s'appliquent sous réserve du respect des limitations visées ci-dessous :

- le *licencié* doit expressément souscrire à l'exécution de l'insertion des mentions obligatoires prévues à l'article 5 « Obligations du *licencié* » ;
- le *licencié* ne peut céder, à un titre quelconque, les droits qu'il tient de la présente *licence* à un tiers, même à titre gratuit, ou l'y subroger totalement ou partiellement, sauf accord préalable du Shom ;
- le *licencié* doit recueillir l'autorisation pour toute nouvelle utilisation des données désignées dans la présente licence.

Toute réutilisation des données non visée dans la licence concédée est susceptible d'entraîner une action en contrefaçon par le Shom à l'encontre du *licencié* contrefacteur.

Sans distinction des supports et des modes d'exploitation et de diffusion, le Shom ne garantit en aucune sorte le résultat de l'adaptation des données. Tous les risques concernant les résultats de la restitution des données du Shom sont assumés par le *licencié*. Au cas où l'application informatique permettant l'affichage des données fournies par le Shom s'avère défectueuse, tous les frais pouvant en découler, de quelque nature qu'ils soient, sont pris en charge par le *licencié*.

ARTICLE 5 : OBLIGATION DU LICENCIE

5.1 - Mentions du droit d'auteur

Les mentions indiquées ci-dessous, ainsi que le logo du Shom, devront figurer en toutes lettres et en caractères lisibles sur tous les documents publiés par le *licencié*.

**« © Shom - LOGO –
Autorisation n° /202 »**

Le *licencié* s'engage à utiliser les données du Shom uniquement dans le cadre fixé à l'article 1. Toute utilisation des données du Shom autre que celle prévue dans le cadre du présent contrat est proscrite.

5.2 - Transmission d'un exemplaire de la publication

Le *licencié* transmet au service marketing du Shom, un exemplaire de la publication (Shom, service marketing, 13 rue du Chatellier- CS 92 803 - 29228 Brest Cedex2).

ARTICLE 6 : ACCES AUX DONNEES DU SHOM

Les données du Shom sont accessibles sur <http://diffusion.shom.fr> dans le cas d'un usage interne et sur data.shom.fr.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITES

Le Shom ne saurait être tenu pour responsable des événements pouvant résulter de l'interprétation et de l'utilisation par le *licencié*, directe ou indirecte, des données fournies. En conséquence, le *licencié* s'engage à ne pas poursuivre le Shom pour tout dommage subi direct ou indirect lié à l'utilisation ou à l'interprétation des données. Le Shom ne garantit en aucune sorte le résultat de l'adaptation des données dans les publications du *licencié*. Tous les risques concernant les résultats de la restitution des données sont assumés par le *licencié*.

ARTICLE 8 : DROIT MORAL

De manière absolue, le droit moral du Shom est réservé et le *licencié* ne peut exercer les droits qui lui sont concédés dans le cadre de la *licence* que dans le strict respect de ce droit. (L.121.1 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

Le *licencié* ne doit faire, ou permettre que soit faite, aucune affirmation erronée ou trompeuse à propos de l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI), du Bureau Hydrographique International (BHI), du Shom ou des données du Shom.

Le *licencié* veille à ce que la réutilisation des données ne puisse induire en erreur des tiers quant au contenu des données du Shom, leur mise à jour et leur date de mise à jour.

ARTICLE 9 : ENTREE EN VIGUEUR – DUREE 6- CONDITION SUSPENSIVE

Le présent contrat entre en vigueur à la date de la dernière signature pour la durée nécessaire de la publication ou une période donnée.

ARTICLE 10 : RESILIATION

A défaut d'exécution par le *licencié* de l'une quelconque de ses obligations prévues au présent contrat, le Shom aura la faculté de résilier la *licence* concédée, de plein droit et sans formalité judiciaire, quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

Le *licencié* devra alors cesser immédiatement toute utilisation des œuvres concernées.

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE – REGLEMENT DES DIFFERENDS

Le présent contrat est régi et interprété en fonction des lois françaises.

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'informations nécessaires.

A défaut d'accord, le litige est porté devant les tribunaux français compétents

ARTICLE 12 : DEFINITIONS

Donnée(s) du Shom : vise tous produits sans coordonnées de géoréférencement (copie d'écran de data.shom.fr, base de données dont l'utilisateur détient une licence, extrait de carte du Shom) utilisées à des fins d'information ou d'illustration d'un document, données émanant du Shom et protégeables par le droit d'auteur. Ces données ne doivent pas constituer un élément essentiel du document.

Exploitation commerciale : utilisation des données en vue de l'élaboration de *produits dérivés*, gratuits ou onéreux, dans le cadre d'une activité économique. Ces *produit dérivés* sont diffusés à des utilisateurs finaux. L'avantage économique procuré au licencié peut être direct ou indirect. A titre d'exemple d'avantages indirects, l'accès gratuit aux données du Shom comme produit d'appel sur un site Internet génère du trafic favorable pour des activités économiques connexes (autres services payants, bannières publicitaires, etc.).

Licence : autorisation contractuelle de *réutilisation de données du Shom à des fins d'information ou d'illustration d'un document*.

Licencié : personne physique ou morale, service ou entité opérationnelle d'une personne morale, détenteur d'une licence de réutilisation des *données du Shom à des fins d'information ou d'illustration d'un document*.

Œuvre du Shom: le Shom est reconnu comme étant l'auteur d'une œuvre de l'esprit sur les données qu'il élabore et dispose de droits patrimoniaux et moraux sur ceux-ci. L'ensemble de ces droits constitue le droit d'auteur au sein de la Propriété Littéraire et Artistique (laquelle recouvre également les droits voisins et les droits des producteurs de bases de données).

Produit(s) : donnée(s), produit(s) ou service(s) élaborés et diffusés par le Shom

Produit(s) dérivé(s) : produit(s), service(s) ou prestation(s) réalisé(s) par le *licencié* et utilisant les *données*.

Réutilisation à des fins d'information ou d'illustration d'un document : exploitation des données du Shom pour les besoins d'information (ex : cas de la presse) ou d'illustration d'un document. Les données utilisées ne doivent pas constituer un élément essentiel du document.

Utilisateur final : personne physique ayant accès aux *produits dérivés*, sans qu'elle soit préposée du *licencié*.

Désignation de (s) donnée (s) du Shom :

Signature licencié

Pour le Shom

Date :

Date :

Annexe 4

Licences d'utilisation des données Scan Littoral® coéditées par l'IGN et le Shom

- *Présentation et Champ d'application des licences d'utilisation des Scan Littoral® coéditées par l'IGN et le Shom*

L'Institut Géographique National (IGN) et le Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom) coéditent les bases de données numériques SCAN Littoral® du territoire français et les diffusent sous licences. Ces bases de données géographiques sont la propriété exclusive de l'IGN et du Shom. Toute utilisation de ces bases de données géographiques requiert l'autorisation expresse de l'un des coéditeurs.

L'accès aux données géographiques SCAN Littoral®, quel que soit le mode d'acquisition (par exemple : livraison des données sur support physique, téléchargement, accès en ligne), vaut acceptation des présentes licences concédées par l'IGN et le Shom.

Via *l'espace de diffusion* du Shom, cette acceptation expresse consiste dans le fait, pour le *licencié*, de cocher la ou les case(s) correspondant à la phrase suivante : « J'accepte les termes des *licences* et conditions générales de vente ci-dessus (...) ». Ce fait de cocher la case est réputé avoir la même valeur que la signature manuscrite du client.

Les présentes licences d'utilisation définissent les droits et obligations concédés aux *licenciés*¹ à compter du 01.01.2011. Ces licences excluent toute *exploitation* des données, qui doit faire l'objet d'une concession de *licence d'exploitation* n'entrant pas dans le champ d'application des présentes licences d'utilisation.

Les demandes de licences d'exploitation et des conditions générales de leur utilisation sont formulées auprès de l'IGN ou du Shom.

- *Objet de présentes licences d'utilisations*

Les présentes licences d'utilisation concédées par l'IGN ou par le Shom au licencié pour lui permettre de satisfaire ses besoins propres sont de deux types.

Il s'agit d'une :

- licence de site
 - licence d'évaluation ou de démonstration.
- *Licence de site*

La licence de site autorise le *licencié* à utiliser les données géographiques pour son usage interne sur un *nombre de postes* illimité. Les droits concédés autorisent le licencié à :

- Utiliser les données et les mettre à disposition des *utilisateurs*.
- Mettre des *images numériques* à disposition d'*utilisateurs finaux*, à des fins de consultation, accessibles en ligne (site Internet ou intranet...) ou sur un support physique (cédérom, DVD, clé USB...). Dans ce cas, le *licencié* peut proposer les fonctionnalités suivantes :
 - affichage de la carte centrée sur un élément choisi par l'*utilisateur final* (coordonnées géographiques, adresse, élément remarquable),
 - déplacement de l'image à l'écran,

¹ *Les expressions en italique sont définies à l'article 8*

- zoom avant et arrière,
- affichage d'une information pré-calculée ou affichage par thèmes prédéfinis.
- La mise en place d'un dispositif de copie ou de téléchargement de ces *images numériques* sans coordonnées de géoréférencement est autorisée pour un *usage documentaire*. Le *licencié* qui souhaite proposer des fonctionnalités supplémentaires, sortant de l'usage documentaire, peut acquérir une *licence d'exploitation*.
- Mettre les données à disposition d'un prestataire de services, pour la satisfaction des besoins du licencié, en conformité avec les droits qui lui ont été concédés. Le prestataire de services est autorisé à utiliser les données pour les seuls besoins des prestations qui lui ont été confiées par le *licencié*. Il s'engage à restituer au *licencié* ou à détruire, à la fin de la prestation, les données mises à sa disposition.

Le *licencié* prend toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles, pour garantir le respect par le prestataire des droits qui lui sont concédés. Il lui appartient à ce titre d'obtenir explicitement et par écrit l'acceptation par le prestataire des présentes conditions générales. Le *licencié* porte la mention « COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES » sur l'ensemble des documents et supports de données qu'il communique au prestataire. La liste des prestataires ayant bénéficié de ces mises à disposition, au cours des trois dernières années civiles, doit pouvoir être fournie à l'IGN et au Shom sur simple requête.

- *Licence d'évaluation ou de démonstration*

La licence d'évaluation ou de démonstration autorise le *licencié*, pour une durée définie dans la licence, à utiliser les données concédées, dans le but de prendre connaissance de leur contenu, de leur qualité et de leurs spécifications, de tester leur adaptation aux usages du *licencié*, de mettre au point et de promouvoir l'application ou le service qu'il développe. L'utilisation des données est limitée aux évaluations, tests ou démonstrations réalisées par le *licencié*.

- *Propriété intellectuelle*

- L'accès du *licencié* aux données SCAN Littoral® n'emporte pas acquisition des droits de propriété de l'IGN et du Shom. La concession accordée est d'un simple droit d'utilisation des données selon les modalités définies par la présente licence.

- Les mentions obligatoires suivantes doivent figurer sur toute représentation des données quel qu'en soit le support :

copyright « © IGN © Shom– Année d'édition ou de référence des données géographiques ».

- Les licences d'utilisation visées à l'article 2 autorisent toutes les opérations d'utilisation comme référentiel géographique, vectorisation et croisement des données avec d'autres données appartenant au *licencié* ou provenant de tiers.

Le *licencié* est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle des données résultant de ces opérations si elles ne permettent pas la *reconstitution d'une partie substantielle des données de l'IGN et le Shom*.

Dans le cas contraire, le *licencié* est titulaire de droits de propriété intellectuelle sur les données résultant de ces opérations, sous réserve des droits de propriété de l'IGN et du Shom sur leurs propres données. Il est alors autorisé à les diffuser, en franchise de droits et d'autorisation, quel que soit le bénéficiaire du transfert, sous réserve qu'il informe ce bénéficiaire :

- des droits de propriété intellectuelle de l'IGN et du Shom sur ses propres données,
- de l'obligation de détenir ou d'acquérir auprès de l'IGN ou du Shom les droits nécessaires à la *reconstitution d'une partie substantielle des données coéditées par l'IGN et le Shom*.

- *Données de l'IGN et du Shom et droit d'accès à l'information*

Les données de l'IGN et du Shom concernant SCAN Littoral® font l'objet d'une diffusion publique et, de ce fait, ne sont pas soumises :

- aux dispositions du titre 1^{er} du livre III du code des relations entre le public et l'administration.
- à l'exercice du droit d'accès à l'information environnementale (article L-124-1 du code de l'environnement).

En conséquence, les autorités publiques ou personnes morales visées à l'article L300-2 du code des relations entre le public et l'administration et à l'article L-124.3 du code de l'environnement, détenant ou recevant des données de l'IGN et du Shom SCAN Littoral® en qualité de licenciées ou d'utilisatrices, ne peuvent les mettre à disposition du public en vertu du droit d'accès.

Lorsque ces autorités sont amenées, au titre des textes susvisés, à communiquer au public des documents administratifs ou des informations environnementales établis par leurs soins ou pour leur compte à partir des données de l'IGN et/ou du Shom, cette communication se fait selon les mêmes conditions que celles prévues par l'article 3 des présentes conditions générales.

- *Durée des licences*

La durée de la licence d'évaluation et de démonstration est définie par la licence.

La licence de site est accordée pour la durée légale de protection par le droit d'auteur ou, le cas échéant pour certaines données, par le droit des producteurs de bases de données (articles L .123.3 et L.342.5 du code de la propriété intellectuelle).

- *Responsabilité*

Le *licencié* s'engage, sans restriction d'aucune sorte, à respecter et à faire respecter par les *utilisateurs* les présentes conditions générales et les termes de la licence qui lui a été concédée. Le *licencié* informe expressément l'IGN ou le Shom de toute modification de configuration ou d'exploitation remettant en cause le type de licence qui lui est accordé. Le non-respect des présentes conditions générales et des termes de la licence par le *licencié* et par les *utilisateurs* peut entraîner la résiliation par l'IGN ou le Shom de plein droit et sans préavis de la concession de licence. L'IGN et le Shom se réservent le droit de vérifier ou faire vérifier que les dispositions de la licence concédée sont respectées et, à défaut, d'engager toute action en réparation du préjudice subi.

Le *licencié* doit prendre toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles, pour garantir le respect par les *utilisateurs finaux* et les prestataires de service des droits qui leur sont concédés. Il lui appartient à ce titre de les informer explicitement des présentes conditions générales.

Le *licencié* reconnaît avoir été informé que les bases de données SCAN Littoral® ne sont pas destinées à la navigation maritime, SCAN Littoral® n'étant pas conformes à la réglementation sur la sécurité de la navigation maritime : pour ce besoin, il faut utiliser les documents nautiques tenus à jour et publiés par le Shom.

Le *licencié* reconnaît avoir eu communication des spécifications des données de l'IGN et du Shom et de leur date de référence. Il renonce en conséquence à tout recours contre l'IGN ou le Shom fondé sur un défaut de convenance des spécifications des données aux utilisations souhaitées.

La responsabilité de l'IGN et du Shom est limitée à la mise à disposition des données et à leur conformité aux spécifications techniques annoncées.

L'IGN et le Shom ne peuvent être tenus pour responsables, tant à l'égard du *licencié* que de tiers, qu'en cas de faute démontrée de leur part dans l'exécution des obligations découlant pour l'IGN ou pour le Shom de la concession de licence. Sauf faute lourde de leur part, la responsabilité de l'IGN et du Shom à l'égard du *licencié* ou de tiers ne pourra être mise en œuvre pour un montant excédant deux fois le prix acquitté par le *licencié*.

Les données constituées par le *licencié* à partir des données de l'IGN et du Shom n'engagent que la responsabilité du *licencié*.

- *Litiges*

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. En cas de désaccord persistant entre l'IGN ou le Shom et l'acquéreur sur leur interprétation et leur exécution, le litige est porté devant la juridiction compétente.

- *Définitions*

Exploitation

Exploitation des données coéditées par l'IGN et le Shom, avec ou sans valeur ajoutée, à des fins d'exploitation lucrative ou promotionnelle, sur un marché concurrentiel ou non.

Images numérique

Image composée de pixels issue des bases de données coéditées par l'IGN et le Shom (ou du scannage d'un document).

Licence d'exploitation

Licence qui autorise le *licencié* à intégrer les données coéditées par l'IGN et le Shom dans une offre de produits ou services à valeur ajoutée destinée à être diffusée à titre onéreux ou gratuit à des tiers.

Licencié

Personne physique ou morale, service ou entité opérationnelle d'une personne morale, détenteur d'une licence d'utilisation des données de l'IGN et du Shom.

Nombre de postes

Nombre de terminaux informatiques, autorisé par la licence, pouvant accéder simultanément aux données coéditées par l'IGN et le Shom.

Reconstitution d'une partie substantielle des données coéditées par l'IGN et le Shom

Traitement permettant d'isoler, de reconstituer et d'utiliser la totalité ou un thème des données coéditées par l'IGN et le Shom, sur une fraction non négligeable du territoire.

Usage documentaire

Utilisation à des fins d'illustration d'un document, pour mettre en consultation une information où les données coéditées par l'IGN et le Shom ne constituent pas un élément essentiel du document. Ce type d'usage est par essence non lucratif et ne recherche ni la valorisation ni la promotion de l'objet social de ceux qui le mettent en œuvre.

Utilisateur

Personne physique préposée du *licencié*, autorisée à ce titre, à utiliser les données dans les termes prévues par les conditions générales et par la licence.

Utilisateur final

Personne physique ayant accès aux données coéditées par l'IGN et le Shom, sans qu'elle soit préposée du *licencié*.

Annexe 5

Licence d'utilisation des données bathymétriques du Shom diffusées dans le cadre des projets européens SEADATANET et GEO-SEAS

• *Présentation de la Licence d'utilisation*

Le Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom) contribue à l'enrichissement du répertoire européen de métadonnées (Common Data Index) mis en place dans le cadre des projets européens Seadatanet et Geo-Seas, qui permet le téléchargement de lots de données bathymétriques du Shom.

En accédant aux données bathymétriques du Shom, vous êtes présumé, en votre qualité d'utilisateur de ces données, connaître les conditions d'utilisation figurant dans la présente licence d'utilisation et en accepter les termes.

Via *l'espace de diffusion* du Shom, cette acceptation expresse consiste dans le fait, pour le *licencié*, de cocher la ou les case(s) correspondant à la phrase suivante : « J'accepte les termes des *licences* et conditions générales de vente ci-dessus (...) ». Ce fait de cocher la case est réputé avoir la même valeur que la signature manuscrite du client.

• *Contenu de la licence d'utilisation*

La licence d'utilisation autorise le *licencié*, à utiliser les données géographiques pour son usage interne sur un *nombre de postes* illimité. Les droits concédés autorisent le licencié à :

- Utiliser les données pour ses besoins propres,
- Représenter les données de manière graphique ou électronique, à des fins de consultation uniquement par visualisation, accessibles en ligne (site Internet ou intranet du licencié). Toute représentation devra comporter les mentions obligatoires énoncées en 3.
- Mettre les données à disposition d'un prestataire de services, pour la satisfaction des besoins du *licencié*, en conformité avec les droits qui lui ont été concédés.

Le *licencié* porte la mention «COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE» sur l'ensemble des documents et supports de données qu'il communique au prestataire.

Cette *licence* exclut toute *exploitation commerciale* des données, qui doit faire l'objet d'une concession de *licence d'exploitation* n'entrant pas dans le champ d'application de la présente licence d'utilisation.

• *Propriété intellectuelle*

• L'accès du *licencié* aux données n'emporte pas acquisition des droits de propriété du Shom. La concession accordée est d'un droit d'utilisation des données selon les modalités définies par la présente licence.

• Les mentions obligatoires suivantes doivent figurer sur toute représentation des données quel qu'en soit le support :

copyright © Shom – année d'édition ou de référence des données géographiques.

• La présente licence d'utilisation autorise toutes les opérations de croisement des données avec d'autres données appartenant au *licencié* ou provenant de tiers.

Le *licencié* est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle des données résultant de ces opérations dite « œuvre secondaire » si elles ne se composent pas d'*une partie substantielle des données du Shom* (C.P.I L.122-5, L.112-3, L.342-1 et L.342-2).

Dans le cas contraire, le *licencié* est titulaire de droits de propriété intellectuelle sur les données résultant de ces opérations, sous réserve des droits de propriété du Shom sur ses propres données. Le licencié est dans ce cas autorisé à les diffuser, en franchise de droits et d'autorisation, quel que soit le bénéficiaire du transfert, sous réserve qu'il informe ce bénéficiaire :

- Des droits de propriété intellectuelle du Shom sur ses propres données,
- De l'obligation de détenir ou d'acquérir auprès du Shom les droits nécessaires à l'usage de ses données contenues dans l'œuvre secondaire.

• *Durée de la licence*

La licence d'utilisation est accordée pour la durée légale de protection par le droit d'auteur ou, le cas échéant pour certaines données, par le droit des producteurs de bases de données (articles L.123.3 et L.342.5 du code de la propriété intellectuelle).

• *Responsabilité*

Le Shom déclare qu'il dispose des droits nécessaires pour conclure le présent contrat et mettre les données contractuelles à disposition du licencié dans les limites et conditions de la présente licence.

L'utilisateur reconnaît avoir eu connaissance des caractéristiques des fichiers transmis, de leur date de référence et de toute information utile sur leur usage. Il renonce en conséquence à tout recours contre le Shom fondé sur un défaut de convenance des spécifications des données aux utilisations souhaitées.

La responsabilité du Shom est limitée à la mise à disposition des données.

Les données constituées par l'utilisateur à partir des données du Shom n'engagent que la responsabilité de l'utilisateur.

Le licencié reconnaît avoir eu communication que les données bathymétriques du Shom ne doivent pas être utilisées pour la navigation et qu'elles n'ont pas été conçues en vue d'être utilisées dans le fonctionnement d'installations nucléaires, de systèmes de navigation ou de communication aérienne, de systèmes de navigation ou de contrôle de trafic aérien ou tout autre domaine désigné sous l'appellation « activités dangereuses », dès lors qu'une défaillance du produit pourrait provoquer la mort, des dommages corporels, ou de graves dommages physiques ou environnementaux. Le Shom décline toute responsabilité résultant de l'utilisation des données quant aux dommages matériels ou immatériels qui pourraient en découler.

De convention expresse entre les parties, le Shom n'est tenu d'aucune obligation de conseils à l'égard du licencié concernant les données fournies. Le licencié est seul responsable de la détermination de ses besoins et des données auxquelles il souhaite avoir accès.

Le Shom ne saurait être tenu pour responsable d'événements pouvant résulter de l'interprétation et de l'utilisation par le licencié des données fournies dans le cadre du présent contrat.

• *Litiges*

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. En cas de désaccord persistant entre le Shom et le licencié sur leur interprétation et leur exécution, le litige est porté devant la juridiction compétente.

Annexe 5 bis

GENERAL TERMS OF USE OF Shom BATHYMETRIC DATA DISTRIBUTED FOR THE EUROPEAN SEADATANET AND GEO-SEAS PROJECT - USER LICENCE COURTESY TRANSLATION – PLEASE REFER TO FRENCH VERSION

- *Foreword*

The «Service hydrographique et océanographique de la marine» (Shom) contributes to the enrichment of the European Common Data Index, established for the European Seadatanet and Geo-Seas projects, which allows batches of Shom bathymetric data to be downloaded.

By accessing Shom bathymetric data, as a user of the said data you accept the terms of use given below.

- *The user licence*

The user licence authorizes the *licensee* to use the geographical data for its own internal use *on an unlimited number of workstations*. The rights granted allow the licensee to:

- Use the data for its own requirements;
- Present the data graphically or electronically, for consultation purposes solely by display, accessible on line (on the licensee's Internet or intranet site). All presentations must include the mandatory statement given in paragraph 3 below;
- Place the data at the disposal of a service provider in order to meet the licensee's requirements, in accordance with the rights granted to it. The licensee shall include the statement «COPYING AND REPRODUCTION FORBIDDEN» on all documents and data support media that it communicates to the service provider.

This licence *excludes all use of the data for commercial purposes* which requires the granting of an *operating licence*, which does not fall within the scope of these general terms of use.

- *Intellectual property*

- Access to the data by the *licensee* does not equal the acquisition of any of Shom's ownership rights. The concession granted is a right to use the data in accordance with the procedures defined by these general terms and by the licence.

- The following mandatory statements must figure on all forms of presentation of the data, irrespective of the medium:

copyright © Shom – year of issue or of the geographical data reference.

- The user licences described in Article 2 authorize all operations involving the linking of the *data* with other data belonging to the *licensee* or coming from a third party.

The *licensee* is the sole holder of the intellectual property rights for the data resulting from these so-called «by-product» operations if they do not consist of *a substantial proportion of Shom data* (French intellectual property code L.122-5, L.112-3, L.342-1 and L.342-2).

If this is not the case, *the licensee* is the holder of the intellectual property rights for the data resulting from these operations, subject to Shom's intellectual property rights concerning their own data. In such cases, the licensee is authorized to distribute them, with no further copyright or authorization requirements, irrespective of to whom the data are transferred, provided that the

licensee informs the said beneficiary of:

- Shom's intellectual property rights over their own data;
- The requirement to hold or acquire the necessary rights from Shom in order to use their data contained in the by-product.

- *Licensing period*

The user licence is granted for the entire legal protection period covered by the copyright or, where applicable for certain data, by the rights of data base producers (Articles L.123.3 and L.342.5 of the French intellectual property code).

- *Responsibility*

Shom declares that it holds all the rights needed to execute this contract and to place the contractual data at the licensee's disposal within the scope and conditions laid down herein.

The user acknowledges having been informed of the characteristics of the files transferred, of their reference date and of all information that may be useful for their use.

Consequently, the user waives all rights to take action against Shom based on the specifications of the data being inappropriate for the desired use.

Shom's liability is limited to providing the data.

The data produced by the user based on Shom's data is the user's entire responsibility.

The licensee acknowledges being informed that the Shom bathymetric data must not be used for navigation purposes and that they are not designed to be used in the operation of nuclear installations, navigation systems or airborne communication, air navigation or air traffic control systems or in any other field covered by the term «dangerous activities» in the event that a defect in the product could cause death, injury or serious physical or environmental damage. Shom disclaims all responsibility resulting from the use of the data concerning any material or consequential damage that may result.

By express agreement between the parties, Shom is not obliged to give any advice to the licensee concerning the data supplied. The licensee is solely responsible for determining its requirements and the data to which it wishes to have access.

Shom cannot be held responsible for any events that may result from the interpretation and use by the licensee of the data supplied in accordance with this contract.

- *Disputes*

The conditions herein are subject to French law. In the event of persistent disagreement between Shom and the licensee concerning their interpretation and execution, the dispute shall be set before the competent jurisdiction.

Annexe 6

Licence ouverte (Open Data)

Le « Concédant » concède au « Réutilisateur » un droit non exclusif et gratuit de libre « Réutilisation » de l' « Information » objet de la présente licence, à des fins commerciales ou non, dans le monde entier et pour une durée illimitée, dans les conditions exprimées ci-dessous.

Le « Réutilisateur » est libre de réutiliser l' « Information » :

- de la reproduire, la copier,
- de l'adapter, la modifier, l'extraire et la transformer, pour créer des « Informations dérivées », des produits ou des services,
- de la communiquer, la diffuser, la redistribuer, la publier et la transmettre,
- de l'exploiter à titre commercial, par exemple en la combinant avec d'autres informations, ou en l'incluant dans son propre produit ou application.

Sous réserve de :

- mentionner la paternité de l' « Information » : sa source (au moins le nom du « Concédant ») et la date de dernière mise à jour de l' « Information » réutilisée.

Le « Réutilisateur » peut notamment s'acquitter de cette condition en renvoyant, par un lien hypertexte, vers la source de « l'Information » et assurant une mention effective de sa paternité.

Par exemple : « Ministère de xxx - Données originales téléchargées sur <http://www.data.gouv.fr/fr/datasets/xxx/>, mise à jour du 14 février 2017 ».

Cette mention de paternité ne confère aucun caractère officiel à la « Réutilisation » de l' « Information », et ne doit pas suggérer une quelconque reconnaissance ou caution par le « Concédant », ou par toute autre entité publique, du « Réutilisateur » ou de sa « Réutilisation ».

• *Données à caractère personnel*

L' « Information » mise à disposition peut contenir des « Données à caractère personnel » pouvant faire l'objet d'une « Réutilisation ». Si tel est le cas, le « Concédant » informe le « Réutilisateur » de leur présence. L' « Information » peut être librement réutilisée, dans le cadre des droits accordés par la présente licence, à condition de respecter le cadre légal relatif à la protection des données à caractère personnel.

• *Droits de propriété intellectuelle*

Il est garanti au « Réutilisateur » que les éventuels « Droits de propriété intellectuelle » détenus par des tiers ou par le « Concédant » sur l' « Information » ne font pas obstacle aux droits accordés par la présente licence.

Lorsque le « Concédant » détient des « Droits de propriété intellectuelle » cessibles sur l' « Information », il les cède au « Réutilisateur » de façon non exclusive, à titre gracieux, pour le monde entier, pour toute la durée des « Droits de propriété intellectuelle », et le « Réutilisateur » peut faire tout usage de l' « Information » conformément aux libertés et aux conditions définies par la présente licence.

• *Responsabilité*

L'« Information » est mise à disposition telle que produite ou reçue par le « Concédant », sans autre garantie expresse ou tacite que celles prévues par la présente licence. L'absence de défauts ou d'erreurs éventuellement contenues dans l'« Information », comme la fourniture continue de l'« Information » n'est pas garantie par le « Concédant ». Il ne peut être tenu pour responsable de toute perte, préjudice ou dommage de quelque sorte causé à des tiers du fait de la « Réutilisation ».

Le « Réutilisateur » est seul responsable de la « Réutilisation » de l'« Information ».

La « Réutilisation » ne doit pas induire en erreur des tiers quant au contenu de l'« Information », sa source et sa date de mise à jour.

• *Droit applicable*

La présente licence est régie par le droit français.

• *Comptabilité de la présente licence*

La présente licence a été conçue pour être compatible avec toute licence libre qui exige au moins la mention de paternité et notamment avec la version antérieure de la présente licence ainsi qu'avec les licences « Open Government Licence » (OGL) du Royaume-Uni, « Creative Commons Attribution » (CC-BY) de Creative Commons et « Open Data Commons Attribution » (ODC-BY) de l'Open Knowledge Foundation.

• *Définitions*

Sont considérés, au sens de la présente licence comme :

Le « Concédant » : toute personne concédant un droit de « Réutilisation » sur l'« Information » dans les libertés et les conditions prévues par la présente licence.

L'« Information » :

- toute information publique figurant dans des documents communiqués ou publiés par une administration mentionnée au premier alinéa de l'article L.300-2 du CRPA ;
- toute information mise à disposition par toute personne selon les termes et conditions de la présente licence.

La « Réutilisation » : l'utilisation de l'« Information » à d'autres fins que celles pour lesquelles elle a été produite ou reçue.

Le « Réutilisateur » : toute personne qui réutilise les « Informations » conformément aux conditions de la présente licence.

Une « Information dérivée » : toute nouvelle donnée ou information créée directement à partir de l'« Information » ou à partir d'une combinaison de l'« Information » et d'autres données ou informations non soumises à cette licence.

Des « Données à caractère personnel » : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, pouvant être identifiée directement ou indirectement. Leur « Réutilisation » est subordonnée au respect du cadre juridique en vigueur.

Les « Droits de propriété intellectuelle » : tous droits identifiés comme tels par le Code de la propriété intellectuelle (notamment le droit d'auteur, droits voisins au droit d'auteur, droit sui generis des producteurs de bases de données...).

Annexe 7

Licence publique Creative Commons Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International

Lorsque Vous exercez les Droits accordés par la licence (définis ci-dessous), Vous acceptez d'être lié par les termes et conditions de la présente Licence publique Creative Commons Attribution - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (la « Licence publique »). Dans la mesure où la présente Licence publique peut être interprétée comme un contrat, Vous bénéficiez des Droits accordés par la licence en contrepartie de Votre acceptation des présents termes et conditions, et le Donneur de licence Vous accorde ces droits en contrepartie des avantages que lui procure le fait de mettre à disposition l'Œuvre sous licence en vertu des présents termes et conditions.

Article 1 - Définitions

- **Œuvre dérivée** signifie œuvre protégée par les Droit d'auteur et droits connexes, dérivée ou adaptée de l'Œuvre sous licence et dans laquelle l'Œuvre sous licence est traduite, retouchée, arrangée, transformée, ou modifiée de telle façon que l'autorisation du Donneur de licence est nécessaire, conformément aux dispositions des Droit d'auteur et droits connexes. Dans le cas de la présente Licence publique, lorsque l'Œuvre sous licence est une œuvre musicale, une représentation publique ou un enregistrement sonore, la synchronisation de l'Œuvre sous licence avec une image animée sera considérée comme une Œuvre dérivée aux fins de la présente Licence publique.
- **Licence d'Œuvre dérivée** signifie licence par laquelle Vous accordez Vos Droit d'auteur et droits connexes portant sur Vos contributions à l'Œuvre dérivée, selon les termes et conditions de la présente Licence publique.
- **Licence compatible BY-SA** signifie licence figurant à l'adresse suivante creativecommons.org/compatiblelicenses, approuvée par Creative Commons comme étant essentiellement équivalente à la présente Licence publique.
- **Droit d'auteur et droits connexes** signifie droit d'auteur et/ou droits connexes incluant, notamment, la représentation, la radio et télédiffusion, l'enregistrement sonore et le Droit sui generis des producteurs de bases de données, quelle que soit la classification ou qualification juridique de ces droits. Dans le cadre de la présente Licence publique, les droits visés à l'Article [2\(b\)\(1\)-\(2\)](#) ne relèvent ni du Droit d'auteur ni de droits connexes.
- **Mesures techniques efficaces** signifie mesures techniques qui, en l'absence d'autorisation expresse, ne peuvent être contournées dans le cadre de lois conformes aux dispositions de l'Article 11 du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur adopté le 20 Décembre 1996 et/ou d'accords internationaux de même objet.
- **Exceptions et limitations** signifie utilisation loyale et équitable (*fair use* et *fair dealing*) et/ou toute autre exception ou limitation applicable à Votre utilisation de l'Œuvre sous licence.
- **Éléments de licence** signifie les composantes de la licence figurant dans l'intitulé de la Licence publique Creative Commons. Les éléments de la présente Licence publique sont : Attribution et Partage dans les mêmes conditions.
- **Œuvre sous licence** signifie œuvre littéraire ou artistique, base de données ou toute autre œuvre pour laquelle le Donneur de licence a recours à la présente Licence publique.
- **Droits accordés par la licence** signifie droits qui Vous sont accordés selon les termes et conditions d'utilisation définis par la présente Licence publique, limités aux Droit d'auteur et droits connexes applicables à Votre utilisation de l'Œuvre sous licence et que le Donneur de licence a le droit d'accorder.
- **Donneur de licence** signifie un individu ou une entité octroyant la présente Licence publique et

les droits accordés par elle.

- **Partager** signifie mettre une œuvre à la disposition du public par tout moyen ou procédé qui requiert l'autorisation découlant des Droits accordés par la licence, tels que les droits de reproduction, de représentation au public, de distribution, de diffusion, de communication ou d'importation, y compris de manière à ce que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit individuellement.
- **Droit sui generis des producteurs de bases de données** signifie droits distincts du droit d'auteur résultant de la Directive 96/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 1996 sur la protection juridique des bases de données, ainsi que tout autre droit de nature équivalente dans le monde.
- **Vous** (preneur de licence) se rapporte à tout individu ou entité exerçant les Droits accordés par la licence. **Votre** et **Vos** renvoient également au preneur de licence.

Article 2 - Champ d'application de la présente Licence publique

• **Octroi de la licence**

- Sous réserve du respect des termes et conditions d'utilisation de la présente Licence publique, le Donneur de licence Vous autorise à exercer pour le monde entier, à titre gratuit, non sous-licenciable, non exclusif, irrévocable, les Droits accordés par la licence afin de :
 - reproduire et Partager l'Œuvre sous licence, en tout ou partie ; et
 - produire, reproduire et Partager l'Œuvre dérivée.
- Exceptions et limitations. Afin de lever toute ambiguïté, lorsque les Exceptions et limitations s'appliquent à Votre utilisation, la présente Licence publique ne s'applique pas et Vous n'avez pas à Vous conformer à ses termes et conditions.
- Durée. La durée de la présente Licence publique est définie à l'Article [6\(a\)](#).
- Supports et formats : modifications techniques autorisées. Le Donneur de licence Vous autorise à exercer les Droits accordés par la licence sur tous les supports et formats connus ou encore inconnus à ce jour, et à apporter toutes les modifications techniques que ceux-ci requièrent. Le Donneur de licence renonce et/ou accepte de ne pas exercer ses droits qui pourraient être susceptibles de Vous empêcher d'apporter les modifications techniques nécessaires pour exercer les Droits accordés par la licence, y compris celles nécessaires au contournement des Mesures techniques efficaces. Dans le cadre de la présente Licence publique, le fait de ne procéder qu'à de simples modifications techniques autorisées selon les termes du présent Article [2\(a\)\(4\)](#) n'est jamais de nature à créer une Œuvre dérivée.
- Utilisateurs en aval.
 - Offre du Donneur de licence – Œuvre sous licence. Chaque utilisateur de l'Œuvre sous licence reçoit automatiquement une offre de la part du Donneur de licence lui permettant d'exercer les Droits accordés par la licence selon les termes et conditions de la présente Licence publique.
 - Offre additionnelle du Donneur de licence – Œuvre dérivée. Chaque utilisateur d'une Œuvre dérivée reçoit automatiquement une offre du Donneur de licence lui permettant d'exercer les Droits accordés par la licence sur l'Œuvre dérivée selon les termes et conditions de la Licence d'Œuvre dérivée que Vous appliquez.
 - Pas de restrictions en aval pour les utilisateurs suivants. Vous ne pouvez proposer ou imposer des termes et conditions supplémentaires ou différents, ou appliquer quelque Mesure technique efficace que ce soit à l'Œuvre sous licence si ceux(celles)-ci sont de nature à restreindre l'exercice des Droits accordés par la licence aux utilisateurs de l'Œuvre sous licence.
- Non approbation. Aucun élément de la présente Licence publique ne peut être interprété comme laissant supposer que le preneur de licence ou que l'utilisation qu'il fait de l'Œuvre sous licence est lié à, parrainé, approuvé, ou doté d'un statut officiel par le Donneur de licence ou par toute autre personne à qui revient l'attribution de l'Œuvre sous licence, comme indiqué à l'Article [3\(a\)\(1\)\(A\)\(i\)](#).

- **Autres droits**

- Les droits moraux, tel que le droit à l'intégrité de l'œuvre, ne sont pas accordés par la présente Licence publique, ni le droit à l'image, ni le droit au respect de la vie privée, ni aucun autre droit de la personnalité ou apparenté ; cependant, dans la mesure du possible, le Donneur de licence renonce et/ou accepte de ne pas faire valoir les droits qu'il détient de manière à Vous permettre d'exercer les Droits accordés par la licence.
- Le droit des brevets et le droit des marques ne sont pas concernés par la présente Licence publique.
- Dans la mesure du possible, le Donneur de licence renonce au droit de collecter des redevances auprès de Vous pour l'exercice des Droits accordés par la licence, directement ou indirectement dans le cadre d'un régime de gestion collective facultative ou obligatoire assorti de possibilités de renonciation quel que soit le type d'accord ou de licence. Dans tous les autres cas, le Donneur de licence se réserve expressément le droit de collecter de telles redevances.

Article 3 – Conditions d'utilisation de la présente Licence publique

L'exercice des Droits accordés par la licence est expressément soumis aux conditions suivantes.

- **Attribution.**

- Si Vous partagez l'Œuvre sous licence (y compris sous une forme modifiée), Vous devez :
 - conserver les informations suivantes lorsqu'elles sont fournies par le Donneur de licence avec l'Œuvre sous licence :
 - identification du(des) auteur(s) de l'Œuvre sous licence et de toute personne à qui revient l'attribution de l'Œuvre sous licence, dans la mesure du possible, conformément à la demande du Donneur de licence (y compris sous la forme d'un pseudonyme s'il est indiqué) ;
 - l'indication de l'existence d'un droit d'auteur ;
 - une notice faisant référence à la présente Licence publique ;
 - une notice faisant référence aux limitations de garantie et exclusions de responsabilité ;
 - un URI ou un hyperlien vers l'Œuvre sous licence dans la mesure du possible ;
 - Indiquer si Vous avez modifié l'Œuvre sous licence et conserver un suivi des modifications précédentes ; et
 - Indiquer si l'Œuvre sous licence est mise à disposition en vertu de la présente Licence publique en incluant le texte, l'URI ou l'hyperlien correspondant à la présente Licence publique.
- Vous pouvez satisfaire aux conditions de l'Article [3\(a\)\(1\)](#) dans toute la mesure du possible, en fonction des supports, moyens et contextes dans lesquels Vous Partagez l'Œuvre sous licence. Par exemple, Vous pouvez satisfaire aux conditions susmentionnées en fournissant l'URI ou l'hyperlien vers la ressource incluant les informations requises.
- Bien que requises aux termes de l'Article [3\(a\)\(1\)\(A\)](#), certaines informations devront être retirées, dans la mesure du possible, si le Donneur de licence en fait la demande.

- **Partage dans les mêmes conditions**

Outre les conditions indiquées à l'Article [3\(a\)](#), si Vous Partagez une Œuvre dérivée que Vous avez réalisée, les conditions suivantes s'appliquent aussi.

- La Licence d'Œuvre dérivée que Vous appliquez doit être une licence Creative Commons avec les mêmes Eléments de licence, qu'il s'agisse de cette version ou d'une version ultérieure, ou une Licence compatible BY-SA.
- Vous devez inclure le texte, l'URI ou l'hyperlien correspondant à la Licence d'Œuvre dérivée que Vous appliquez. Ces conditions peuvent être satisfaites dans la mesure

du raisonnable suivant les supports, moyens et contextes via lesquels Vous Partagez l'Œuvre dérivée.

- Vous ne pouvez pas proposer ou imposer des termes ou des conditions supplémentaires ou différents ou appliquer des Mesures techniques efficaces à l'Œuvre dérivée qui seraient de nature à restreindre l'exercice des Droits accordés par la Licence d'Œuvre dérivée que Vous appliquez.

Article 4 – Le Droit sui generis des producteurs de bases de données

Lorsque les Droits accordés par la licence incluent le Droit sui generis des producteurs de bases de données applicable à Votre utilisation de l'Œuvre sous licence :

- Afin de lever toute ambiguïté, l'Article [2\(a\)\(1\)](#) Vous accorde le droit d'extraire, réutiliser, reproduire et Partager la totalité ou une partie substantielle du contenu de la base de données ;
- Si vous incluez la totalité ou une partie substantielle du contenu de la base de données dans une base de données pour laquelle Vous détenez un Droit sui generis de producteur de bases de données, la base de données sur laquelle Vous détenez un tel droit (mais pas ses contenus individuels) sera alors considérée comme une Œuvre dérivée, y compris pour l'application de l'Article [3\(b\)](#) ; et
- Vous devez respecter les conditions de l'Article [3\(a\)](#) si Vous Partagez la totalité ou une partie substantielle du contenu des bases de données.

Afin de lever toute ambiguïté, le présent Article [4](#) complète mais ne remplace pas Vos obligations découlant des termes de la présente Licence publique lorsque les Droits accordés par la licence incluent d'autres Droit d'auteur et droits connexes.

Article 5 – Limitations de garantie et exclusions de responsabilité

- Sauf indication contraire et dans la mesure du possible, le Donneur de licence met à disposition l'Œuvre sous licence telle quelle, et n'offre aucune garantie de quelque sorte que ce soit, notamment expresse, implicite, statutaire ou autre la concernant. Cela inclut, notamment, les garanties liées au titre, à la valeur marchande, à la compatibilité de certaines utilisations particulières, à l'absence de violation, à l'absence de vices cachés ou autres défauts, à l'exactitude, à la présence ou à l'absence d'erreurs connues ou non ou susceptibles d'être découvertes dans l'Œuvre sous licence. Lorsqu'une limitation de garantie n'est pas autorisée en tout ou partie, cette clause peut ne pas Vous être applicable.
- Dans la mesure du possible, le Donneur de licence ne saurait voir sa responsabilité engagée vis-à-vis de Vous, quel qu'en soit le fondement juridique (y compris, notamment, la négligence), pour tout préjudice direct, spécial, indirect, incident, consécutif, punitif, exemplaire, ou pour toutes pertes, coûts, dépenses ou tout dommage découlant de l'utilisation de la présente Licence publique ou de l'utilisation de l'Œuvre sous licence, même si le Donneur de licence avait connaissance de l'éventualité de telles pertes, coûts, dépenses ou dommages. Lorsqu'une exclusion de responsabilité n'est pas autorisée en tout ou partie, cette clause peut ne pas Vous être applicable.
- Les limitations de garantie et exclusions de responsabilité ci-dessus doivent être interprétées, dans la mesure du possible, comme des limitations et renonciations totales de toute responsabilité.

Article 6 – Durée et fin

- La présente Licence publique s'applique pendant toute la durée de validité des Droits accordés par la licence. Cependant, si Vous manquez à Vos obligations prévues par la présente Licence publique, Vos droits accordés par la présente Licence publique seront

automatiquement révoqués.

- Lorsque les Droits accordés par la licence ont été révoqués selon les termes de l'Article [6\(a\)](#), ils seront rétablis :
 - automatiquement, à compter du jour où la violation aura cessé, à condition que Vous y remédiiez dans les 30 jours suivant la date à laquelle Vous aurez eu connaissance de la violation ; ou
 - à condition que le Donneur de licence l'autorise expressément.

Afin de lever toute ambiguïté, le présent Article [6\(b\)](#) n'affecte pas le droit du Donneur de licence de demander réparation dans les cas de violation de la présente Licence publique.

- Afin de lever toute ambiguïté, le Donneur de licence peut également proposer l'Œuvre sous licence selon d'autres termes et conditions et peut cesser la mise à disposition de l'Œuvre sous licence à tout moment ; une telle cessation n'entraîne pas la fin de la présente Licence publique.
- Les Articles [1](#), [5](#), [6](#), [7](#), et [8](#) continueront à s'appliquer même après la résiliation de la présente Licence publique.

Article 7 – Autres termes et conditions

- Sauf accord exprès, le Donneur de licence n'est lié par aucune modification des termes de Votre part.
- Tous arrangements, ententes ou accords relatifs à l'Œuvre sous licence non mentionnés dans la présente Licence publique sont séparés et indépendants des termes et conditions de la présente Licence publique.

Article 8 – Interprétation

- Afin de lever toute ambiguïté, la présente Licence publique ne doit en aucun cas être interprétée comme ayant pour effet de réduire, limiter, restreindre ou imposer des conditions plus contraignantes que celles qui sont prévues par les dispositions légales applicables.
- Dans la mesure du possible, si une clause de la présente Licence publique est déclarée inapplicable, elle sera automatiquement modifiée a minima afin de la rendre applicable. Dans le cas où la clause ne peut être modifiée, elle sera écartée de la présente Licence publique sans préjudice de l'applicabilité des termes et conditions restants.
- Aucun terme ni aucune condition de la présente Licence publique ne sera écarté(e) et aucune violation ne sera admise sans l'accord exprès du Donneur de licence.
- Aucun terme ni aucune condition de la présente Licence publique ne constitue ou ne peut être interprété(e) comme une limitation ou une renonciation à un quelconque privilège ou à une immunité s'appliquant au Donneur de licence ou à Vous, y compris lorsque celles-ci émanent d'une procédure légale, quel(le) qu'en soit le système juridique concerné ou l'autorité compétente.

Annexe 8

Licence d'exploitation des produits numériques du Shom Licence Shom N° XXXX/

La présente licence est conclue entre :

Le Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom), situé : 13, rue du Chatellier
CS 92803
29228 BREST Cedex 2 – France
représenté par son directeur général ou son délégué.

Ci-après désigné « le Shom » d'une part,

et

Ci-après désigné « le cocontractant » d'autre part,

Conjointement dénommés les « Parties », ou individuellement la « Partie »,

Il est décidé d'un commun accord ce qui suit :

• *Objet de la licence*

La présente licence a pour objet la mise à disposition des produits du Shom, dans le cadre d'une licence d'exploitation. La présente licence comporte les 4 annexes suivantes :

Annexe A - Les produits du Shom.

Annexe B - Les produits dérivés du cocontractant. Annexe C - Conditions financières.

Annexe D - Personnes à contacter.

• *Concession de droits*

Le Shom accorde au cocontractant un droit non exclusif et incessible des droits listés ci-dessous sur des données issues des produits du Shom cités en annexe A, pour les produits dérivés décrits en annexe B.

L'autorisation accordée au cocontractant est subordonnée aux termes et conditions de cette licence.

Les droits concédés au cocontractant ne sont pas exclusifs et ne limitent en rien l'utilisation des données du Shom par un tiers autorisé par le Shom.

Droits concédés :

- *d'usage*

Le Shom accorde au cocontractant le droit d'utiliser les produits du Shom qui sont couverts par cette licence. Le droit d'usage inclut le droit de reproduire, modifier, intégrer et incorporer des thèmes pour un usage interne par le cocontractant à partir de terminaux d'affichage.

Les employés du cocontractant ne sont pas autorisés à détourner le droit d'usage à des fins personnelles.

Si l'un des terminaux d'affichage est à même de réaliser des copies analogiques ou numériques de tout ou partie des produits du Shom ou des produits dérivés, de telles copies sont exclusivement réservées à un usage interne par le cocontractant. Toute autre copie doit être immédiatement détruite.

Le cocontractant est tenu d'informer ses employés de cette restriction.

- *de commercialisation*

Le Shom accorde au cocontractant le droit de commercialiser des copies des produits dérivés cités en annexe B.

Le cocontractant doit informer ses clients de ne pas réaliser de copie à l'exception d'une unique copie de sauvegarde.

Le cocontractant peut concéder des licences de commercialisation des produits dérivés à des distributeurs du cocontractant. Si un client ou un distributeur souhaite obtenir, pour son propre compte, soit un droit d'usage soit un droit de commercialisation, il devra signer une licence séparée avec le Shom.

Si les logiciels utilisés par les clients ou les distributeurs sont à même de réaliser des copies analogiques ou numériques de tout ou partie des produits dérivés, de telles copies sont exclusivement réservées à un usage interne par le client ou le distributeur. Toute autre copie doit être immédiatement détruite. Le cocontractant est tenu d'informer ses clients ou distributeurs de cette restriction.

- *de mise à jour*

Le Shom accorde au cocontractant le droit de mettre à jour les produits dérivés.

Le Shom accorde au cocontractant le droit de commercialiser et distribuer ces mises à jour aux clients existants. Le cocontractant est tenu, en application de ces droits, d'insérer dans ses mises à jour les mentions obligatoires selon les modalités fixées à l'article 8 de la présente licence.

- *Mise à disposition des produits du Shom*

Le Shom s'engage à mettre à la disposition du cocontractant les produits du Shom cités en annexe A, dans les conditions prévues par cette annexe.

- *Engagements spécifiques du cocontractant*

Le cocontractant s'engage envers le Shom à :

- ne pas louer, prêter, publier, donner accès ou mettre à la disposition de quiconque les produits du Shom autrement que conformément aux dispositions de la présente licence ;

- ne pas utiliser, enregistrer ou déposer de demande d'enregistrement de toute marque de commerce causant ou étant susceptible de causer de la confusion avec toute marque de commerce appartenant au Shom, ni participer à, ou faciliter la commission d'un tel acte ;
- respecter toute exigence et toute politique du Shom relative à la protection des droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle du Shom sur ses produits ;
- conserver le caractère confidentiel et ne procéder à aucune duplication des notes, documents, logiciels, projets et plans qui pourraient lui être remis par le Shom, sans son autorisation écrite et préalable.

- *Responsabilité du cocontractant*

L'utilisation faite du produit dérivé par les clients du cocontractant ou toute autre personne morale ou physique, à quelque titre que ce soit, ne peut engager la responsabilité du Shom.

Le cocontractant s'engage envers le Shom à informer ses clients par voie d'erratum des erreurs qu'il aura commises dans le(s) produit(s) dérivé(s) cités en annexe B, en reproduisant, en modifiant ou en utilisant les produits du Shom décrits en annexe A.

Ces erreurs pourront avoir été détectées par ses soins, lui avoir été signalées par ses clients ou par le Shom.

L'erratum les corrigera et informera les clients des risques encourus à ne pas les corriger. Il dégagera explicitement la responsabilité du Shom.

L'erratum sera adressé au Shom pour validation et publié, dans un délai de quinze jours à partir du signalement des erreurs, à tous les utilisateurs potentiels du produit dérivé erroné.

Le cocontractant s'engage à rechercher les causes de ces erreurs de manière à réduire au maximum, sinon à zéro, la probabilité qu'elles surviennent à nouveau.

- *Protection de la propriété intellectuelle*

Le cocontractant reconnaît que les produits du Shom sont protégés en application du code de la propriété intellectuelle.

Le cocontractant s'engage à respecter les prescriptions de ce code et les règles définies par les conventions internationales auxquelles la France est partie.

Le cocontractant s'engage à respecter les lois, règlements, traités et restrictions applicables, notamment en matière d'exportation de certains produits logiciels.

Le cocontractant s'engage à aviser sans délai le Shom de toute violation, réelle ou possible, de tout droit, titre ou intérêt de propriété intellectuelle appartenant au Shom.

- *Paiement des redevances*

Les droits concédés au cocontractant seront effectifs après signature de la présente licence par les deux Parties et paiement des redevances et coûts de mise à disposition dans les conditions fixées en annexe C.

Lorsque les produits du Shom contiennent des données qui sont la propriété d'autres organismes, avec lesquels il est lié par une convention, le Shom peut concéder des droits pour le compte des organismes concernés et collecter les redevances qu'il reverse ensuite à ces organismes.

En ce qui concerne les produits du Shom contenant des données qui sont la propriété de l'UKHO, le service hydrographique anglais, le cocontractant s'engage à demander l'autorisation directement

auprès de cet organisme.

- *Mentions obligatoires*

- - Mention d'avertissement et emplacements obligatoires

Le cocontractant s'engage à ce que les produits dérivés comportent l'avertissement suivant :

« Aucun service hydrographique officiel n'a vérifié les informations contenues dans ce document et ne peut être tenu responsable de la fidélité de leur reproduction ou de toute modification ultérieure. La possession de ce produit dérivé n'exonère pas de l'obligation d'utiliser les documents nautiques appropriés prévus par les règlements nationaux ou internationaux ».

Cet avertissement doit être incorporé dans les produits dérivés par le cocontractant de manière lisible et doit apparaître chaque fois que l'utilisateur ouvre un document. Ce qui inclut également l'ouverture d'un logiciel ou lors d'un téléchargement.

Le cocontractant doit par ailleurs s'assurer que toute documentation distribuée par lui ou en son nom pour la promotion des produits dérivés comporte l'avertissement.

- *Mentions de droits de propriété intellectuelle*

Tout produit dérivé comportant de la donnée appartenant au Shom doit comporter la mention suivante :

« Ce produit intègre des données © Shom – mises à jour du mois/année – reproduites avec l'autorisation n° xxx/»

- *Publicité*

Le cocontractant ne doit faire, ou permettre que soit faite, aucune affirmation erronée ou trompeuse à propos de l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI), du Bureau Hydrographique International (BHI), du Shom ou des produits du Shom, ou autoriser que le nom de l'OHI, du BHI ou du Shom, ou des produits du Shom soit utilisé sans le consentement du Shom dans les campagnes de publicité du cocontractant.

Le cocontractant ne doit faire, ou permettre que soit faite, aucune publicité indiquant ou laissant supposer que l'OHI, le BHI ou le Shom a avalisé de quelque manière que ce soit les produits dérivés réalisés par le cocontractant, ou que ces produits dérivés peuvent remplacer les documents officiels du Shom ou apporter les mêmes garanties que ces derniers.

Lorsqu'un élément publicitaire fait référence à l'OHI, au BHI, au Shom, ou aux produits du Shom, l'élément doit être soumis au Shom pour un accord écrit préalable ; cet accord ne sera pas refusé sans justification écrite, dans un délai maximum de quinze jours ouvrables à compter de la réception de la demande.

- *Sous-traitance*

Le cocontractant peut sous-traiter certains travaux pour lui permettre de concéder les droits qui lui sont accordés par cette licence. Les obligations ci-après s'imposent aux sous-traitants :

- les sous-traitants doivent respecter les mêmes obligations que celles imposées au cocontractant par cette licence ;
- aucun sous-traitant n'a le droit d'accorder à son tour des licences sur les produits du Shom ou les produits dérivés ;
- aucun sous-traitant ne peut utiliser les produits du Shom ou les produits dérivés pour ses propres besoins ;
- aucun sous-traitant n'a le droit de sous-traiter à son tour tout ou partie des travaux qui lui ont

été confiés ;

- dans l'hypothèse où le cocontractant souhaiterait confier tout ou partie de la réalisation ou de la commercialisation des produits dérivés à un sous-traitant, il s'engage à faire signer par ce sous-traitant un engagement de confidentialité et de non divulgation selon le modèle joint en appendice 1 à l'annexe B et à en fournir une copie au Shom dans un délai de quinze jours à compter de la date de sa signature.

Le cocontractant doit faire respecter ces conditions par chaque sous-traitant et tout manquement est une cause de dénonciation de la présente licence.

Le Shom, de ce fait, accorde aux sous-traitants du cocontractant la permission de stocker une copie unique des produits du Shom ou des produits dérivés, aussi longtemps que nécessaire pour remplir l'objectif de la sous-traitance.

Un accord écrit préalable du Shom est nécessaire si la réalisation de la tâche confiée aux sous-traitants par le cocontractant nécessite l'octroi d'une licence qui n'a pas été concédée par la présente licence.

• *Indemnisation*

Le cocontractant devra indemniser le Shom pour toute plainte, action, poursuite, dommage, dégât, perte, amende ou procès que le Shom pourrait tenter ou subir directement à cause de :

- tout manquement à cette licence de la part du cocontractant ou de ses sous-traitants ;
- l'utilisation non autorisée des produits du Shom, ou des produits dérivés, par un tiers qui les aurait obtenus du cocontractant. Sont exclues de l'indemnisation les utilisations non autorisées des produits du Shom ou des produits dérivés lorsque toutes les dispositions raisonnables auront été prises par le cocontractant pour informer les tiers des obligations de cette licence ;
- toute modification des produits du Shom par le biais de la production par le cocontractant de produits dérivés non autorisés. L'effectivité de cette clause survit à l'expiration de la licence.

• *Force majeure*

Si une des deux Parties est retardée ou empêchée par un cas de force majeure dans l'exécution d'une des obligations mentionnées dans la présente licence, la licence sera suspendue jusqu'à ce que le cas de force majeure prenne fin. A la cessation de la cause de retard ou d'empêchement, les droits et obligations prévus par cette licence s'appliquent à nouveau dans leur intégralité.

Cependant, si le retard ou l'empêchement excède trois mois, chacune des deux Parties peut dénoncer la licence par écrit.

La force majeure s'entend telle que définie par la jurisprudence des tribunaux français compétents.

• *Interprétation, modification, litiges et juridictions compétentes*

– *Interprétation*

Cette licence est régie et interprétée en fonction des lois françaises. Seule la version française fait foi.

Elle constitue le seul accord entre le Shom et le cocontractant pour les produits du Shom et produits dérivés mentionnés en annexes A et B. Toutes les négociations préalables, licences et accords antérieurs relatifs à ces produits sont réputés nuls et nonavenus.

– *Modification*

Cette licence peut être modifiée à tout moment, par écrit, par consentement mutuel du cocontractant et du Shom.

Le cocontractant doit communiquer au Shom toute modification dans le nom de l'entreprise, son adresse et toute information concernant une reprise qui aurait un rapport avec cette licence. Cette notification doit intervenir dans un délai maximum de trente jours ouvrables suivant l'événement.

– Litiges et juridictions compétentes

Le Shom et le cocontractant s'efforceront de régler à l'amiable, préalablement à toute action en justice, tout litige relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation de la présente licence.

À défaut d'accord, le litige sera porté devant les juridictions françaises compétentes.

• *Résiliation de la licence*

La licence peut être résiliée avant sa date d'expiration normale dans les cas et conditions ci-après :

- **Modification des prix et des produits du Shom :**
Lorsque des modifications importantes sont apportées aux produits du Shom concernés par cette licence, ou aux prix pratiqués, l'une ou l'autre des Parties peut demander à renégocier les termes de la licence. Dans le cas où aucun accord n'a pu être obtenu dans les trois mois suivant l'introduction de la modification, la licence peut être dénoncée par la Partie ayant demandé sa révision en respectant un préavis de trois mois.
- **Cession de licence intuitu personae :**
Une partie ne peut céder ou transférer, sous quelque forme et à quelque titre que ce soit, le bénéfice de la licence à un tiers, sans l'accord préalable écrit de l'autre Partie.
En cas de changement de statut juridique du Shom, ce dernier s'engage à notifier immédiatement ce changement au cocontractant qui pourra résilier de plein droit la licence.
Pour le cas où un tiers prendrait le contrôle du capital du cocontractant, celui-ci s'engage à notifier immédiatement cette prise de contrôle au Shom qui pourra résilier de plein droit la licence.
Dans les deux cas cités ci-dessus, la demande de résiliation doit être dûment motivée et notifiée par lettre recommandée avec avis de réception, dans les trois mois suivant la notification de ce changement de statut, la résiliation prenant effet à la fin des trois mois.
- **Violation de la licence :**
Au cas où l'une des deux Parties commettrait une violation manifeste de cette licence et que cette violation ne serait pas réglée (si on peut la régler) dans les 90 jours, la Partie qui notifie cette violation peut mettre fin à la licence sans que l'autre Partie puisse se prévaloir du moindre préjudice. La notification de la violation et de la dénonciation doit être expédiée, en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse mentionnée en tête de la licence.
Les droits conférés par cette licence, y compris pour les sous-traitances éventuelles, expirent trois mois après la notification de sa dénonciation à moins qu'il en soit précisé autrement.
S'il est mis fin à la licence suite à une violation du fait du cocontractant, celui-ci doit, dès que possible, effacer ou obtenir l'effacement de toutes les copies des produits du Shom et des produits dérivés que lui-même et ses sous-traitants éventuels détiennent.

• *Droits et obligations à l'issue de la licence*

À l'expiration de la présente licence, ou si elle venait à être dénoncée pour quelque raison que ce soit, tous les frais et redevances non encore réglés ainsi que les autres obligations découlant de cette licence, déterminés à la date d'échéance ou de résiliation de la licence, deviendront immédiatement exigibles et dus.

L'expiration ou la résiliation de cette licence ne dispense aucune des deux Parties de respecter les

obligations nées antérieurement à la date d'expiration ou de résiliation.

- *Validité*

- *Durée et renouvellement*

Cette licence prend effet à la date de la dernière signature pour une durée initiale d'un an (1), renouvelable 2 fois par tacite reconduction, sauf si l'une des parties notifie à l'autre, sous préavis de trois mois, par lettre recommandée avec avis de réception, son intention de ne pas la reconduire au-delà de son échéance annuelle.

- *Condition suspensive*

Cette licence doit être signée par toutes les Parties dans un délai de trois mois à compter du jour suivant la date de transmission par le Shom pour signature.

À défaut de signature par toutes les Parties dans ce délai, la licence devient caduque.

En cas de signature dans ce délai, la licence prend effet dans les conditions définies à l'article 16.1 ci-dessus.

- *Confidentialité*

Cette licence et toutes les informations afférentes sont confidentielles et ne doivent pas être communiquées à un tiers sans l'accord écrit des deux Parties.

Pendant, le Shom se réserve le droit de le communiquer, ainsi que toutes les informations afférentes, aux organismes et membres de l'OHI avec lesquels il coopère, dans le cadre du suivi des questions de propriété intellectuelle. Le Shom s'assurera que toute information communiquée est soumise au respect de cette clause.

Cette clause continue à faire effet pendant trois ans après la fin de la licence.

Fait en un exemplaire.

Pour le cocontractant

Pour le Shom

Lieu et date :

Lieu et date :

Annexe A

Les produits du Shom

L'exercice des droits concédés par le Shom porte exclusivement sur les catégories de produits du Shom suivantes :

Liste des produits du Shom :

Modalités de mise à disposition et de mises à jour des fichiers :

Les fichiers cités ci-dessus sont téléchargeables à jour sur l'espace de Diffusion : <https://diffusion.shom.fr> pendant toute la durée de la licence.

Le téléchargement doit se faire dans un délai de 30 jours à compter de la signature de la présente licence.

Annexe B

Les produits dérivés du cocontractant

Les produits du Shom pour lesquels une licence est concédée au cocontractant par le présent document restent la propriété exclusive du Shom.

Ils ne peuvent être l'objet d'une autre exploitation, sous quelque forme que ce soit, ni recevoir une autre destination que celles qui sont explicitées ci-après.

Références, description et destination des produits dérivés :

.....

.....

.....

.....

Le cocontractant doit fournir au Shom, gratuitement, deux copies des produits dérivés, le logiciel utilisé pour les afficher ou les exploiter (le cas échéant) ainsi qu'une copie de toute documentation afférente, dans les trente jours ouvrés suivant leur production. Le Shom se restreindra à une utilisation interne du logiciel et des informations fournies. Le système en état de marche fera l'objet de démonstrations gratuites si le Shom le demande.

Pourcentage de données empruntées aux produits du Shom dans les produits dérivés :

xxx % sauf dans le cas de données étrangères indiquées en annexe A.

Appendice n° 1

Acte d'engagement (Réf. : article 10 « sous-traitance »)

Acte d'engagement

Je soussigné,

Nom :Prénom :
Agissant en qualité de représentant légal de la société :

SIRET N° :

Siège social :

M'engage, au nom et pour le compte de cette société, à considérer comme confidentielles les données et informations d'origine Shom qui m'ont été transmises par la société en vue de la réalisation et ou de la commercialisation des produits suivants :

.....
.....

À ce titre la société s'interdit de diffuser à des tiers ou d'exploiter, directement ou indirectement, lesdites données ou informations «© Shom».

La société s'engage à mentionner l'origine des données «© Shom» dans tous les documents dont l'élaboration aura nécessité l'utilisation desdites données.

La société s'engage à détruire les données qui lui ont été remises par la société , à l'issue des prestations réalisées pour le compte de cette dernière.

Date :

Signature :

Annexe C

Conditions financières

REDEVANCES

Selon les termes de cette licence, le cocontractant doit payer au Shom les redevances suivantes comprenant :

- le tarif de référence ;
- les droits d'exploitation ;
- le coût de mise à disposition.

DÉCLARATION

Ces informations doivent être suffisamment précises pour permettre le calcul de la redevance correspondant aux droits d'exploitation et sont présentées conformément aux modèles joints en appendice 2 à la présente annexe C.

PAIEMENT

L'euro est la monnaie de compte de la licence. Dans le cas où le cocontractant effectue sa déclaration de vente en monnaie étrangère, le taux de change pris en compte est le dernier taux de change de chancellerie connu le jour de la facturation, publié sur le site Internet du ministère de l'économie, des finances et de la relance, dont l'adresse est la suivante :

https://www.economie.gouv.fr/dgfip/taux_chancellerie_change

Le Shom se réserve le droit de procéder à des vérifications des informations fournies par le cocontractant, notamment en se rendant chez le cocontractant. Sur simple demande des personnes mandatées par le Shom pour accomplir ces visites, le cocontractant devra présenter l'ensemble des documents permettant de vérifier l'exactitude des déclarations faites au Shom dans le cadre de cette licence.

À la suite de l'envoi par le cocontractant de ces informations, le Shom fera parvenir au cocontractant une facture pour les droits d'exploitation dus. Cette facture devra être réglée dans les 15 jours suivant sa réception par le cocontractant.

Le non-paiement de l'un quelconque des droits dus après la période prévue constitue une cause manifeste de dénonciation de la licence. En cas de dénonciation, le cocontractant resterait néanmoins redevable au Shom des redevances non payées au titre de cette licence.

Le cocontractant est informé que :

- Le taux de TVA pour le tarif de référence et les coûts de mise à disposition est le taux de TVA en vigueur applicable aux produits numériques.
- Le montant des droits d'exploitation n'est pas soumis à la TVA (article 256 B, du code général des impôts – CGI).

- Les montants du tarif de référence, des droits d'exploitation et des coûts de mise à disposition sont conformes au répertoire des principaux documents contenant des informations publiques du Shom en vigueur : <https://diffusion.shom.fr/default/repertoire>

Les paiements doivent être effectués par virement ou carte bancaire.

Le règlement par carte bancaire s'effectue en prenant contact avec l'agence comptable du Shom au numéro de téléphone suivant : 02 56 31 26 41.

En cas de règlement par virement, le relevé d'identité bancaire est le suivant :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
Titulaire du compte			
Agent Comptable du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine 13, rue du Chatellier 29200 BREST - FRANCE -			
Domiciliation : TRESOR PUBLIC - TRESORERIE GENERALE 4 Square Marc Sangnier CS 92839 29 228 - BREST CEDEX 2 -			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE RIB
10071	29000	00001003512	59
Code IBAN :		FR76 1007 1290 0000 0010 0351 259	
BIC (Bank Identifier Code)		TRPUFRP1	

Toutes réclamations concernant les paiements doivent être envoyées à :

Agent comptable du Shom 13 rue du Chatellier
CS 92 803

29228 BREST Cedex 2 - France

en mentionnant le numéro de la licence ou tout numéro de facture envoyée.

Annexe C
Appendice n° 1
Licence pour produits dérivés
(analogiques ou numériques / gratuits ou payants)

La licence d'exploitation, donne lieu à une redevance comprenant le tarif de référence des produits, le coût de mise à disposition et les droits annuels d'exploitation.

1. Tarif de référence :

Selon le(s) produit(s) concerné(s) : se référer au répertoire du Shom :

<https://diffusion.shom.fr/default/repertoire>

2. Coût de mise à disposition (frais de gestion) : 300 € HT, facturé à la signature de la licence initiale et à chaque renouvellement.

3. Droits annuels d'exploitation :

Selon le(s) produit(s) concerné(s) : se référer au répertoire du Shom (pages 43 à 49 : licences d'exploitation) :

<https://diffusion.shom.fr/default/repertoire>

Annexe C

Appendice n° 2

Déclaration de vente

Société

Numéro de licence

Période

Pour le calcul des droits d'exploitation pour les produits dérivés numériques ou analogiques payants :

Le cocontractant s'engage à fournir au Shom, à ses frais, aux dates suivantes :

le 15 janvier année N pour la période du 1er juillet au 31 décembre N-1,

le 15 juillet année N pour la période du 1er janvier au 30 juin année N.

une déclaration indiquant :

- les désignations, quantités et prix de vente en gros de tous les produits dérivés vendus ou téléchargés, incluant les mises à jour payantes ;
- le pourcentage des données Shom contenues dans les produits dérivés, ainsi que la liste des produits du Shom utilisés ;
- le nombre de mises à jour du produit dérivé commercialisées.
- Cette liste doit comprendre l'ensemble des références de produits dérivés indiquées dans l'annexe B (les produits dérivés du cocontractant), même si tous les produits cités n'ont pas fait l'objet de ventes pendant la période considérée.
- Si le même produit est vendu à des prix différents, des lignes séparées seront utilisées pour chaque prix, les redevances devant être calculées séparément pour chacun d'eux.
- Le taux de la redevance est le taux T lié aux droits d'exploitation mentionnés dans l'appendice n° 1.
- Le pourcentage des données du Shom est le facteur D mentionné dans l'appendice n° 1 pour la détermination de la redevance R.

Référence du produit dérivé	Quantité du produit dérivé vendue V	Prix de gros unitaire HT du produit dérivé P	Taux de la Redevance T	Pourcentage de données Shom D	Montant des droits de exploitation R = V x P x T x D ou N1/N2	Remarques

Pour le calcul des droits d'exploitation pour des services numériques gratuits :

À la date anniversaire de signature de la licence, le cocontractant s'engage à fournir au Shom, à ses frais, une déclaration indiquant :

- le nombre de « clics » effectués sur les pages de visualisation des produits du Shom ;
- la déclaration doit différencier le nombre de « clics » par site de diffusion (pour chaque site Internet, pour chaque application smartphone...)

en application de cette licence et de ses éventuels avenants pendant l'année civile précédente.

Site « source »	Site de diffusion	Nombre de « clic »

Annexe D

Personnes à contacter

- *1. Nom des Parties*

Shom (Service hydrographique et océanographique de la marine)

- *2. Représentants des Parties*

Point de contact au Shom : Service Marketing

Adresse électronique : dsd-mkg@shom.fr

N° de téléphone : 02 56 31 23 92

Représentant du cocontractant

Adresse électronique :

N° de téléphone :

Annexe 9

Licence d'exploitation (droits forfaitaires) des produits numériques, services et prestations du Shom

1. Présentation et champ d'application de la *licence d'exploitation*

La présente licence d'exploitation des *produits* définit les droits et obligations concédés par le Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom), ci-après désigné le *Shom*, établissement public à caractère administratif (n° SIRET 130 003 981 00011, code APE 84 11Z, n° de TVA intracommunautaire : FR 78130003981), dont le siège social est sis 13 rue du Chatellier, CS 92803, 29228 BREST cedex 2, à l'utilisateur, ci-après désigné le *licencié*.

Ainsi, la présente licence définit les conditions dans lesquelles le *Shom* autorise le *licencié* à exploiter le *produit* y afférent.

Cette licence doit être expressément acceptée par le *licencié* aux fins de validation de la commande du *produit*.

Via l'*espace de diffusion*, cette acceptation expresse consiste dans le fait, pour le *licencié*, de cocher la ou les case(s) correspondant à la phrase suivante : « J'accepte les termes de la *licence* ci-dessus (...) ». Ce fait de cocher la case est réputé avoir la même valeur que la signature manuscrite du client.

En conséquence, sauf contrat spécifique accepté par le Shom, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du *licencié* à cette *licence*, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par le Shom et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Le fait que le Shom ne revendique pas à un moment donné l'une des présentes stipulations ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites stipulations.

2. Objet de la *licence d'exploitation (droits forfaitaires) des produits*

La *licence* est octroyée pour l'*exploitation* des *produits* dans des *produits dérivés* par un *licencié* pour les produits et les modes d'exploitation, de diffusion et de reproduction décrits ci-dessous, sous réserve de s'être acquitté des droits d'exploitation correspondants.

Pour une *exploitation* n'entrant pas dans le champ d'application de la présente *licence*, une *licence* spécifique sera établie par le *Shom* (cf. Article 11).

La *licence* concédée au client porte sur les produits, leurs caractéristiques et les exploitations prévues à la commande.

La *licence d'exploitation* (droits forfaitaires) concède au *licencié* les droits pour les produits et pour les modes d'exploitation suivants :

2.1 *Exploitation* par le *licencié* des *produits* au titre :

- de l'édition de *produits dérivés* analogiques gratuits procurant un avantage économique indirect.

Dans le cadre de cette exploitation, est autorisé :

- la diffusion gracieuse de reproductions sur un support papier, textile ou autres supports

numériques des *produits* ou des *produits dérivés* à des *utilisateurs finaux*.

2.2 *Exploitation* par le *licencié* limitée aux seuls produits, services et prestations de marée au titre :

- de la diffusion gratuite des *produits dérivés* numériques procurant un avantage économique indirect ;
- de la diffusion des *produits* ou des *produits dérivés* numériques via un service gratuit procurant un avantage économique indirect.

Dans le cadre de ces exploitations, sont autorisés :

- les applications smartphone, les films télévisuels, les jeux numériques, etc. intégrant les *produits* ;
- les sites Internet, mobiles et intranet, présentant les *produits* :
 - pour affichage à des fins de consultation en ligne.
- de l'édition de *produits dérivés* analogiques payant procurant un avantage économique direct.

La présente licence limite cette exploitation à des *produits dérivés* intégrant les prédictions de marée de 10 sites au maximum. Au-delà, une *licence* spécifique sera établie par le Shom (cf. Article 11).

Dans le cadre de cette exploitation est autorisé :

- la commercialisation de reproduction sur un support papier, textile ou autres supports (CD-Rom, clé USB, etc. avec fonctionnalité limitée au simple affichage) des *produits* ou des *produits dérivés* à des *utilisateurs finaux*.

3. Restrictions d'utilisation

Autres exploitations

Le *licencié* doit, dans le cas des exploitations des *produits* hors champ d'application de la présente *licence* (cf. Article 2), demander une *licence d'exploitation* à diffusion-support@shom.fr ou par le formulaire de contact (cf. Article 11).

4. Droit de propriété intellectuelle

L'intégralité des *produits*, soumis à la présente *licence*, est protégée par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. En conséquence, toute utilisation exorbitante de la *licence* concédée au *licencié* sur les *produits* est susceptible d'entraîner des poursuites à son encontre.

La *licence d'exploitation (droits forfaitaires)* autorise les modes d'exploitation, de reproduction et de diffusion définis à l'article 2 des *produits dérivés* résultant de la fusion des *produits* avec les données du *licencié* et/ou provenant d'un autre tiers.

5. Étendue des droits concédés par la licence d'exploitation (droits forfaitaires) des produits

5.1 Étendue

Le *licencié* peut reproduire, modifier ou insérer les *produits* au sein d'un *produit dérivé* suivant les modes de diffusion autorisés. La *licence d'exploitation (droits forfaitaires)* des *produits* confère au *licencié* un droit personnel et non exclusif d'utilisation pour les finalités prévues à la commande, sous réserve du paiement dû et du respect des dispositions du 5.2.

5.2 Réserves

Les droits concédés au 5.1 s'appliquent sous réserve du respect des limitations visées ci-dessous :

- le *licencié* doit expressément souscrire à l'exécution de l'insertion des mentions obligatoires prévues à l'article 7 « Obligations du *licencié* » ;
- le *licencié* ne peut céder, à un titre quelconque, les droits qu'il tient de la présente *licence* à un tiers, même à titre gratuit, ou l'y subroger totalement ou partiellement, sauf accord préalable du Shom ;
- le *licencié* doit informer l'*utilisateur final* des restrictions d'usage prévues à l'article 7 « Obligations du *licencié* » et rappeler à l'*utilisateur final* l'interdiction d'*exploitation commerciale*.

Toute utilisation du *produit* non visée dans la *licence* concédée est susceptible d'entraîner une action en contrefaçon par le Shom à l'encontre du *licencié* contrefacteur.

Sans distinction des supports et des modes d'exploitation et de diffusion, le Shom ne garantit en aucune sorte le résultat de l'adaptation de ses *produits*. Tous les risques concernant les résultats de la restitution des *produits* sont assumés par le *licencié*. Au cas où l'application informatique permettant l'affichage du *produit* fourni par le Shom s'avère défectueuse, tous les frais pouvant en découler, de quelque nature qu'ils soient, sont pris en charge par le *licencié*.

6. Durée et territorialité des droits concédés par la *licence d'exploitation (droits forfaitaires) des produits*

La *licence d'exploitation (droits forfaitaires)* des produits numériques, services et prestations du Shom (hors «marée») est accordée pour le monde entier et pour une durée de un (1) an renouvelable deux (2) fois par tacite reconduction.

La *licence d'exploitation (droits forfaitaires) des produits numériques, services et prestations du Shom* «marée» est accordée pour le monde entier et pour la période correspondant à celle des droits forfaitaires d'exploitation acquittés.

7. Obligations du licencié

7.1 Mentions obligatoires

a) Mentions du droit d'auteur

Les mentions indiquées ci-dessous, ainsi que le logo du Shom, devront figurer en toutes lettres et en caractères lisibles sur tout *produit dérivé*.

- Mention obligatoire pour tout type de réutilisation sans diffusion auprès d'*utilisateurs finaux* :
« © Shom – année d'édition ou de référence des données – LOGO »
- Mention obligatoire lors d'une diffusion auprès d'*utilisateurs finaux* :
« © Shom – année d'édition ou de référence des données – LOGO - reproduction interdite »

b) Avertissements

Le licencié s'engage à ce que les *produits dérivés* comportent, le cas échéant, en toutes lettres et en caractères lisibles, à côté de la mention du droit d'auteur et dans le crédit des contributions, l'un des avertissements ci-dessous :

- Les représentations cartographiques réalisées à partir du produit « délimitations maritimes » porteront l'avertissement suivant :
« Cette carte constitue un produit dérivé du produit « délimitations maritimes » du Shom qui n'engage que son auteur. Les espaces maritimes représentés ne constituent pas une quelconque revendication de l'Etat français ».

- Les *produits dérivés* réalisés à partir des *produits* issus des cartes marines du *Shom* porteront l'avertissement suivant :
« Les produits dérivés proposés, élaborés à partir des cartes marines du Shom ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits dérivés n'ont pas fait l'objet de vérifications de la part du Shom ».
- Les *produits dérivés* réalisés à partir des *produits*, services et prestations de marée du *Shom* porteront l'avertissement suivant :
« Reproduction des prédictions de marées du Shom pour le(s) port(s) - non vérifiée par le Shom et réalisée sous la seule responsabilité de l'éditeur ».

7.2 Contrôles

Le *licencié* reconnaît au *Shom* le droit de contrôler toutes les opérations entrant dans l'objet de la présente *licence*. A cet effet, il s'engage à autoriser aux représentants du *Shom* l'accès à ses installations et aux services techniques, à leur communiquer tout document nécessaire et, de manière générale, à ne pas faire obstacle par quelque moyen que ce soit à l'accomplissement de leur mission.

Le *licencié* assure, par ailleurs, aux représentants du *Shom* toutes facilités de contrôle auprès de ses éventuels partenaires techniques, notamment aux fournisseurs d'accès et développeurs. En outre, le *licencié* informe le *Shom* de tout changement de localisation de son site Internet ou mobile, de l'appellation de son application mobile...

7.3 Justificatifs

À titre de justificatif, le *licencié* adresse au *Shom* (cf. Article 12) un exemplaire de chaque document, objet de la publication mentionnée lors de la commande, ou l'adresse du site Internet ou mobile, ou de l'application mobile, prévues au titre de l'exploitation.

8. Responsabilité du licencié

Le *Shom* ne garantit en aucune sorte le résultat de l'adaptation de ses *produits* dans les *produits dérivés* et/ou suivant les modes de diffusion autorisés. Tous les risques concernant les résultats de la restitution des produits sont assumés par le *licencié*.

Le *licencié* s'engage envers le *Shom* à informer ses clients par voie d'erratum des erreurs qu'il aura commises en reproduisant, en modifiant ou en utilisant les *produits* dans son *produit dérivé*.

L'erratum les corrigera et informera les clients des risques encourus à ne pas les corriger. Il dégagera explicitement et sans ambiguïté la responsabilité du *Shom*.

Tous les frais pouvant découler d'une erreur de reproduction, de modification ou d'insertion de *produits*, de quelque nature qu'ils soient, sont pris en charge par le *licencié*.

9. Droit moral

De manière absolue, le droit moral du *Shom* est réservé et le *licencié* ne peut exercer les droits qui lui sont concédés dans le cadre de la *licence d'exploitation (droits forfaitaires)* que dans le strict respect de ce droit. (L.121.1 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

Le *licencié* ne doit faire, ou permettre que ne soit faite, aucune affirmation erronée ou trompeuse à propos de l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI), du Bureau Hydrographique International (BHI), du *Shom* ou des *produits*.

Le *licencié* ne doit pas autoriser que le nom de l'OHI, du BHI, du *Shom* ou des *produits*, soit utilisé sans le consentement du *Shom* dans ses campagnes de publicité.

10. Sous-traitance

Le *licencié* peut recourir à de la sous-traitance pour utiliser les *produits* visés par sa *licence*.

Les obligations ci-après s'imposent aux sous-traitants :

- les sous-traitants doivent respecter les mêmes obligations que celles imposées au *licencié* par la *licence* ;
- aucun sous-traitant n'a le droit d'accorder à son tour des *licences* sur les *produits* ou sur les *produits dérivés* ;
- aucun sous-traitant ne peut utiliser les *produits* ou les *produits dérivés* pour ses propres besoins ;
- aucun sous-traitant n'a le droit de sous-traiter à son tour tout ou partie des travaux qui lui ont été confiés.

Le *licencié* doit faire respecter ces conditions par chaque sous-traitant et tout manquement est une cause de dénonciation de la présente *licence*.

Le Shom, de ce fait, accorde aux sous-traitants du *licencié* la permission de stocker une copie unique des *produits* ou des *produits dérivés*, aussi longtemps que nécessaire pour remplir l'objectif de la sous-traitance. Il s'engage à détruire, à la fin de la prestation, les *produits* et les *produits dérivés* obtenus par l'intermédiaire du *licencié*.

Toute réutilisation par le sous-traitant ne rentrant pas dans la *licence* obtenue initialement par le *licencié* est exclue et doit faire l'objet d'une nouvelle *licence*.

11. Service client

Pour les modes d'exploitation, de reproduction et de diffusion qui ne sont pas prévus à l'article 2 de la *licence*, l'établissement d'une licence spécifique sera demandé auprès du Shom par courriel à l'adresse diffusion-support@shom.fr.

12. Résiliation

À défaut d'exécution par le *licencié* de l'une quelconque de ses obligations prévues par la présente *licence*, le Shom aura la faculté de la résilier de plein droit et sans formalité judiciaire, quinze jours (15) après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

Le *licencié* devra alors cesser immédiatement toute utilisation des œuvres concernées.

13. Compétence - Contestation

La présente *licence* est régie et interprétée en fonction des lois françaises.

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les *parties* rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'informations nécessaires.

À défaut d'accord, le litige est porté devant les tribunaux français compétents.

14. Définitions

Devis : facture pro forma.

Exploitation commerciale : utilisation des *produits* en vue de l'élaboration de *produits dérivés*, gratuits ou onéreux, dans le cadre d'une activité économique. Ces *produits dérivés* sont diffusés à des *utilisateurs finaux*. L'avantage économique procuré au licencié peut être direct ou indirect. A titre d'exemple d'avantages indirects, l'accès gratuit aux produits comme produit d'appel sur un site Internet génère du trafic favorable pour des activités économiques connexes (autres services payants,

bannières publicitaires, etc.).

Licence : autorisation contractuelle d'*exploitation (droits forfaitaires)* des *produits* soumise aux présentes conditions.

Licencié : personne physique ou morale, service ou entité opérationnelle d'une personne morale, détenteur d'une *licence d'exploitation (droits forfaitaires)* des *produits*.

Œuvre du Shom : le *Shom* est reconnu comme étant l'auteur d'une œuvre de l'esprit sur les données et produits qu'il élabore et dispose de droits patrimoniaux et moraux sur ceux-ci. L'ensemble de ces droits constitue le droit d'auteur au sein de la Propriété Littéraire et Artistique (laquelle recouvre également les droits voisins et les droits des producteurs de bases de données).

Produit(s) : donnée(s), produit(s) ou service(s) répertoriés dans le barème public en vigueur.

Produit(s) dérivé(s) : produit(s), service(s) ou prestation(s) réalisé(s) par le licencié et utilisant les *produits*.

Reconstitution d'une partie substantielle des produits du Shom : traitement permettant d'isoler, de reconstituer et d'utiliser la totalité ou un thème des *produits*, sur une fraction non négligeable de la couverture des *produits*.

Utilisateur final : personne physique ayant accès *aux produits* ou *aux produits dérivés*, sans qu'elle soit préposée du *licencié*.

Utilisation : exploitation des *produits* pour les besoins propres d'un *utilisateur final*. L'utilisation peut avoir lieu en l'absence d'avantages économiques directs ou indirects, ou dans le cadre d'une activité économique (par exemple, pour servir de base de référence de prospection à un bureau d'études sans que les produits soient directement exploités ou diffusés à des tiers).Le fait que le Shom ne revendique pas à un moment donné l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

- *Droit de propriété intellectuelle*

L'intégralité des produits numériques, services et prestations du Shom, objet des présentes CGV, est protégée par les dispositions du code de la propriété intellectuelle.

- *Tarification des produits*

Les produits sont fournis aux tarifs en vigueur au moment de la passation de la commande. Les tarifs, qui comprennent le tarif de référence de la *licence d'utilisation* des produits numériques, prestations et services du Shom, les coefficients multiplicateurs (multipostes/multilicenciés, abonnements aux flux), le coût de mise à disposition forfaitaire par commande et, le cas échéant, les frais de mise à disposition spécifique (format, projection, support physique...) et le montant des droits d'*exploitation* forfaitaires et applicables à la commande, sont disponibles dans le répertoire des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom en vigueur, consultable et téléchargeable diffusion.shom.fr.

Les tarifs sont en euros et les taxes applicables sont celles en vigueur au moment de la commande. Tout changement de taux pourra être répercuté sur les tarifs au jour de la commande.

En cas de différence entre les tarifs des produits indiqués dans un devis et les tarifs affichés sur le répertoire des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom en vigueur, seul ce dernier fera foi.

Toute fourniture dans un format, projection et/ou par un mode de diffusion différent(s) de ceux définis dans le répertoire des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom en vigueur ou sur le portail data.Shom.fr fera l'objet d'une facturation

supplémentaire au titre des frais de mise à disposition spécifique.

Toute livraison sur un support physique fera également l'objet d'une facturation supplémentaire au titre des frais de port suivant le barème de l'opérateur de transport en vigueur.

- *Création de compte client*

Pour pouvoir effectuer une commande, un compte client doit être ouvert au préalable auprès du Bureau Produits et Services (Cf. Article 7).

- *Service client*

Pour l'ouverture d'un compte, l'établissement d'une *licence* spécifique, le suivi des commandes ou pour les réclamations, le service client du Bureau Produits et Services est accessible par mail à bps@shom.fr, par formulaire de contact ou par courrier postal à l'adresse suivante : Shom, Bureau Produits et Services, 13 rue du Chatellier, CS 92803, 29228 BREST cedex 2, auquel cas le Shom s'engage à expédier une réponse sous 20 jours ouvrés.

- *Modalités de commande*

Pour passer commande, le client doit s'adresser au Bureau Produits et Services par courrier électronique à bps@shom.fr.

Afin d'être prise correctement en compte, la demande doit faire apparaître, le cas échéant, les éléments suivants :

- Numéro de Siret ou Siren ou RCS et/ou numéro de TVA intracommunautaire ;
- Désignation des produits, services ou description des prestations du Shom souhaités et description précise de l'*utilisation* envisagée, notamment la diffusion éventuelle, gratuite ou payante, auprès de tiers ;
- Souhait de bénéficier d'une fourniture ayant des caractéristiques (format, projection...) et/ou un mode de diffusion (support physique...) différent(s) de ceux décrits dans le répertoire des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom. Dans ce cas, une facturation supplémentaire sera établie au titre des frais de mise à disposition spécifique et des frais de port éventuels.

Un devis détaillé, reprenant les éléments ci-dessus, est adressé par le Shom au client qui doit l'accepter et le signer après avoir coché la case « J'ai pris connaissance des présentes CGV du Shom et je les accepte. ». Ces CGV sont accompagnées des conditions générales d'utilisation (CGU) liées au produit et à l'utilisation envisagée et qui doivent également être validées de la même manière.

La validité du devis est de trois mois.

La commande n'est validée que lorsqu'elle a été confirmée par l'acceptation écrite du devis, des CGV et des CGU associées et après le règlement effectif.

La confirmation de la commande entraîne pour le client l'acceptation des conditions générales de vente du Shom, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

Le bénéfice de la commande est attaché au client et ne peut être cédé sans l'accord du Shom.

- *Modification de la commande – Annulation de la commande*

La demande de modification de la commande doit intervenir avant le paiement effectif. Dans le cas contraire toute modification de commande donne lieu à une facturation supplémentaire correspondant au coût de mise à disposition forfaitaire par commande.

L'annulation de la commande n'est plus possible après le paiement effectif.

- *Absence de droit de rétractation*

Il est précisé que le droit de rétractation ne s'applique pas aux achats effectués par les professionnels (personne physique ou morale).

Le droit de rétractation du consommateur concerne uniquement les personnes physiques qui achètent pour leurs besoins personnels.

Toutefois, dans cette hypothèse, le client est informé qu'aucune fourniture de produits numériques, services et prestations du Shom couverts par les présentes CGV ne peut bénéficier du droit de rétractation suite à la nature même de ces produits.

En effet, l'article L.121-20-2 du code de la consommation prévoit que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de sept jours francs. Cette disposition s'applique à la fourniture des produits numériques, services et prestations du Shom couvert par les présentes CGV, quel que soit le mode de livraison ou d'accès choisi (message électronique, téléchargement sur serveur ftp ou sur portail data.shom.fr, accès en flux via le portail.data.shom.fr, support physique).

- *Frais de port pour les envois postaux*

Les frais de port pour les envois sont à la charge du client et sont calculés suivant le barème de l'opérateur de transport en vigueur au jour de l'acceptation du devis.

- Expéditions en France métropolitaine et hors métropole : les envois se font par colis au tarif en vigueur disponible sur demande écrite par formulaire de contact ;
- Expéditions hors métropole : les envois au départ du Shom sont déclarés sous incoterm DDU (Delivered Duty Unpaid - Rendu droits non acquittés).

- *Modalités de paiement*

- *Intervention du règlement*

Le règlement doit être effectué préalablement à toute mise à disposition des produits. Le règlement est exigible dès acceptation du devis.

- *Mode de paiement*

Le paiement peut intervenir :

- par virement bancaire (voir RIB sur le devis) ;
 - par carte bancaire en prenant contact avec l'agence comptable du Shom au 02 56 31 23 05

Pour les paiements par virement, les données enregistrées sur le compte bancaire du Shom constituent la preuve de l'ensemble des transactions financières passées entre le client, le Shom et lesdits établissements bancaires.

Pour les paiements par carte bancaire, les données enregistrées sur le compte bancaire du Shom constituent la preuve de l'ensemble des transactions financières passées entre le client et le Shom.

– Facture

Une facture sous format PDF est soit envoyée par message électronique au client, soit mise à sa disposition sur le serveur ftp dédié à sa commande. Seules les livraisons effectuées par voie postale donnent lieu à l'établissement d'une facture papier.

• *Livraison – Accès aux produits*

– Modalités

La livraison ou l'accès aux produits s'effectue conformément à la commande :

- soit par la transmission directe des produits numériques du Shom à l'acquéreur par message électronique ;
- soit par Internet, via un serveur ftp sécurisé, dont l'adresse est communiquée au client par le Bureau Produits et Services dès disponibilité des produits. Ainsi, le client reçoit, dès que les produits sont disponibles, un courrier électronique contenant les paramètres du serveur ftp dédié à sa commande. Le téléchargement est alors possible pendant une période de huit jours. En l'absence de téléchargement dans le délai imparti, les produits commandés et payés sont définitivement perdus pour le client ;
- soit via le portail data.shom.fr par téléchargement ou par flux WMS, WMTS ou WFS suivant les produits. Auquel cas, une clé numérique d'accès est communiquée au client par le Bureau Produits et Services dès ouverture des droits correspondants à la facturation.

Pour ces modes de livraison et d'accès, il appartient au client de vérifier l'exactitude de l'adresse électronique fournie lors de la commande. Le Shom ne peut être tenu pour responsable d'une erreur ou d'un retard de livraison ou d'accès dus à une adresse électronique erronée.

– Réception – Vérification et Contrôle d'accès

Il appartient au client de vérifier l'intégrité du produit suite à son téléchargement sur le serveur ftp ou suite à la réception du message électronique et, le cas échéant, de formuler les réserves d'usage, sous huit jours, par formulaire de contact, la date de téléchargement ou de réception du message électronique étant le point de départ du délai de réclamation.

Cette vérification et le délai de formulation des réserves s'appliquent également pour les livraisons par voie postale des produits sur support physique, la date de remise effective du colis étant le point de départ du délai de réclamation, sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur (colis endommagé).

Dans ce dernier cas, les réclamations doivent être formulées auprès du transporteur lors de la réception du colis (paquet endommagé, retard de livraison par rapport à une date d'envoi...). Le Shom ne serait être responsable d'une faute commise par le transporteur.

La réclamation peut donner lieu à échange ou remboursement si le Shom est à l'origine d'une erreur sur le contenu de la commande. En cas d'erreur de la part du Shom, les frais de port de retour sont à sa charge.

Le délai de formulation des réserves s'applique également pour les accès aux produits sur le portail data.Shom.fr, la date de réception du message électronique contenant la clé d'accès étant le point de départ du délai de réclamation.

La preuve de la date de remise effective du colis, de réception du message électronique contenant le fichier du produit, du téléchargement sur le serveur ftp ou de réception du message électronique précisant la clé d'accès incombe au client.

Le Shom ne peut être tenu pour responsable d'un mauvais fonctionnement de la connexion Internet

du client, d'une perte de fichier déjà téléchargé par le client ou d'un mauvais fonctionnement du matériel du client.

Il appartient au client de fournir toute justification sur la réalité des vices ou anomalies constatés sur les produits.

– Délais

Les délais de livraison ou d'accès aux produits sont donnés à titre indicatif et sont de trente (30) jours ouvrables au maximum à compter de la date de règlement effectif.

Nonobstant ce qui précède, les cas de dépassement de délai de livraison ou d'accès ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts.

Toutefois, si trente jours après la date indicative de livraison ou d'accès, le produit n'a pas été livré ou n'est pas accessible pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra être résolue à la demande de l'une ou l'autre partie ; l'acquéreur pourra obtenir restitution de son paiement à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts.

Le Shom tiendra le client informé, en temps opportun, des événements entrant dans le champ des cas de force majeure.

En toute hypothèse, la livraison ou l'accès dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers le Shom, quelle qu'en soit la cause.

La disponibilité des produits par téléchargement sur le site sécurisé ftp est de huit jours maximum à compter de la réception du courrier électronique contenant les paramètres du serveur ftp dédié à la commande. Passé ce délai, les produits sont retirés du site.

• *Compétence - Contestation*

Ces CGV sont régies et interprétées en fonction des lois françaises.

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'informations nécessaires.

À défaut d'accord, le litige est porté devant les tribunaux français compétents.

• *Données personnelles – Droit d'accès*

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et liberté », le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relatif aux données le concernant nécessaires au traitement de ses commandes.

Pour exercer l'un de ces droits, le client devra s'adresser par formulaire de contact ou par courrier postal à l'adresse : Shom, 13 rue du Chatellier, CS 92803, 29228 BREST cedex 2.

• *Définitions*

Devis : facture pro forma.

Exploitation commerciale : utilisation des produits du Shom en vue de l'élaboration de *produits dérivés*, gratuits ou onéreux, dans le cadre d'une activité économique. Ces *produits dérivés* sont diffusés à des *utilisateurs finaux*. L'avantage économique procuré au licencié peut être direct ou indirect. A titre d'exemple d'avantages indirects, l'accès gratuit aux produits du Shom comme produit d'appel sur un site Internet génère du trafic favorable pour des activités économiques connexes (autres services payants, bannières publicitaires, etc.).

Force majeure : Une partie n'est pas tenue pour responsable de la non-exécution de l'une quelconque

de ses obligations dans la mesure où elle prouve : que cette non-exécution a été due à un empêchement indépendant de sa volonté ; et qu'elle ne pouvait pas raisonnablement être tenue de prévoir cet empêchement et ses effets sur son aptitude à exécuter ses obligations issues des présentes CGV ; et qu'elle n'aurait pas pu raisonnablement éviter ou surmonter cet empêchement ou à tout le moins, ses effets.

Un empêchement dans le sens du paragraphe ci-dessus peut résulter des événements tels que les événements ci-après, cette énumération n'étant pas limitatives : la guerre, la guerre civile, l'émeute, le sabotage, les cataclysmes naturels, les explosions, l'incendie, la panne informatique de longue durée, les grèves, les accidents...

Licence : autorisation contractuelle d'*utilisation* ou d'*exploitation des produits numériques, services et prestations du Shom* soumise aux présentes CGV.

Licencié : personne physique ou morale, service ou entité opérationnelle d'une personne morale, détenteur d'une *licence d'utilisation ou d'exploitation des produits numériques, services et prestations du Shom*.

Œuvre du Shom : le Shom est reconnu comme étant l'auteur d'une œuvre de l'esprit sur les données et produits qu'il élabore et dispose de droits patrimoniaux et moraux sur ceux-ci. L'ensemble de ces droits constitue le droit d'auteur au sein de la Propriété Littéraire et Artistique (laquelle recouvre également les droits voisins et les droits des producteurs de bases de données).

Produit(s) du Shom : vise toutes données, tous produits et services, toutes prestations émanant du Shom protégeables par le droit d'auteur.

Produits numériques, services et prestations du Shom : ce terme vise dans le cadre des présentes CGV, les produits numériques, services et prestations décrits à l'article 2.

Produit(s) dérivé(s) : produit(s), service(s) ou prestation(s) réalisé(s) par le licencié et utilisant *les produits numériques, services et prestations du Shom*.

Utilisateur final : personne physique ayant accès aux *produits numériques, services et prestations du Shom* ou aux produits dérivés du licencié, sans qu'elle soit préposée du *licencié*.

Utilisation : exploitation des produits et services du Shom pour les besoins propres d'un utilisateur. L'utilisation peut avoir lieu en l'absence d'avantages économiques directs ou indirects, ou dans le cadre d'une activité économique (par exemple, pour servir de base de référence de prospection à un bureau d'études sans que ces produits et services soient directement exploités ou diffusés à des tiers).

Annexe 10

Conditions générales de vente et d'utilisation de l'espace de diffusion

- *Dispositions générales*

Le site téléchargement, ci-après désigné le site, est édité par le Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom), ci-après désigné le Shom, établissement public à caractère administratif (n° SIRET 130 003 981 00011, code APE 84 11Z, n° de TVA intracommunautaire : FR 78130003981), dont le siège social est sis 13 rue du Chatellier, CS 92803, 29228 BREST cedex 2.

L'hébergeur du site est l'éditeur lui-même, dont le siège social est indiqué ci-dessus et dont le numéro de téléphone est 02 56 31 23 12

Le site est d'accès libre et gratuit à tout internaute. Il a pour objet l'accès à un certain nombre de produits et services entrant dans le périmètre de la mission de service public à caractère administratif du Shom, ainsi que la vente aux internautes, ci-après désignés les clients, de produits et services. L'ensemble des produits et services, désignés ci-après les produits, sont diffusés dans l'espace de diffusion, ci-après désigné espace de diffusion. Les clients sont des particuliers ou des professionnels, et peuvent avoir la qualité de consommateur.

Les documents proposés sur le site ne peuvent pas faire l'objet de l'exercice, par le public, d'un droit d'accès aux documents administratifs institué par la loi du 17/07/1978, ou à l'information environnementale institué par l'article L 142-1 du code de l'environnement.

- *Champ d'application*

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGV/CGU) régissent la diffusion des produits présentés sur les pages de l'espace de diffusion dont les tarifs sont consultables sur les pages « description » des produits et sur le répertoire des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom en vigueur.

La diffusion des produits s'effectue via une possibilité de téléchargements en nombre illimité sur une période de douze (12) mois à compter de la date de paiement effectif via un téléchargement ponctuel (one shot) ou via un accès en flux.

Les présentes CGV/CGU sont applicables dans le cadre d'une utilisation des produits telle que définie à l'article 18 des présentes CGV/CGU.

Pour le produit « 100 ports calculés (offre de base) », les présentes CGV/CGU sont applicables également à certaines exploitations définies dans la licence d'exploitation afférente au produit « 100 ports calculés (offre de base) ».

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (CGV/CGU) définissent l'ensemble des règles et des restrictions applicables à l'utilisation de l'espace de diffusion et à la vente sur ce même espace de diffusion. **En revanche, elles ne couvrent pas les conditions d'utilisation des produits diffusés et commercialisés dans l'espace de diffusion qui sont définies par les licences afférentes à chacun de ces produits.**

- **Application des conditions générales de vente et d'utilisation - Opposabilité des conditions générales de vente et d'utilisation**

En conséquence, sauf contrat spécifique accepté par le Shom, le fait de passer commande dans l'espace de diffusion implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces CGV/CGU, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par le Shom et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Shom, prévaloir contre les CGV/CGU.

Cette acceptation consiste dans le fait, pour le client, de cocher la ou les case(s) correspondant à la phrase suivante : « J'accepte les Conditions Générales de vente ci-dessus (...) ». Ce fait de cocher la case est réputé avoir la même valeur que la signature manuscrite du client.

Ainsi, toute condition (conditions générales d'achat, CGA) contraire opposée par le client est inopposable au Shom, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que le Shom ne revendique pas à un moment donné l'une des présentes CGV/CGU ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

- *Droits de propriété intellectuelle*

Sauf mention contraire, l'intégralité du contenu des pages éditoriales et des documents diffusés par le site appartient à l'éditeur et est protégée par les dispositions du code de la propriété intellectuelle.

Ainsi, toute copie des logos, contenus textuels, pictographiques ou vidéos, sans que cette énumération ne soit limitative, est rigoureusement interdite et s'apparente à de la contrefaçon. Tout client qui se rendrait coupable de contrefaçon serait susceptible de voir son compte client supprimé sans préavis ni indemnité et sans que cette suppression ne puisse lui être constitutive d'un dommage, sans réserve d'éventuelles poursuites judiciaires ultérieures à son encontre, à l'initiative de l'éditeur du présent site.

Les produits diffusés via l'espace de diffusion disposent de leur propre Licence qui doit être expressément acceptée par le Client. Cette acceptation consiste dans le fait, pour le client, de cocher la ou les case(s) correspondant à la phrase suivante : « J'accepte les termes de la licence ci-dessus (...) ». Ce fait de cocher la case est réputé avoir la même valeur que la signature manuscrite du client.

Le Client est responsable de toute reproduction ou communication non autorisée des produits, que celles-ci résultent de sa faute ou de sa négligence.

- *Limite de responsabilité du Shom*

Le Shom peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution des présentes CGV/CGU est imputable, soit à l'internaute ou au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers aux présentes CGV/CGU, soit à un cas de *force majeure* tel que défini à l'article 18.

Les liens hypertextes présents sur le présent site peuvent renvoyer sur d'autres sites Internet auxquels cas la responsabilité du Shom ne saurait être engagée si le contenu de ces sites contrevenait aux législations en vigueur. De même la responsabilité du Shom ne saurait être engagée si la visite, par l'internaute, de l'un de ces sites, lui causait un préjudice.

- *Création de compte client*

L'accès en consultation des produits présentés dans l'espace de diffusion est libre, en revanche, toute commande en ligne nécessite l'inscription préalable du client dans l'espace de diffusion. Cette inscription entraîne la création automatique d'un espace personnel et d'un compte client.

Cette inscription s'effectue au moyen d'un formulaire comprenant des informations personnelles : prénom, nom, adresse mail, téléphone, ainsi que le nom de la société pour les professionnels.

Le compte doit être créé au nom du client et, s'il s'agit d'une personne morale, sous sa raison sociale. Le Shom ne saurait être tenu responsable des abus de personnalité morale.

Le client s'engage à ce que les informations fournies lors de son inscription soient exactes.

Lors de son inscription, le client est invité à indiquer son adresse mail (identifiant) et à choisir un mot de passe. Ce mot de passe constitue la garantie de la confidentialité des informations contenues dans la rubrique « mon compte » et le client s'interdit donc de le transmettre ou de le communiquer à un tiers. A défaut, le Shom ne pourra être tenu pour responsable des accès non autorisés au compte d'un client.

Un message électronique de confirmation est envoyé au client à la création de son compte.

Le Shom se réserve le droit exclusif de supprimer le compte de tout client qui aurait contrevenu aux présentes conditions générales (notamment mais sans que cet exemple n'ait un quelconque caractère exhaustif, lorsque le client aura fourni sciemment des informations erronées, lors de son inscription et de la constitution de son espace personnel). Ladite suppression ne sera pas susceptible de constituer un dommage pour le client exclu qui ne pourra prétendre à aucune indemnité de ce fait.

Cette exclusion n'est pas exclusive de la possibilité, pour l'éditeur, d'entreprendre des poursuites d'ordre judiciaire à l'encontre du client, lorsque les faits l'auront justifié.

- *Sécurité*

Les mots de passe et identifiant sont personnels et le client s'engage à ne pas les divulguer. A ce titre, le client est seul responsable de leur utilisation. Toute tentative de substitution de mot de passe ou d'identifiant d'un autre client est strictement interdite.

Le Client reconnaît que, pour le bon fonctionnement de son espace personnel et de son compte client, il doit accepter les « cookies » en paramétrant comme il se doit son navigateur Internet.

Le client reconnaît à travers les présentes conditions générales être entièrement responsable de la confidentialité des informations de son compte client et s'engage à ne pas communiquer ces informations à des tiers.

Il s'engage à avertir le Shom dans les plus brefs délais de toute utilisation irrégulière ou illicite de son compte client dont il aurait connaissance.

- *Traitement des données à caractère personnel – Droit d'accès*

Les internautes disposent de la libre faculté de fournir des informations personnelles les concernant. La fourniture d'informations personnelles n'est pas indispensable pour la navigation sur le site. En revanche, la création d'un compte client suppose la collecte, par le Shom, d'un certain nombre d'informations personnelles concernant l'internaute. Ainsi, les internautes ne souhaitant pas fournir les informations nécessaires à l'utilisation des services offerts par le présent site ainsi que, le cas échéant, nécessaires à la création d'un compte client, ne pourront ni utiliser certains services proposés par le Shom, ni passer commande sur le présent site.

Les informations personnelles récoltées sont nécessaires à la bonne administration des services proposés sur le présent site. Ces informations personnelles sont conservées par le Shom en cette unique qualité, et le Shom s'engage à ne pas les utiliser dans un autre cadre, ni à les transmettre à des tiers, hors accord express des clients ou cas prévus par la loi.

Les informations personnelles de tous les clients inscrits sur le présent site sont sauvegardées pour une durée de un (1) an, durée raisonnable nécessaire à la bonne administration du site et à une utilisation normale de ces informations. Ces données sont conservées dans des conditions sécurisées, selon les moyens actuels de la technique, dans le respect des dispositions de la Loi n° 78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Conformément à cette dernière, le client dispose d'un droit d'opposition, d'interrogation, d'accès et de rectification des informations personnelles le concernant. Pour exercer ce droit, le client doit en faire la demande auprès de l'éditeur du présent site, par notre formulaire de contact, ou encore par courrier postal à l'adresse du siège de l'éditeur mentionnée à l'article 1 des présentes conditions générales.

En fonction des choix émis lors de son inscription, le client est susceptible de recevoir des informations à caractère informatif et commercial de la part du Shom. Le client a la possibilité à tout instant de revenir sur ses choix en les rectifiant dans son espace personnel.

Collecte des cookies

Afin de permettre à l'internaute une navigation optimale sur le présent site ainsi qu'un meilleur fonctionnement des différentes interfaces et applications, l'éditeur pourra procéder à l'implantation d'un cookie sur le poste informatique de l'internaute. Ce cookie permet de stocker des informations relatives à la navigation sur le site (date, page, heures), ainsi que les éventuelles données saisies par l'internaute au cours de sa visite (recherches, login, email, mot de passe). Ce cookie a vocation à être conservés sur le poste informatique de l'internaute pour une durée variable allant jusqu'à 1 an, et pourra être lu et utilisé par l'éditeur lors d'une visite ultérieure de l'internaute sur le présent site.

En outre, l'éditeur se réserve le droit de collecter de façon anonyme l'adresse IP (Internet Protocol) publique de l'internaute. Cette adresse IP sera conservée pour la même durée que le cookie et ne sera destinée qu'à permettre une bonne administration des services proposés sur le présent site.

L'internaute dispose de la possibilité de bloquer, modifier la durée de conservation, ou supprimer ce cookie via l'interface de son navigateur (généralement : outils ou options / vie privée ou confidentialité). Dans un tel cas, la navigation sur le présent site ne sera pas optimisée. Si la désactivation systématique des cookies sur le navigateur de l'internaute l'empêche d'utiliser certains services ou fonctionnalités fournis par l'éditeur, ce dysfonctionnement ne saurait en aucun cas constituer un dommage pour l'internaute qui ne pourra prétendre à aucune indemnité de ce fait.

L'internaute a aussi la possibilité de supprimer les cookies préalablement présents sur son ordinateur, en se rendant dans le menu de son navigateur prévu à cet effet (généralement, outils ou options / vie privée ou confidentialité). Une telle action n'a pas d'incidence pour la navigation sur le présent site, mais elle fait perdre tout le bénéfice apporté par le cookie. Dans ce cas, l'internaute devra à nouveau saisir toutes les informations le concernant.

- *Service client*

Pour toute réclamation, le service client de l'espace de diffusion est accessible par courriel à l'adresse diffusion-support@shom.fr. Le Shom s'engage à expédier une réponse sous 8 jours ouvrés.

- *Tarification des produits*

Les produits sont facturés aux tarifs en vigueur au moment de la passation de la commande. Les tarifs sont indiqués dans l'espace de diffusion sur les pages descriptives des produits et sont également visibles sur la page récapitulative de la commande. Par ailleurs, ils sont disponibles dans le répertoire des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom en vigueur, consultable et téléchargeable sur <https://diffusion.shom.fr/>.

Les tarifs sont en euros et les taxes applicables sont celles en vigueur au moment de la commande. Tout changement de taux pourra être répercuté sur les tarifs au jour du paiement effectif.

- *Modalités de commande*

Afin de passer commande dans l'espace de diffusion, le client sélectionne un ou plusieurs produits et les ajoute à son panier en cliquant sur le bouton prévu à cet effet.

Dès lors que le client estime sa commande complète, il clique sur le bouton « Mon panier » afin d'être redirigé sur une page récapitulant la désignation, le prix public unitaire HT et la quantité de chaque produit choisi ainsi que le montant total de la commande HT et TTC et celui de la TVA et, s'il y a lieu, le coût de la livraison TTC.

Le client continue le processus de commande, en cliquant sur le bouton « Commander » et en étant redirigé sur une page d'identification sur laquelle il peut, soit saisir son identifiant et son mot de passe si il a déjà procédé à la création de son compte client, soit renseigner les champs du formulaire de création de compte client.

Le client après avoir cliqué sur le bouton « Continuer », doit accepter les termes des présentes CGV/CGU et des licences correspondantes au(x) produit(s) commandé(s).

Le client clique sur le bouton « Continuer » et la page « Validation de la commande » s'affiche. Elle récapitule l'ensemble de la commande.

Il appartient au client de contrôler la conformité des prix lors de la validation de la commande.

Le client clique sur le bouton « Continuer ». Le client est alors redirigé vers la page « Paiement de la commande » où il doit sélectionner son mode de paiement.

Après avoir cliqué sur la touche « Paiement », le client peut choisir le paiement par CB via Paybox ou le paiement par virement uniquement autorisé pour QUI ???

Après le paiement effectif de la commande, le client reçoit un mél de confirmation.

- *Modification de la commande – Annulation de la commande*

La modification de la commande doit intervenir avant le paiement effectif. L'annulation de la commande n'est plus possible après le paiement effectif.

- *Droit de rétractation*

- *Contenu et champ d'application du droit de rétractation*

Il est précisé que le droit de rétractation ne s'applique pas aux achats effectués par les professionnels (personne physique ou morale).

Le droit de rétractation du consommateur concerne uniquement les personnes physiques qui achètent pour leurs besoins personnels.

Le consommateur dispose alors d'un délai de quatorze jours calendaires pour exercer son droit de rétractation sans avoir de motif à indiquer. Ce délai court à compter du jour de la conclusion du contrat pour les contrats de services, et de la réception du bien, ou du dernier bien livré en cas de commandes de plusieurs produits vendus et expédiés. Ce délai expiré, le client ne dispose plus de ce droit de rétractation. Lorsque ce délai expire un week-end, jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au prochain jour ouvrable.

Toutefois, l'article L.221-28 du code de la consommation prévoit que le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les contrats de fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé, après accord préalable du consommateur et renoncement exprès à son droit à rétractation, avant la fin du délai de rétractation. La renonciation expresse du droit de rétractation consiste dans le fait, pour le client, de cocher la ou les case(s) correspondant à la phrase suivante : « J'accepte les termes de la licence et des conditions générales de vente ci-dessus et en conséquence **reconnait expressément renoncer à mon droit à rétractation pour l'acquisition de produits numériques non fournis sur support matériel** ».

- *Informations relatives au paiement*

- Intervention du règlement

Le règlement doit être effectué préalablement à toute mise à disposition des produits, soit par carte bancaire via Paybox ou soit par virement.

- Mode de paiement

Concernant le paiement par carte bancaire et virement, les données enregistrées sur le compte bancaire du Shom constituent la preuve de l'ensemble des transactions financières passées entre le client et le Shom.

Les paiements par carte bancaire se font au moyen de transactions sécurisées fournies par le prestataire Paybox. Le paiement étant effectué directement entre le prestataire Paybox et l'établissement bancaire du client, l'éditeur n'a accès à aucune donnée relative aux moyens de paiement du client.

- Confirmation de paiement

Après règlement effectif, le client reçoit la validation de la commande par message électronique.

- *Modalités d'accès et de livraison des produits*

- Modalités

L'accès aux produits s'effectue conformément à la commande sur les pages de l'espace de diffusion.

Il appartient au client de vérifier l'exactitude de l'adresse électronique fournies lors de la commande. Le Shom ne peut être tenu pour responsable d'une erreur ou d'un retard d'accès dus à une adresse erronée.

- Délais d'accès et de livraison

L'accès aux produits (ouverture des droits pour le téléchargement ou l'accès en flux) est effectif et concomitant à l'envoi du message électronique de validation de la commande.

Nonobstant ce qui précède, les cas de dépassement de délai d'accès ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts.

Toutefois, si 15 jours après l'envoi du message électronique de validation de la commande, le produit

n'est toujours pas accessible pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra être résolue à la demande de l'une ou l'autre partie ; le client pourra obtenir restitution de son paiement à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts.

En toute hypothèse, l'accès dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers le Shom, quelle qu'en soit la cause.

La période, en fonction de l'abonnement souscrit, de disponibilité des produits en téléchargement ou en flux dans l'espace de diffusion est à compter de la réception du courrier électronique de confirmation de paiement. Passé ce délai, l'accès aux produits par le client n'est plus possible.

– Réception – Vérification

Il appartient au client de vérifier l'intégrité du produit suite à son téléchargement ou à l'accès en flux sur l'espace de diffusion et, le cas échéant, de formuler les réserves d'usage, sous huit jours, par formulaire de contact, la date de téléchargement étant le point de départ du délai de réclamation.

Le délai de formulation des réserves s'applique également pour l'accès aux produits (accès au téléchargement ou en flux) dans l'espace de diffusion, la date de réception du message électronique de confirmation de paiement étant le point de départ du délai de réclamation.

La preuve de la date du téléchargement, d'accès en flux sur l'espace de diffusion ou de réception du message électronique de confirmation de paiement incombe au client.

Le Shom ne peut être tenu pour responsable d'un mauvais fonctionnement de la connexion Internet du client, d'une perte de fichier déjà téléchargé par le client ou d'un mauvais fonctionnement du matériel du client pour la visualisation des produits en flux par exemple.

Il appartient au client de fournir toute justification sur la réalité des vices ou anomalies constatés sur les produits.

L'éditeur s'engage à délivrer au client le produit commandé si la défaillance se révèle être de sa responsabilité, soit en corrigeant l'anomalie technique afin de permettre un nouveau téléchargement ou un nouvel accès en flux. ,

• *Compétence - Contestation*

Ces CGV/CGU sont régies et interprétées en fonction des lois françaises.

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'informations nécessaires.

A ce titre, en application des articles L 111-1 et R 111-1 du code de la consommation, le consommateur peut demander le concours d'un médiateur de la consommation.

À défaut d'accord ou de règlement amiable, le litige est porté devant les tribunaux français compétents.

- *Définitions*

Devis : facture pro forma.

Force majeure : Une partie n'est pas tenue pour responsable de la non-exécution de l'une quelconque de ses obligations dans la mesure où elle prouve : que cette non-exécution a été due à un empêchement indépendant de sa volonté ; et qu'elle ne pouvait pas raisonnablement être tenue de prévoir cet empêchement et ses effets sur son aptitude à exécuter ses obligations issues des présentes CGV/CGU ; et qu'elle n'aurait pas pu raisonnablement éviter ou surmonter cet empêchement ou à tout le moins, ses effets.

Un empêchement dans le sens du paragraphe ci-dessus peut résulter des évènements tels que les évènements ci-après, cette énumération n'étant pas limitatives : la guerre, la guerre civile, l'émeute, le sabotage, les cataclysmes naturels, les explosions, l'incendie, la panne informatique de longue durée, les grèves, les accidents...

Licence : autorisation contractuelle d'*utilisation* ou d'*exploitation des produits, services et prestations du Shom* soumise aux présentes CGV/CGU.

Licencié : personne physique ou morale, service ou entité opérationnelle d'une personne morale, détenteur d'une licence de réutilisation des *produits, services et prestations du Shom*.

Œuvre du Shom : le Shom est reconnu comme étant l'auteur d'une œuvre de l'esprit sur les données et produits qu'il élabore et dispose de droits patrimoniaux et moraux sur ceux-ci. L'ensemble de ces droits constitue le droit d'auteur au sein de la Propriété Littéraire et Artistique (laquelle recouvre également les droits voisins et les droits des producteurs de bases de données).

Produit(s) du Shom : vise toutes données, tous produits et services, toutes prestations émanant du Shom protégeables par le droit d'auteur et notamment ceux décrits à l'article 2.

Produit(s) dérivé(s) : produit(s), service(s) ou prestation(s) réalisé(s) par le licencié et utilisant les *produits du Shom*.

Utilisateur final : personne physique ayant accès aux *produits du Shom* ou aux *produits dérivés* du licencié, sans qu'elle soit préposée du licencié.

Utilisation : exploitation des produits du Shom pour les besoins propres d'un utilisateur. L'utilisation peut avoir lieu en l'absence d'avantages économiques directs ou indirects, ou dans le cadre d'une activité économique (par exemple, pour servir de base de référence de prospection à un bureau d'études sans que ces produits soient directement exploités ou diffusés à des tiers).



L'océan en référence

Adresse postale

13, rue du Chatellier - CS 92803
29 228 BREST Cedex 2

Renseignements

Tél : +33 (0) 2 56 312 312

Internet

www.shom.fr
data.shom.fr
diffusion.shom.fr

Le Shom est certifié ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités.